

Étude sur l'identification des freins et des leviers pour la décohabitation des jeunes Parisiennes et Parisiens

RAPPORT FINAL – Septembre 2025

CONTACTS

Juliette BARONNET

Directrice d'étude

juliette.baronnet@fors-rs.com

Tom JOUVENEL

Chargé d'étude

tom.jouvenel@fors-rs.com

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Rappel du contexte et des enjeux de l'étude.....	5
a) Un allongement de la transition vers l'âge adulte qui retarde la décohabitation.....	5
b) Paris : une ville qui demeure attractive auprès des jeunes mais des conditions de logement inégales ..	6
2. Objectif de l'étude	8
3. Méthodologie	8
4. Plan du rapport	10
Partie 1 : Profils et conditions de logement des jeunes Parisien·nes.....	11
1. Plus de 1 jeune Parisien·ne sur 5 est âgé·e de 16 à 29 ans.	11
2. Des modes de cohabitation qui diffèrent selon les caractéristiques socio-démographiques des jeunes	12
a) Quitter le domicile parental : un départ plus tardif pour les jeunes né·es à Paris	12
b) Précarité et études : des freins à l'autonomie résidentielle	14
3. Focus sur les jeunes vivant chez leurs parents.....	18
a) Plus d'1 jeune sur 3 vit dans une famille monoparentale	19
b) Les 25-29 ans vivent plus souvent chez des parents locataires en logement social	20
4. Focus sur les jeunes vivant en dehors du foyer familial.....	21
a) 1 jeune décohabitant sur 2 vit seul·e à Paris	21
b) Les jeunes Parisien·nes vivent majoritairement dans le parc locatif privé	23
Partie 2 : État des lieux critique de l'offre et des solutions existantes.....	26
1. Un accès toujours plus difficile au logement dit « ordinaire ».....	26
a) Un parc locatif privé extrêmement coûteux qui continue pourtant d'accueillir la majeure partie des jeunes Parisien·nes	26
b) Des tensions dans l'accès au parc locatif social ordinaire encore plus fortes pour les jeunes.....	27
2. Une offre de logement « dédiée » en développement.....	30
a) Focus sur le logement étudiant	31
b) Focus sur les Résidences Habitat Jeunes et Résidences Jeunes Actifs : une offre importante mais saturée face à la demande	33
c) Focus sur la colocation à Paris	34
d) L'essor du co-living	36
3. Des aides visant à sécuriser l'accès au logement des jeunes.....	38
a) Près de 4 jeunes sur 10 vivant en dehors du foyer parental sont bénéficiaires d'une aide au logement (AL) de la CAF	38
b) Des aides complémentaires visant à sécuriser l'installation des jeunes	39
4. Un éventail de structures et dispositifs dédiés à l'information et l'accompagnement des jeunes.....	40
a) Le CLLAJ : une association d'information et d'accompagnement, dédiée au logement des jeunes, qui touche majoritairement des jeunes en situation de précarité.....	40
b) L'ADIL : un lieu d'informations juridiques ouvert à tous, qui touche majoritairement des jeunes actif·ves	41

c) Des structures dédiées à la jeunesse au sein desquelles la question du logement, majeure, est diversement prise en compte	42
Partie 3 : Le vécu et le ressenti des jeunes	47
1. Présentation de la méthode et de l'échantillon	47
a) Organisation et profils de jeunes Parisien·nes rencontré·es lors des <i>focus groups</i>	47
b) L'enquête par questionnaire : modalités de diffusion et profil des répondants	47
2. Focus sur les jeunes vivant encore chez leurs parents	50
a) La cohabitation avec les parents à l'origine de situations de suroccupation pour 1 jeune sur 3 ayant répondu	51
b) Un vécu et des ressentis contrastés selon l'âge et la situation socio-professionnelle	52
c) Plus de 2 jeunes sur 3 expriment le souhait de partir rapidement de chez leurs parents ou dans un futur proche	54
d) Une conscience particulièrement aiguë des réalités du marché et des conditions pour accéder à un logement	56
3. Focus sur les jeunes ne vivant plus chez leurs parents	59
a) Statuts et conditions d'occupation des logements : une majeure partie vit dans le parc locatif privé	59
b) La recherche de logement : un parcours du combattant, révélateur des inégalités sociales	60
c) L'appréciation des conditions de logement : des logements jugés majoritairement trop coûteux et trop chers, particulièrement dans le parc locatif privé	63
d) Le sentiment de subir la situation, notamment à l'égard des pratiques abusives de certain·es propriétaires privé·es	65
e) Près de la moitié des jeunes se sentent relativement isolé·es, démun·es ou inquiet·es face aux difficultés réelles ou qui pourraient survenir dans la gestion du logement	66
4. Les jeunes face à la recherche de logement	67
a) Des solutions logements encore méconnues ou victimes d'un a priori négatif	67
b) Les sites internet « institutionnels » et le réseau de connaissance demeurent les premières sources d'informations sur les aides existantes pour les jeunes interrogés	70
5. Les suggestions pour améliorer l'accès au logement des jeunes	72
a) Augmentation de l'offre de logements abordables et création de nouvelles formes de logement adaptées aux jeunes	72
b) Renforcement de la régulation du marché locatif privé et le contrôle de la réglementation en vigueur	72
c) Meilleure information et centralisation des aides	73
d) Simplification des démarches administratives et accompagnement personnalisé	74
e) Revalorisation des aides financières et des revenus des jeunes	75
Conclusion	75
Focus sur quelques initiatives et expériences	78
6. Initiatives en matière d'habitat coopératif et solidaire	78
7. Solutions temporaires et flexibles	79
8. Ressources de base / filet de sécurité	80
9. Initiatives d'accompagnement et d'accès à l'information	81
Bibliographie	82
Glossaire	84

INTRODUCTION

1. Rappel du contexte et des enjeux de l'étude

a) Un allongement de la transition vers l'âge adulte qui retarde la décohabitation

Depuis les années 1980, on observe un allongement de la phase de transition vers l'âge adulte qui se traduit notamment dans le domaine du logement : l'âge de la décohabitation familiale n'a en effet cessé de progresser. Il est aujourd'hui estimé par l'Insee à 24 ans. Dans sa dernière Enquête Logement¹, l'Insee montre que les plus fragiles sont de fait les plus susceptibles d'habiter chez leurs parents : 69% des étudiant-es et 58% des chômeur-euses entre 18 et 29 ans vivent chez leurs parents, faute de pouvoir financer un logement à eux-elles.

Le ralentissement de l'accès à un revenu stable, comme les évolutions du marché du logement, compliquent aujourd'hui les parcours d'autonomisation des jeunes et pénalisent d'autant plus celles et ceux qui n'ont pas ou peu de soutien familial, les moins formé-es et les moins qualifié-es. En effet, le logement dit « classique », dans le parc privé comme dans le parc social, est de moins en moins adapté, dans ses modalités d'accès, à cette période de transition, aux besoins de mobilité des jeunes et à leur niveau de ressources.

La location dans le parc privé, la solution la plus utilisée pourtant, est très onéreuse, même dans des fragments les moins qualitatifs de ce parc. Dans le parc social, si les niveaux de loyer sont plus conformes aux niveaux de ressources de celles et ceux qui débutent leur parcours professionnel, l'exigence de revenus stabilisés, la proportion encore faible de petites typologies, les délais d'attente et les besoins de logement sur de courtes durées font que ce parc se révèle peu adapté aux particularités des parcours d'insertion professionnelle, qui demandent aux jeunes une nécessaire mobilité.

Des solutions dédiées aux jeunes existent (Foyer de Jeunes Travailleurs, Résidences Habitat Jeunes, Résidences Jeunes Actifs, résidences étudiantes, hébergement social, internats parfois...) mais sont encore souvent peu développées ou ne permettent de répondre qu'à certaines situations, notamment celles de jeunes en mobilité géographique.

De fait, les jeunes sont confronté-es à de nombreux freins dans leur recherche de logement : des revenus faibles et souvent instables, une méconnaissance certaine des solutions auxquelles ils-elles ont droit, une insuffisance de réponses adaptées à leurs problématiques propres d'insertion. En outre, les jeunes sont plus mobiles comme le rappelle une note récente de l'Insee² : « *L'âge est la caractéristique la plus déterminante pour les déménagements entre types d'espace. Les personnes âgées de 20 à 25 ans changent plus fréquemment de logement que les autres. Elles sont en effet 2,5 fois plus présentes parmi les personnes ayant changé de résidence en 2021 que dans l'ensemble de la population. Cette période de la vie occasionne des mobilités liées à la décohabitation d'avec les parents, la mise en couple, la poursuite d'études supérieures ou encore l'entrée dans la vie active. Cette prédominance est encore plus nette pour les mobilités vers l'Île-de-France ou vers une aire*

¹ Insee, Enquête Logement, 2013 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3315412>)

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7637352#titre-bloc-17>

d'attraction des villes plus peuplée que celle d'origine » Du fait de cette forte mobilité, les jeunes sont aussi confronté-es, dans cette recherche, à un marché très concurrentiel du fait de la concentration territoriale des offres de formation et d'emploi dans les agglomérations les plus importantes.

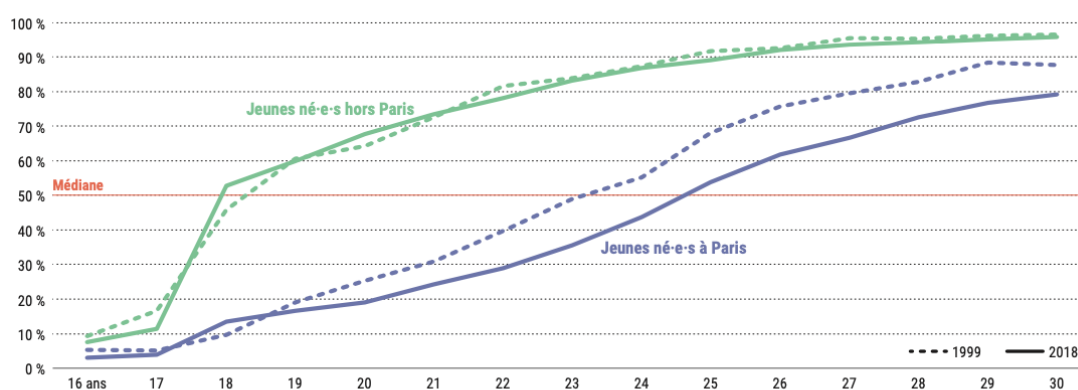
De ce fait, les jeunes se heurtent à une contradiction évidente : pour accéder à un logement, il leur faut disposer d'un emploi et faire la preuve de revenus stables, alors même que le parcours d'insertion socio-professionnelle est de plus en plus caractérisé par l'instabilité et la précarité des ressources.

b) Paris : une ville qui demeure attractive auprès des jeunes mais des conditions de logement inégales

En 2020, d'après le recensement de la population, près de 500 000 jeunes âgé-es de 15 à 29 ans vivaient à Paris, soit 24% de la population. Les projections de population de l'Insee³ indiquent par ailleurs que, malgré une tendance à une perte de population d'ici 2030, la part de cette tranche d'âge ne devrait pas connaître de baisse significative, du fait notamment de l'attraction que continue de jouer la ville auprès des étudiant-es et jeunes actif-ves (notamment sur la tranche d'âge des 21-27 ans)⁴.

Comme le notait l'APUR dans une étude de novembre 2022 portant sur la population des 16-25 ans⁵ à Paris et dans la métropole du Grand Paris, c'est ce qui explique **une décohabitation plus précoce des jeunes vivant à Paris par rapport à la France métropolitaine ou la région francilienne**. En 2020, 63% des 15-29 ans vivaient en dehors du foyer familial (contre 44% en Île-de-France). L'étude montre cependant que **les jeunes né-es à Paris décohabitent ainsi bien plus tardivement (à 25 ans en moyenne) que celles et ceux qui s'y installent pour leurs études ou pour un premier emploi (18 ans en moyenne)**, un décalage qui s'est nettement accentué au cours des dernières années.

ÉVOLUTION DE LA PART DES JEUNES PARISIEN-NE-S NE VIVANT PLUS CHEZ LEURS PARENTS SELON L'ÂGE ET LE LIEU DE NAISSANCE



Lecture : En 2018, 53 % des jeunes né-es hors Paris disposent de leur logement à l'âge de 18 ans (courbe pleine verte). Concernant les jeunes né-es à Paris (courbe pleine bleue), c'est à 25 ans que 54 % d'entre elles-eux ont leur propre logement.

Source : Recensement de la population (Insee) - 1999 et 2018 - Traitement Apur

³ <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/6798992/pyramide.htm?#ly=2053&a=15,30&g&t=3&c=75>

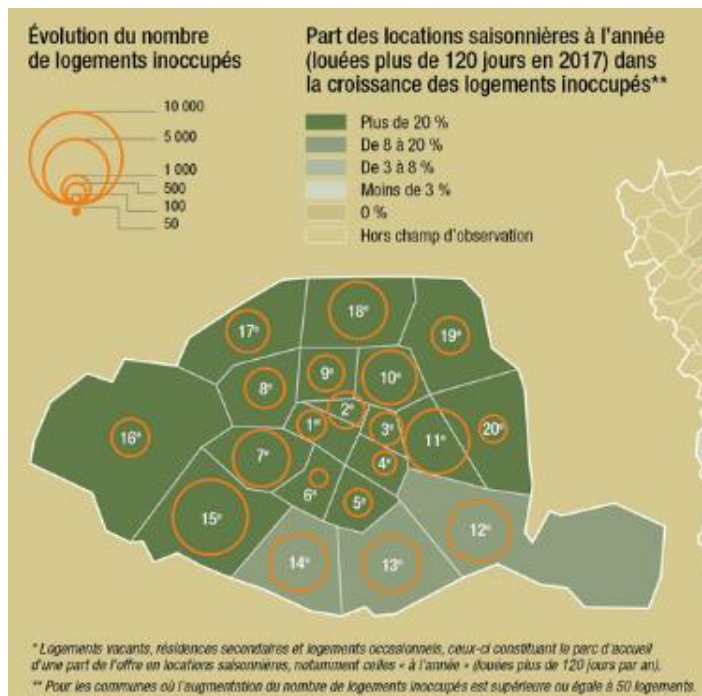
⁴ https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/80_AMN/83_DYN/83D_Figure4

⁵ « Les jeunes à Paris et dans la métropole du Grand Paris – Portrait social et démographique », 4e édition, APUR, novembre 2022 (<https://www.apur.org/fr/economie-emploi/emploi/jeunes-paris-metropole-grand-paris-portrait-social-demographique>)

Dans une note récente datant de décembre 2023⁶, l'APUR souligne également qu'entre 2014 et 2020, la diminution de la population parisienne s'est accentuée, en partie sous l'effet d'un net recul des arrivées de jeunes âgés de 20 à 24 ans, avec une baisse notable de 2 700 nouveaux-nouvelles arrivant-es en 2018 par rapport à 2012.

Une partie de l'explication renverrait au phénomène d'attrition du nombre de résidences principales, liée à la hausse des logements inoccupés, qui représentaient 18,8 % du parc en 2020. La progression de la location meublée touristique⁷ accentue ce phénomène, contribuant à **une forte tension sur le marché des petits logements** et une concurrence accrue.

Le déficit d'offre dédiée ou accessible notamment aux étudiant-es contribuerait à ce que ces dernier-es ne soient que 44% à résider à Paris où ils-elles sont pourtant inscrit-es⁸. *« Néanmoins à Paris, le ratio d'étudiant-es « navetteurs », c'est-à-dire qui chaque jour viennent y étudier sans y habiter, est moins élevé que celui des actif-ves en emploi (60 %) »⁹.*



Fort de ces constats, la Ville de Paris s'est engagée à déployer de nouvelles réponses pour accompagner et faciliter l'accès au logement des jeunes Parisien·nes avec notamment :

- Un effort d'information et d'accès aux droits des jeunes avec notamment le soutien apporté au CLLAJ et à l'ADIL ;
- Une réflexion en faveur de solutions nouvelles ou alternatives telles que les projets d'habitat intergénérationnel et de colocations ;
- Des aides et garanties financières telles que l'Aide à l'installation dans un logement étudiant (AILE)... ;
- Un soutien actif à la production d'une offre locative sociale adaptée et dédiée aux jeunes, notamment les Foyers de Jeunes Travailleurs¹⁰, qui n'accueillent toutefois ;

Ces actions spécifiquement dédiées aux jeunes s'inscrivent dans une politique du logement visant plus globalement à réguler et maintenir une offre de logement pour tous·tes les Parisien·nes quel que soit leur âge

⁶ Étude des dynamiques démographiques dans le Grand Paris, Note n°239, décembre 2023, APUR

⁷ L'augmentation des locations touristiques a contribué à retirer du marché locatif des logements jusque-là occupés en résidence principale du fait de meilleurs rendements. A Paris, on estime à 80 000 le nombre de logements concernés, dont 29 %, soit plus de 23 000, sont loués à l'année sous ce régime. Les arrondissements centraux sont particulièrement concernés par cette problématique, malgré la mise en place d'outils de régulation (source : IPR)

⁸ APUR, Le logement étudiant à Paris, octobre 2024

⁹ Ibid.

¹⁰ Ce soutien porte également sur l'offre en résidences étudiantes mais celle-ci privilégie l'accueil de jeunes étudiant-es en mobilité géographique et par définition, non parisien·nes.

et leur situation : encadrement des loyers, Assurance Habitation Parisienne, développement de l'offre locative sociale, etc. .

2. Objectif de l'étude

Considérant que le logement constitue pour tout un chacun et pour les jeunes en particulier, un droit et un socle indispensable à leur trajectoire d'insertion socio-professionnelle et à leur émancipation, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris souhaite aujourd'hui approfondir sa connaissance des « freins et leviers » à leur décohabitation.

L'étude engagée vise en synthèse trois objectifs complémentaires :

- Améliorer la connaissance de la Ville de Paris sur les conditions de logement des jeunes Parisien·nes de 16 à 30 ans et tout particulièrement identifier les facteurs objectifs (leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques) et plus subjectifs (les motivations, le degré de connaissance des dispositifs, les relations familiales, etc.) qui favorisent (ou limitent) leur accès à un logement autonome ;
- Produire un état des lieux critique de l'offre et des solutions développées en faveur du logement des jeunes sur le territoire parisien et apprécier dans quelle mesure cette offre est connue et mobilisée par ces derniers ;
- Formuler des recommandations qui pourront être inspirées d'expériences françaises ou européennes visant à lever les freins à la décohabitation des jeunes.

3. Méthodologie

L'étude a été réalisée entre mai 2024 et mars 2025, sous le suivi de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris, commanditaire de la mission. Un comité de pilotage a été constitué pour en valider les différentes étapes, rassemblant des représentant·es de la Ville de Paris (DJS, DLH, DDCT, DSOL, DAE), des organismes du logement (URHAJ, CLLAJ, CAF, UNAFO, CROUS, DRIHL, LARES, RIVP) et d'autres acteur·ices (APUR, INJEP, Mission Locale de Paris, CPJ) (*voir glossaire en fin de document*).

L'étude comprend trois phases :

1. Une première phase de cadrage destinée à approfondir notre connaissance du contexte et à construire les outils méthodologiques nécessaires à la réalisation d'une enquête. Cette phase a permis également de définir les sources de données à mobiliser, les acteur·ices à rencontrer et les outils d'enquête qualitative qui seront utilisés (grilles d'entretien, trame de questionnaire, guide d'animation des *focus groups*).
2. Une phase d'analyse statistique et d'entretiens semi-directifs avec différents acteur·ices. L'analyse statistique s'appuie sur les bases de données du recensement de la population 2020 et 2021 de l'Insee pour examiner les conditions de logement des jeunes Parisien·nes âgé·es de 16 à 29 ans inclus, en

fonction de leurs caractéristiques socio-économiques et de leur mode de cohabitation. Cette analyse permet également d'identifier les dynamiques résidentielles des jeunes.

En parallèle, une douzaine d'entretiens ont été menés auprès des principaux·ales acteur·ices parisien·nes du logement et de la jeunesse afin de recueillir leur perception des freins et leviers à la décohabitation, d'analyser leur offre et leurs actions en faveur des jeunes, ainsi que de collecter des données complémentaires sur les dispositifs existants et les profils des jeunes accompagné·es. Ces échanges ont permis également d'envisager la diffusion d'une enquête par questionnaire ou la réalisation *de focus groups*.

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des acteur·ices rencontrés lors des phases 1 et 2 :

Organisation	Fonction/Structure
Ville de Paris	Direction Jeunesse et Sports (DJS) : • Cheffe du Bureau des projets et des partenariats • Responsable du pôle Information Jeunesse et des subventions non localisées • Directeur de l'Espace Paris Jeunes La Salle • PIJ Maurice Ravel Quartier Jeunes : • Directeur et Adjoint au directeur
	Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires (DDCT) : • Chargé de mission équipe centrale • Chargée de mission thématique renouvellement urbain habitat et transition socio-écologique • Chargée de mission Action sociale et santé
	Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) : • Chargé de mission étude et recherche • Service de la Gestion de la Demande de Logement - Bureau des Relogements et de l'Intermédiation Locative (BRIL) • Adjointe à la cheffe du Service de la gestion de la demande de logement social • Responsable programmation logement social • Adjointe au chef du Bureau des études, de la prospective, de la programmation et de la synthèse
	Maison Etudiante - Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) : • Adjoint à la Cheffe de bureau - Bureau de la vie étudiante • Cheffe du bureau de la vie étudiante et directrice de la Maison des Initiatives Etudiantes
	Direction des Solidarités (DSOL) : • Responsable de la mission de prévention et d'insertion des jeunes
CAF de Paris	• Experte thématique Politique Logement, Insertion, Vacances et Accès aux Droits • Responsable Politique Logement, Insertion, Vacances et Accès aux Droits
Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)	• Directrice • Responsable de la "Mission Inser'toit"

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Île-de-France (URHAJ)	• Responsable Pôle Habitat
CROUS de Paris	• Responsable service sociale • Directrice de la Vie étudiante
Mission Locale de Paris	• Chargée de projet Lutte Contre les Exclusions • Responsable des Pôles Inclusion et Compétences • Chargée de projet Suivi de l'activité et Observatoire
Action Logement Services	• Chargée de projet Suivi de l'activité et Observatoire • Directrice Territoriale
Paris Habitat	• Cheffe de service Observatoire
Hénéo	• Directeur territorial
Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP)	• Directrice des politiques d'attribution
Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)	• Chargée d'études- Responsable de l'Observatoire du logement

3. Enfin, une phase d'enquête avec la diffusion d'un questionnaire destiné aux jeunes Parisien·nes et la réalisation de trois *focus groups*.

4. Plan du rapport

Ce rapport comprend 3 parties :

1. Une première partie propose une analyse du profil et des conditions de logement des jeunes Parisien·nes à partir des données du recensement de la population de l'Insee de 2020 et 2021.
2. La seconde partie approfondit l'analyse des difficultés des jeunes à accéder à un logement par un état des lieux critiques des offres de logement et des aides existantes.
3. Enfin, la troisième partie traitera du vécu des jeunes à travers les données issues du questionnaire et des différents *focus groups* réalisés.

PARTIE 1 : PROFILS ET CONDITIONS DE LOGEMENT DES JEUNES PARISIEN·NES

L'analyse des données du recensement de la population permet de mieux caractériser les jeunes Parisien·nes enquêté·es. Elle dresse un panorama des spécificités des 16-29 ans vivant à Paris à travers plusieurs indicateurs. Les données utilisées proviennent du recensement de la population de l'Insee de 2020 pour l'échelle des arrondissements (et donc pour l'ensemble des cartes réalisées) et de 2021 pour celle du département.

1. Plus de 1 jeune Parisien·ne sur 5 est âgé·e de 16 à 29 ans.

En 2021, selon le recensement de la population, Paris comptait plus de 470 000 jeunes âgé·es de 16 à 29 ans, représentant 22 % de la population de la capitale, contre 19 % en Île-de-France, du fait d'une surreprésentation de la tranche d'âge des 25-29 ans en particulier (10 % à Paris contre 7 % en Île-de-France). Cette tranche d'âge est également majoritairement féminine, avec 58 % de femmes contre 55 % en moyenne régionale.

La mobilité résidentielle est particulièrement marquée chez ces jeunes, 25% d'entre eux·elles résidaient dans un autre logement un an auparavant (contre 17 % en Île-de-France). Parmi eux·elles, 58 % ont emménagé à Paris en provenance d'une autre commune, une proportion nettement plus élevée que pour les autres tranches d'âge (moins de 40 %).

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de jeunes âgé·es de 16 à 29 ans, ainsi que leur répartition par tranches d'âge (16-18 ans, 19-24 ans et 25-29 ans) selon les arrondissements, ainsi que leur part dans la population totale, en 2020. Il montre une surreprésentation des jeunes dans les 5^e, 6^e et 14^e arrondissement témoignant notamment de la géographie étudiante.¹¹

	Population 16-29 ans	dont 16-18 ans	dont 19-24 ans	dont 25-29 ans	Part des 16-29 dans la population totale	dont 16-18 ans	dont 19-24 ans	dont 25-29 ans
Paris Centre (1 ^{er} – 2 ^{ème} – 3 ^{ème} – 4 ^{ème})	23 043	2 321	8 282	12 440	23%	2%	8%	12%
5 ^{ème}	16 323	1 565	8 472	6 286	28%	3%	15%	11%
6 ^{ème}	10 300	1 056	5 420	3 824	26%	3%	14%	10%
7 ^{ème}	10 908	1 483	4 714	4 711	22%	3%	10%	10%
8 ^{ème}	8 064	1 249	3 388	3 428	23%	4%	9%	10%
9 ^{ème}	14 072	1 594	4 678	7 800	23%	3%	8%	13%
10 ^{ème}	17 672	2 083	5 919	9 671	21%	2%	7%	12%
11 ^{ème}	32 354	3 251	11 118	17 986	22%	2%	8%	12%
12 ^{ème}	29 199	3 697	11 249	14 252	21%	3%	8%	10%

¹¹ Ces données nous donnent un aperçu de la répartition des jeunes pour l'année 2020 et ne tiennent donc pas compte de la pandémie de Covid-19 et des éventuelles répercussions que celle-ci aurait eu sur la répartition des jeunes par arrondissement.

13 ^{ème}	40 541	4 888	17 516	18 137	23%	3%	10%	10%
14 ^{ème}	33 738	3 476	14 275	15 987	25%	3%	11%	12%
15 ^{ème}	52 131	5 958	21 480	24 693	23%	3%	9%	11%
16 ^{ème}	32 137	5 823	14 876	11 438	20%	4%	9%	7%
17 ^{ème}	36 407	4 698	13 382	18 327	22%	3%	8%	11%
18 ^{ème}	41 132	4 878	14 613	21 642	22%	3%	8%	11%
19 ^{ème}	37 391	6 092	15 020	16 279	20%	3%	8%	9%
20 ^{ème}	36 316	5 656	13 884	16 775	19%	3%	7%	9%
Paris	471 728	59 768	188 285	223 676	22%	3%	9%	10%
Île-de-France	2 272 707	456 339	932 669	883 700	19%	4%	8%	7%

Source : Insee, Recensement de la population 2020

2. Des modes de cohabitation qui diffèrent selon les caractéristiques socio-démographiques des jeunes

Le mode de cohabitation des jeunes Parisien·nes varie en fonction de plusieurs facteurs. L'âge, le genre, le lieu de naissance, le type d'activité ou encore le niveau de diplôme peuvent ainsi influencer leur situation résidentielle et les choix de logement qu'ils-elles adoptent.

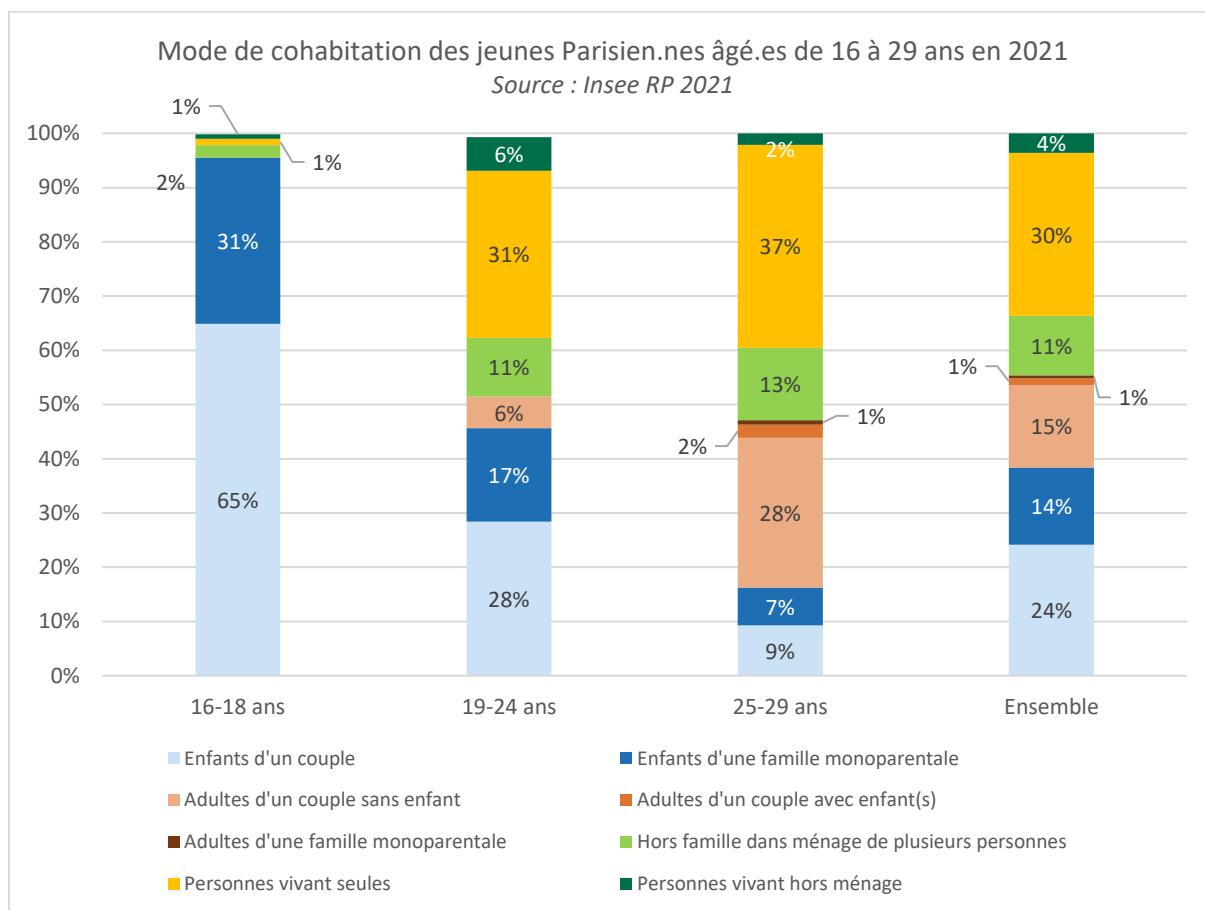
a) Quitter le domicile parental : un départ plus tardif pour les jeunes né·es à Paris

En 2021, **62 % des jeunes Parisien·nes de 16 à 29 ans vivaient en dehors du foyer familial soit 291 088 jeunes**, une proportion bien plus élevée que celle observée en Île-de-France (41 %). Parmi ces jeunes, 49% vivent seul·es (141 947 jeunes), 27% vivent en couple (77 951 jeunes), 18% sont en colocation (ou hébergé·es par un tiers) (51 641 jeunes) et 6% vivent « hors ménages » (c'est-à-dire en communauté, dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou les résidences étudiantes) soit 17 044 jeunes.

	Vit chez ses parents		Autre (vit seul·e, en couple, en colocation ou « hors ménage »)	
16-18 ans	96 %	58 022	4 %	2 729
19-24 ans	46 %	87 465	54 %	104 233
25-29 ans	16 %	35 791	84 %	184 126
Total (16-29 ans)	38 %	181 278	62 %	291 088

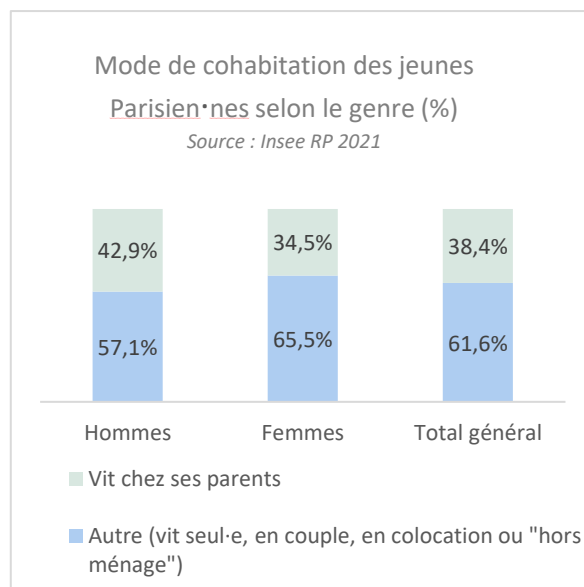
Source : Insee, Recensement de la population 2021

Parmi ces jeunes vivant en dehors du domicile familial, 30 % habitaient seul-es dans leur propre logement, tandis que 16 % vivaient en couple, généralement sans enfant. Environ 11 % résidaient dans un ménage de plusieurs personnes, ce qui correspond principalement à des formes de colocation. Enfin, 4 % des jeunes de cette tranche d'âge vivaient « hors ménage »¹² c'est-à-dire dans des résidences universitaires ou des foyers de jeunes travailleurs (FJT).

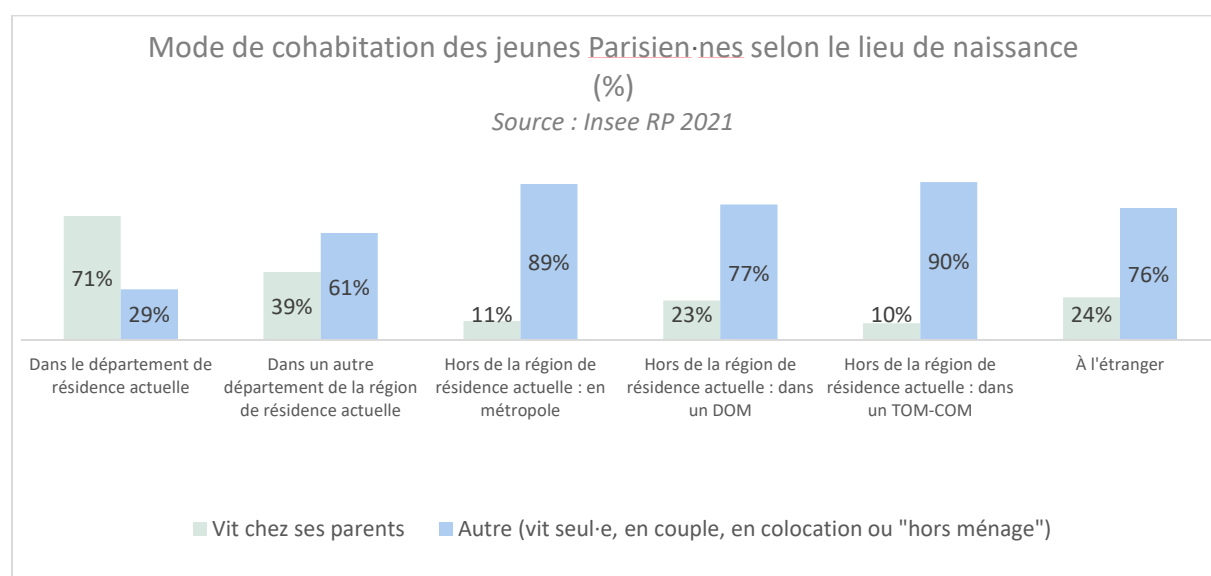


¹² La catégorie « hors ménage » ou également « hors logement ordinaire » comprend, selon l'Insee, les personnes résidant dans une communauté (foyer de travailleurs, maison de retraite, résidence universitaire, établissement pénitentiaire, etc.), les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les bateliers) et les personnes sans-abri.

À Paris, comme dans le reste de la France, les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre de manière autonome, avec 65 % d'entre elles résidant hors du foyer familial contre 57 % des hommes. Cette différence traduit des dynamiques sociales et économiques dans lesquelles les femmes sont plus enclines à prendre des initiatives pour gagner en indépendance, que ce soit par choix ou par contrainte.



Surtout, **les jeunes né·es à Paris sont proportionnellement bien plus nombreux·euses (presque deux fois plus) à vivre chez leurs parents que les autres** : 71 % d'entre eux·elles résident encore au domicile familial, quel que soit leur âge. Cette proportion diminue significativement pour les autres lieux de naissance : elle tombe à 39 % pour les jeunes né·es en Île-de-France hors Paris, à un peu plus de 20 % pour celles et ceux originaires des DROM ou de l'étranger, et à seulement 11 % pour celles et ceux né·es en métropole hors Île-de-France. Ces écarts traduisent des trajectoires résidentielles différentes, souvent liées aux mobilités étudiantes et professionnelles. Face à un marché du logement difficilement accessible pour l'ensemble d'entre eux·elles, ces écarts témoignent également d'une moindre incitation à décohabiter pour les jeunes Parisien·nes quand ceux·celles né·es hors Paris cherchent à s'y installer, malgré le coût du logement, pour pouvoir bénéficier des aménités qu'offre la capitale : enseignement supérieur, bassin d'emploi, offre de transport...

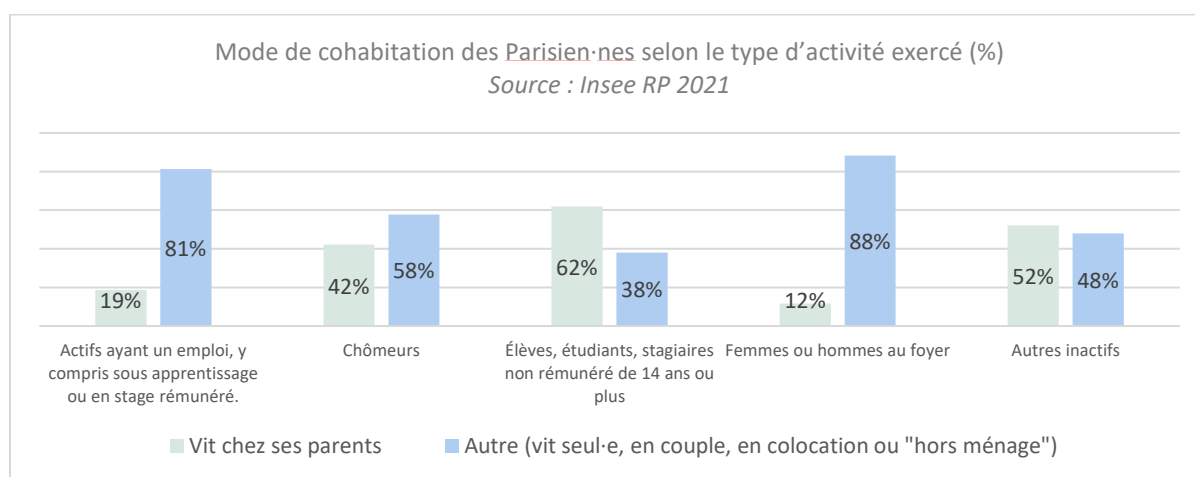


b) Précarité et études : des freins à l'autonomie résidentielle

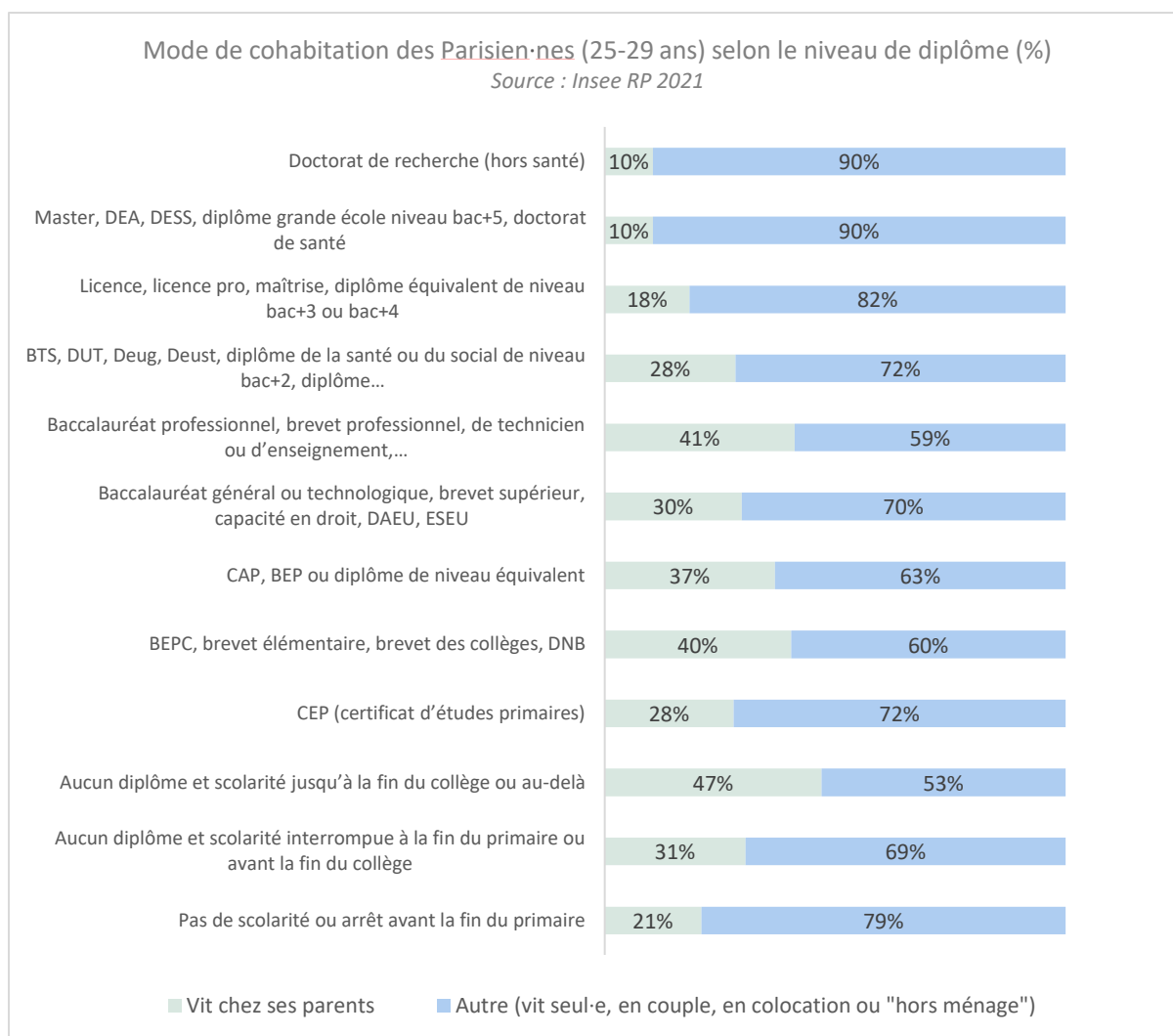
Le mode de cohabitation des jeunes Parisien·nes varie fortement en fonction de leur situation professionnelle ou scolaire. Parmi les étudiant·es et stagiaires non rémunéré·es, qui représentent 39 % de la population jeune, 62% vivent encore chez leurs parents, traduisant une dépendance économique plus marquée.

À l'inverse, les jeunes actif·ves et apprenti·es, qui constituent 50 % de cette tranche d'âge, sont majoritairement autonomes : 81 % d'entre eux·elles résident en dehors du foyer familial. Toutefois, cette tendance varie selon les conditions d'emploi. Les jeunes en situation précaire, qu'ils·elles travaillent à temps partiel ou occupent des emplois instables (intérim, emplois aidés, apprentissage), vivent plus souvent chez leurs parents.

Enfin, parmi les jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), qui représentent 10 % de la population jeune, 44 % vivent encore au domicile familial, soulignant les difficultés d'accès à l'autonomie pour cette catégorie.

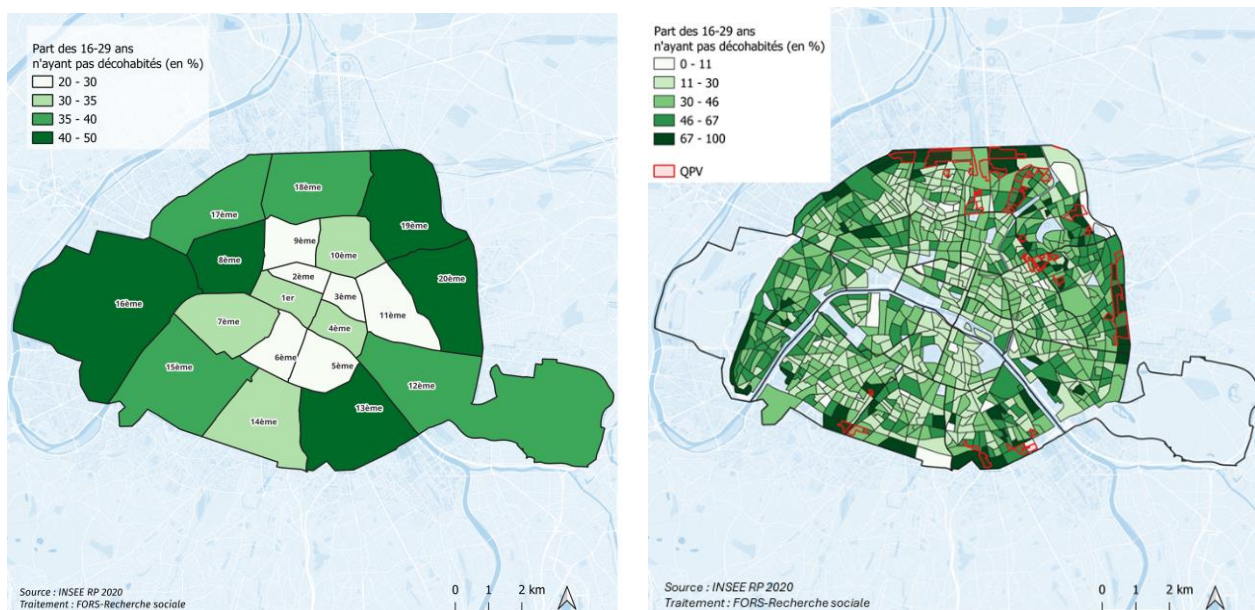


Le niveau de qualification influence également fortement le mode de cohabitation. Parmi les 25-29 ans ayant un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat, 35 % vivent encore chez leurs parents. Cette proportion atteint 47 % chez les jeunes sans diplôme ou ayant arrêté leurs études au collège, tandis qu'elle n'est que de 13 % pour celles et ceux titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2 ou plus. Elle est encore plus faible chez les diplômé·es de niveau Bac +5 et au-delà, dont seul·es 10 % résident encore au domicile familial.



Géographiquement, **la proportion de jeunes vivant au domicile familial est plus élevée dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que dans certains quartiers plus aisés**, ce qui met en évidence des dynamiques socio-économiques et culturelles contrastées.

Dans les QPV, la précarité économique, le coût du logement à Paris et l'importance du soutien familial poussent souvent les jeunes à rester chez leurs parents. À l'inverse, dans les quartiers plus favorisés, bien que les jeunes disposent de ressources financières plus importantes, une culture favorisant le soutien familial prolongé peut également encourager les jeunes à rester plus longtemps chez leurs parents. Par ailleurs, certaines caractéristiques des logements, comme leur taille plus importante, peuvent faciliter et rendre plus acceptable la cohabitation prolongée.



Ces différentes analyses mettent en évidence l'influence de plusieurs facteurs sur les modes de cohabitation des jeunes Parisien·nes. L'âge, le genre, le lieu de naissance, l'activité professionnelle ou encore le niveau de diplôme conditionnent fortement l'accès à l'autonomie résidentielle.

Conjuguées aux difficultés d'accès au logement des jeunes (faiblesse ou précarité des ressources, coût de l'offre locative privée et concurrence accrue de l'offre locative saisonnière notamment s'agissant des petits logements, réticences de certains bailleurs, conditions d'accès au logement social inadaptées à la mobilité et à la période d'entrée dans la vie active, etc.), ces quelques caractéristiques s'inscrivent spatialement sur le territoire parisien comme le montre bien la carte ci-après réalisée par l'APUR :

- Les étudiant·es « autonomes » privilégient les arrondissements dits « étudiants » tels que le 5^e ou le 13^e arrondissements, qui bénéficient de la présence d'universités et d'une offre de logements adaptés, comme les résidences CROUS ou les petits studios et « chambres de bonne ».
- À l'inverse, les élèves et étudiant·es vivant chez leurs parents sont plus nombreux·ses dans l'ouest de la capitale.
- Les jeunes actif·ves autonomes résident davantage dans certaines parties des 17^e et 18^e arrondissements et dans le 9^{ème}, 10^e et 11^{ème} arrondissements. Ce profil de jeunes se retrouve également dans des quartiers de Paris Centre.
- Enfin, les jeunes en situation de moindre insertion et ceux·celles qui décohabitent moins se concentrent davantage dans le nord-est parisien, où l'on trouve de nombreux quartiers prioritaires (QPV).

Typologie des jeunes de 16 à 25 ans à Paris (APUR)

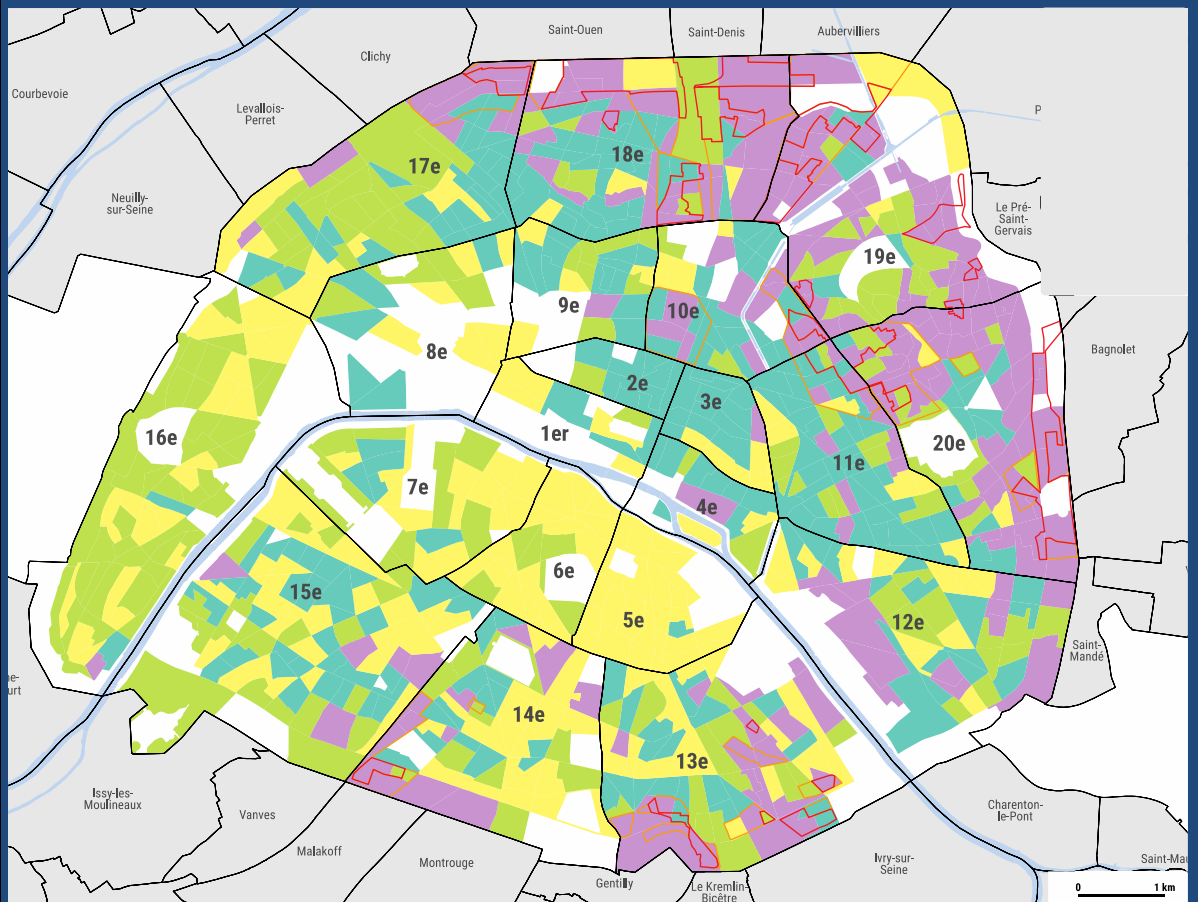
Profils sur-représentés par rapport à la moyenne parisienne

- Élèves ou étudiant-e-s vivant chez leurs parents
- Étudiant-e-s autonomes
- Actif-ve-s autonomes
- Moindre insertion et décohabitation

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS comptant moins de 50 jeunes apparaissent en blanc.

- Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- Quartier de veille active (QVA)

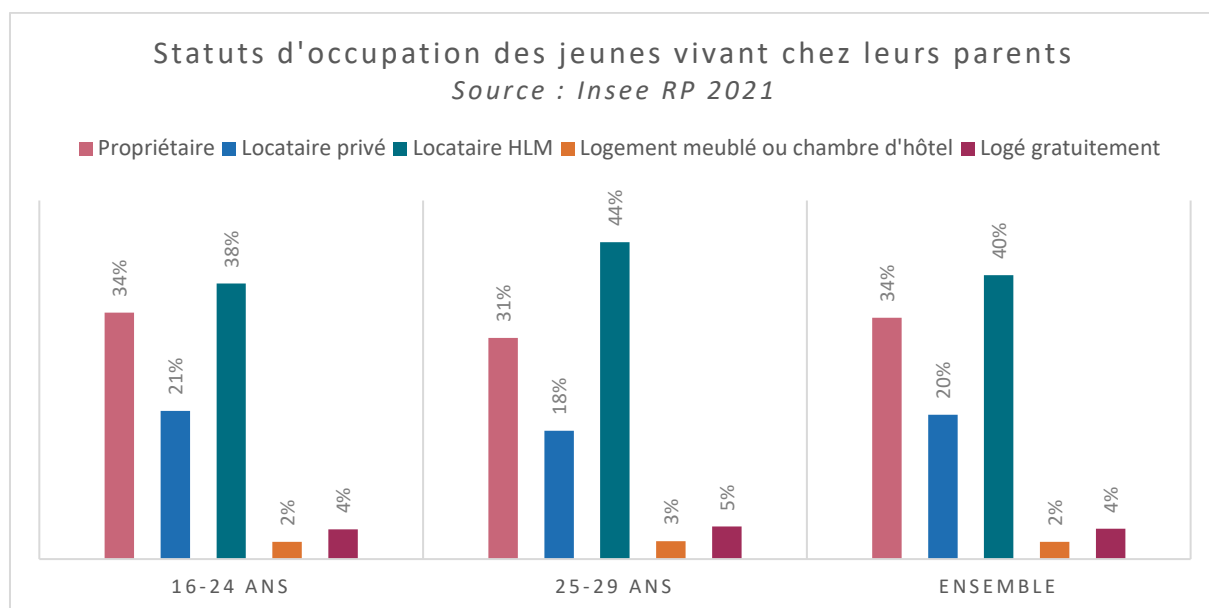
Source : Recensement de la Population (Insee) - 2018



3. Focus sur les jeunes vivant chez leurs parents

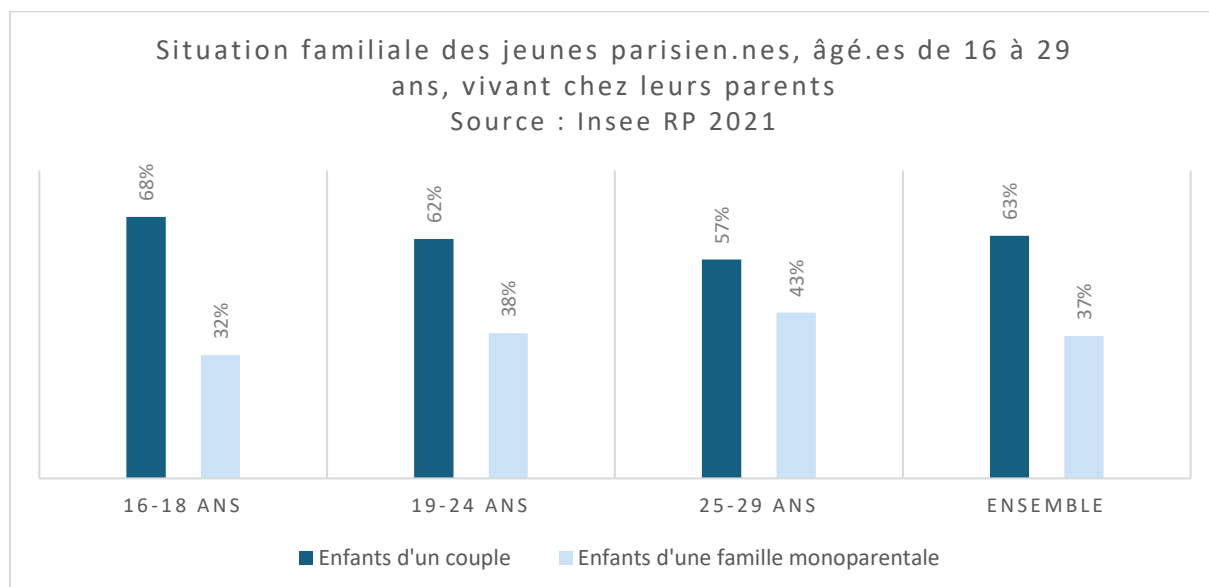
En 2021, à Paris, plus de 180 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans vivaient encore chez leurs parents locataires HLM (40%), propriétaires (34%) ou locataires privés (20%). A noter également que près de 4400 jeunes vivent avec

leur(s) parent(s) dans des logements loués meublés ou des chambres d'hôtel, signe probable d'une forte précarité résidentielle.

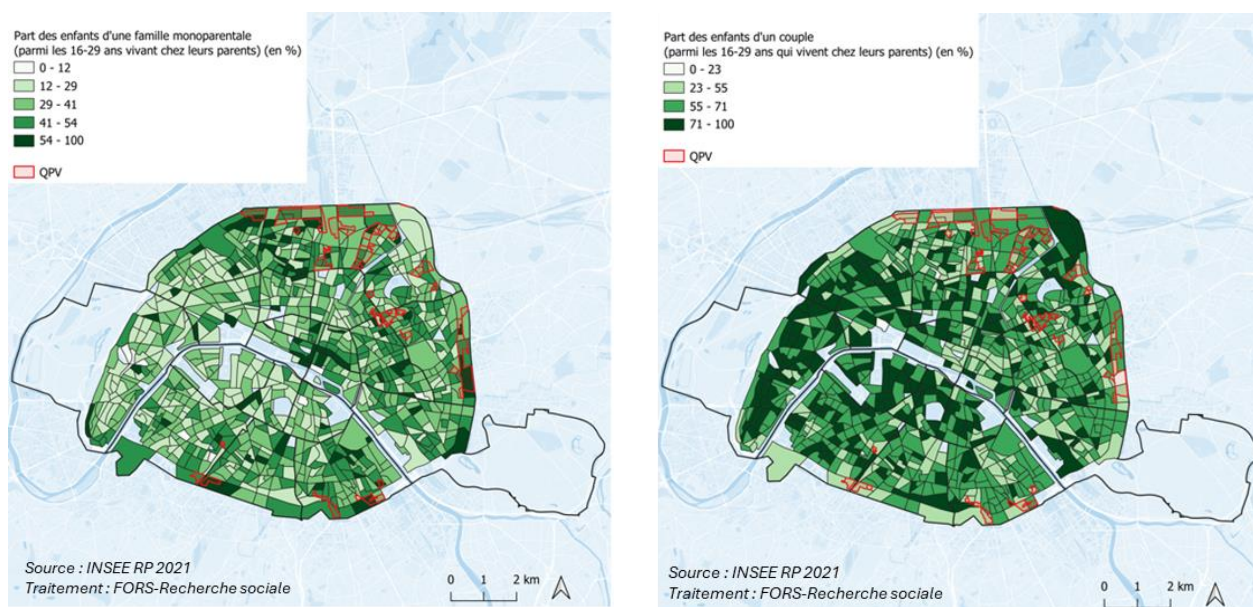


a) Plus d'1 jeune sur 3 vit dans une famille monoparentale

Parmi les jeunes qui vivent chez leur parents, 63 % (soit 114 236 jeunes) vivent dans un ménage biparental, tandis que 37 % (soit 67 041 jeunes) résident dans un ménage monoparental. **C'est plus souvent le cas encore chez les 25-29 ans** confortant l'idée de jeunes adultes vivant au sein de familles plus modestes, auxquelles ils-elles entendent parfois apporter leur soutien (cf. parties suivantes).



Les jeunes Parisien.nes non-décohabitant vivant au sein de familles monoparentales sont principalement concentré-es dans des arrondissements où les loyers demeurent relativement accessibles du fait de la présence plus importante de logements sociaux. En revanche, ceux-celles issu-es de familles biparentales résident fréquemment dans des quartiers caractérisés par un coût de la vie plus élevé. Dans ces zones, l'accès au logement constitue un obstacle moins marqué, en raison de facteurs économiques et sociaux qui facilitent cette démarche pour ces familles comparativement aux familles monoparentales.



b) Les 25-29 ans vivent plus souvent chez des parents locataires en logement social

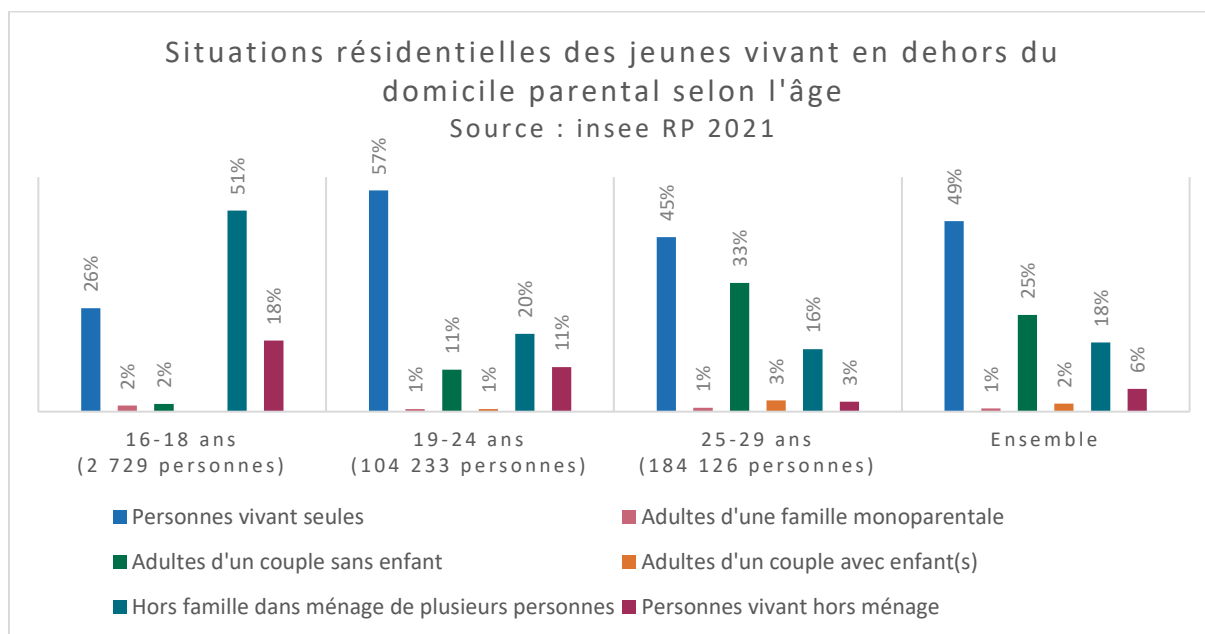
Pour les 25-29 ans, qui sont 35 791 à vivre encore chez leurs parents à Paris, on observe **une légère surreprésentation des hommes** (55% contre 51% pour les 16-24 ans) et de jeunes né-es à l'étranger (13,4% contre 10,7% pour les 16-24 ans). Deux facteurs peuvent expliquer cette **surreprésentation des jeunes immigré-es parmi cette population** : d'une part, ces jeunes évoluent dans des familles plus modestes et bénéficient d'un moindre soutien financier pour décohabiter ; d'autre part, comme cela a pu être documenté par de nombreuses enquêtes¹³, ceux-ci et celles-ci sont susceptibles d'être confronté-es à des discriminations dans l'accès à l'emploi ou au logement.

Contrairement aux 16-24 ans, les jeunes âgés de 25-29 ans, qui vivent toujours chez leurs parents, sont plus souvent logé-es dans des foyers où les parents sont locataires d'un logement social (44 %). Ce chiffre est nettement supérieur à celui des jeunes ayant des parents locataires dans le parc privé (38 %). Cette situation peut ainsi refléter une précarité plus accrue ou un accès plus limité à l'autonomie résidentielle pour les jeunes issu-es de famille plus modestes.

¹³ Voir notamment les enquêtes Trajectoires et origines : <https://injep.fr/publication/les-discriminations-subies-par-les-jeunes/>

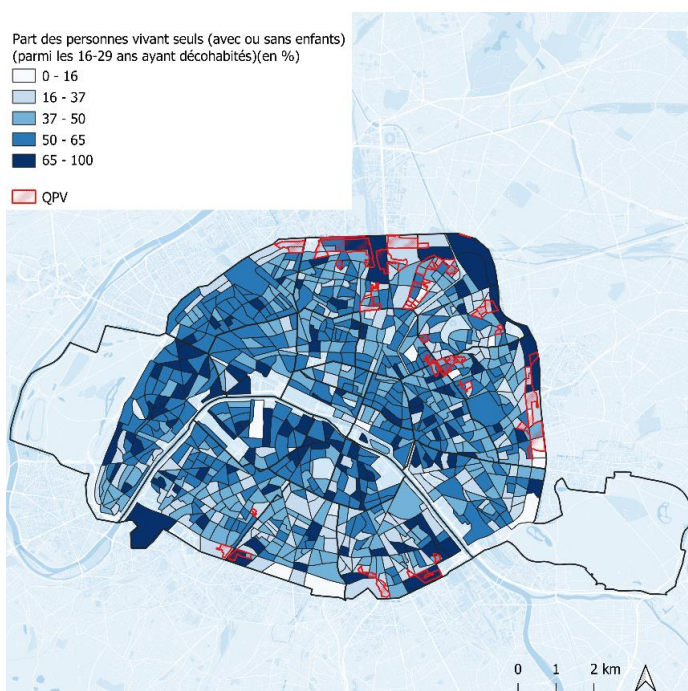
4. Focus sur les jeunes vivant en dehors du foyer familial

En 2021, plus de 291 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans résidaient en dehors du foyer familial, adoptant des situations résidentielles variées en fonction de leur profil.

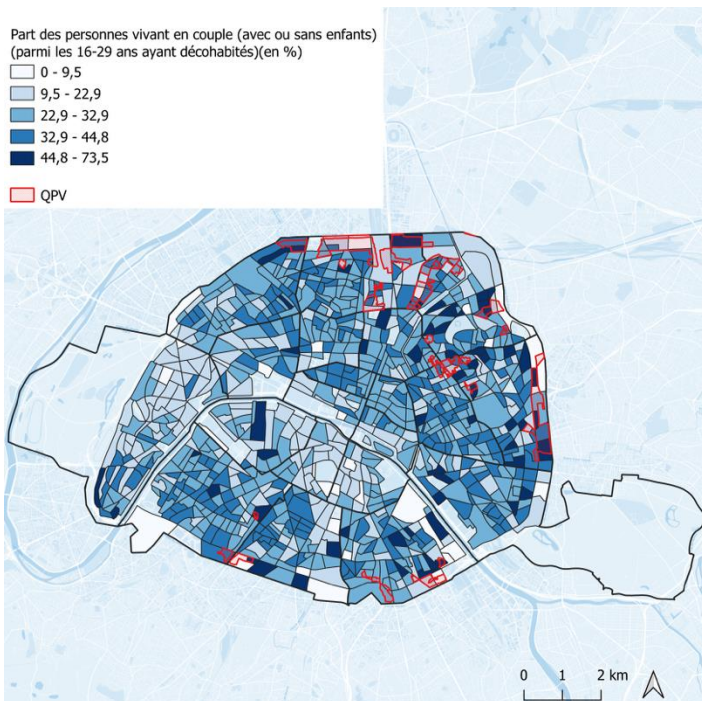


a) 1 jeune décohabitant sur 2 vit seul-e à Paris

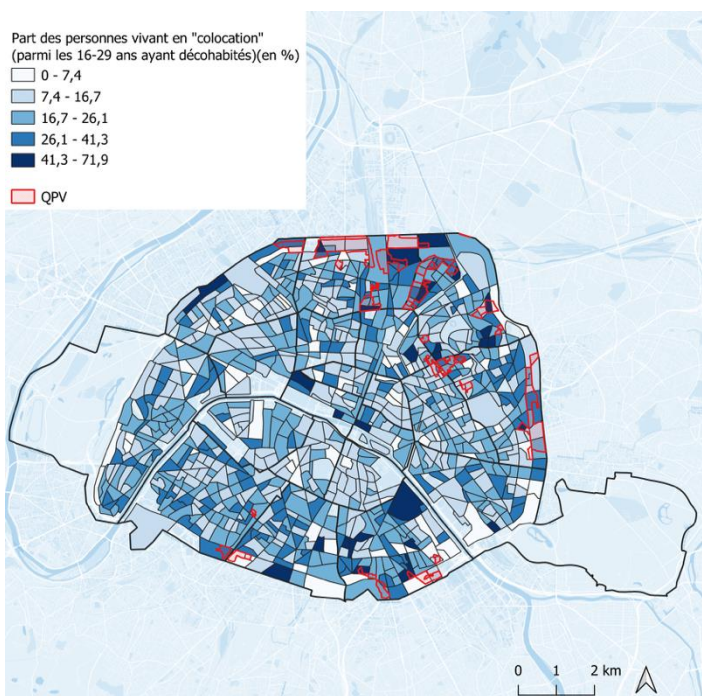
La majorité des jeunes vivant en dehors du logement familial vivent seul-es dans un logement ordinaire. Parmi eux-elles, 2 500 sont des parents isolés (c'est-à-dire vivent seuls avec un ou plusieurs enfant(s)) soit moins de 1% des 16-29 ans vivant à Paris. Les jeunes vivant seul-es se concentrent principalement dans les quartiers situés au nord-est et au sud-ouest de Paris. Ces zones sont souvent caractérisées par une diversité d'offres de logements et des prix plus abordables, comparées à d'autres secteurs plus centraux de la capitale.



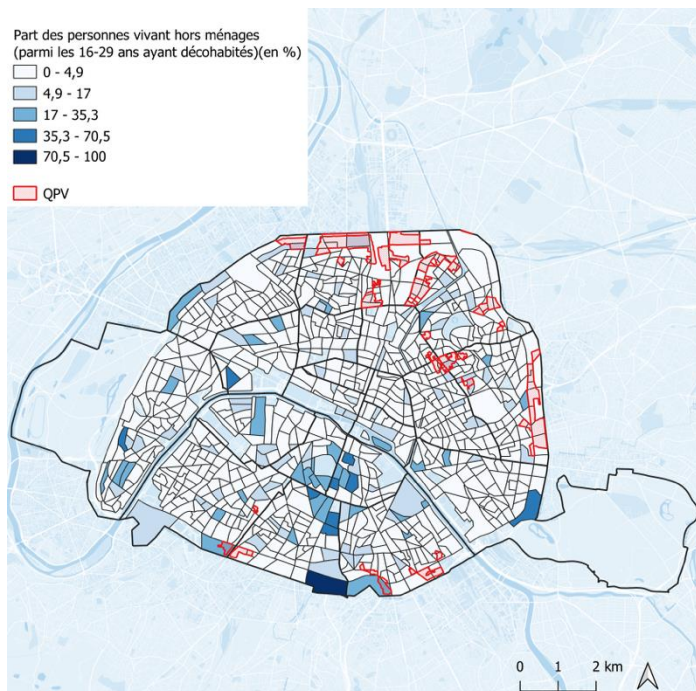
Plus d'1/4 vit en couple (plus d'1/3 des 25-29 ans), parmi lesquels plus de 6 000 ont au moins 1 enfant. Cette situation est plus fréquente pour les 25-29 ans. Ce mode de cohabitation devient plus fréquent avec l'avancée en âge, traduisant une transition progressive vers une vie plus stable et autonome. La proportion de jeunes décohabitants vivant en couple est par ailleurs plus forte dans des quartiers au nord-est de Paris où le marché locatif demeure encore relativement accessible pour les jeunes démarrant dans la vie active. À l'échelle de la ville de Paris, les jeunes couples avec enfants et les familles monoparentales résident plus fréquemment dans le parc social (respectivement 38 % et 51 %) que les couples sans enfants et les personnes seules (respectivement 5 % et 3 %), en raison notamment des critères d'attribution qui favorisent l'accès des ménages avec enfants à ce type de logement.



D'autres jeunes vivent « hors famille dans un ménage de plusieurs personnes ». C'est le cas de 18% d'entre elles.eux (soit plus de 50 000 jeunes) et plus spécifiquement de la moitié (51%) de la tranche d'âge des 16-18 ans. Cette catégorie regroupe en réalité deux situations sans qu'il soit possible de les distinguer : celle de jeunes ayant opté pour la vie en colocation et celles de jeunes étant hébergé-es par un tiers, qu'il s'agisse ou non d'un membre de leur famille (tel qu'un grand-parent ou une tante, etc.) Qu'ils soient choisis ou contraints, ces modes de cohabitation permettent généralement aux jeunes de partager les coûts liés au logement (voire d'être logé-es gratuitement dans le cas d'un hébergement par un membre de la famille) tout en bénéficiant d'un cadre de vie collectif. Le 13^{ème} et le 19^{ème} arrondissement sont des zones où la concentration de jeunes vivant en colocation ou en hébergement chez un tiers est la plus élevée.

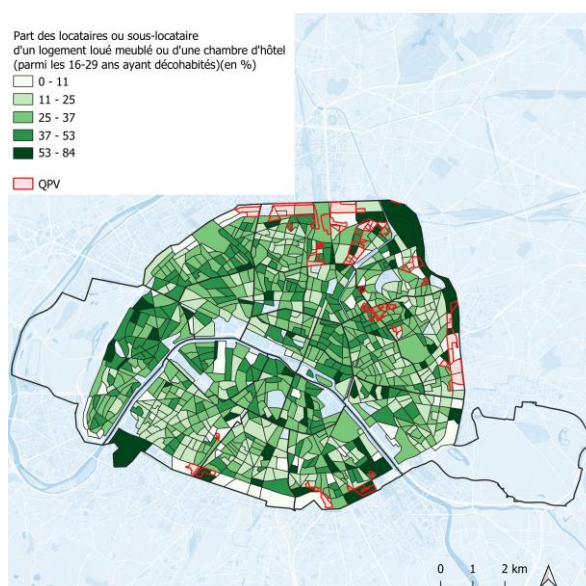
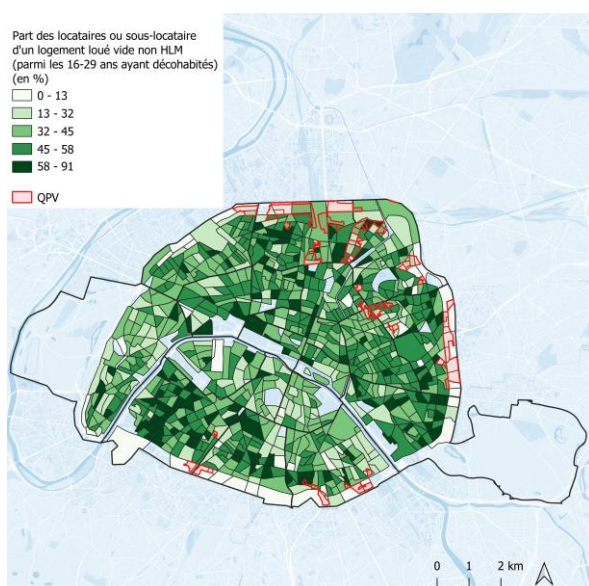


Enfin, une minorité de jeunes, environ 17 000 (soit 6 %), vit « hors ménage », c'est-à-dire en communauté, dans des structures telles que certains foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou les résidences étudiantes. Ces formes de logement, souvent transitoires, constituent une solution intermédiaire entre le domicile parental et l'installation dans un logement indépendant. A l'échelle des IRIS, on observe une surreprésentation au niveau de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) et au sein du quartier latin (centre historique universitaire à Paris).

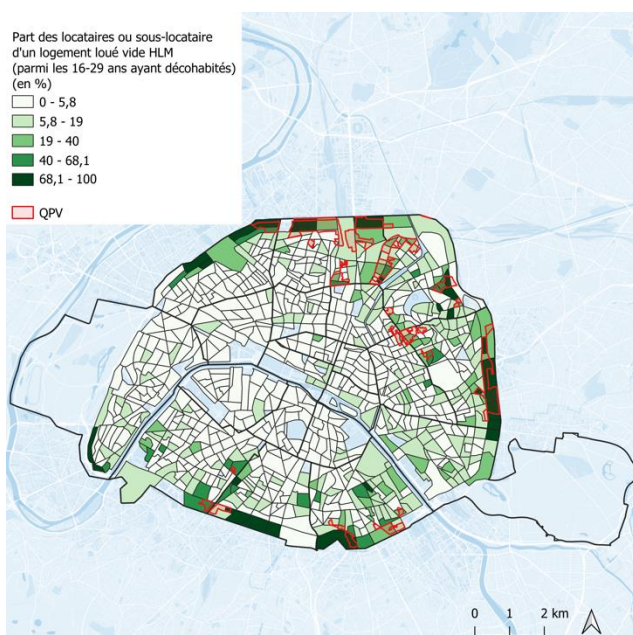


b) Les jeunes Parisien·nes vivent majoritairement dans le parc locatif privé

La grande majorité des jeunes Parisien·nes vivant en dehors du domicile parental réside dans le parc locatif privé. En effet, 75% d'entre eux·elles occupent un logement loué, soit vide (41 %), soit meublé (34 %), contre respectivement 40 % et 23 % en Île-de-France. Géographiquement, les jeunes locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide non-HLM se concentrent principalement dans des quartiers avec un coût de la vie plus élevé alors que les jeunes locataires ou sous-locataires d'un logement meublé ou d'une chambre d'hôtel vivent dans les quartiers périphériques où le coût du logement est moins élevé.

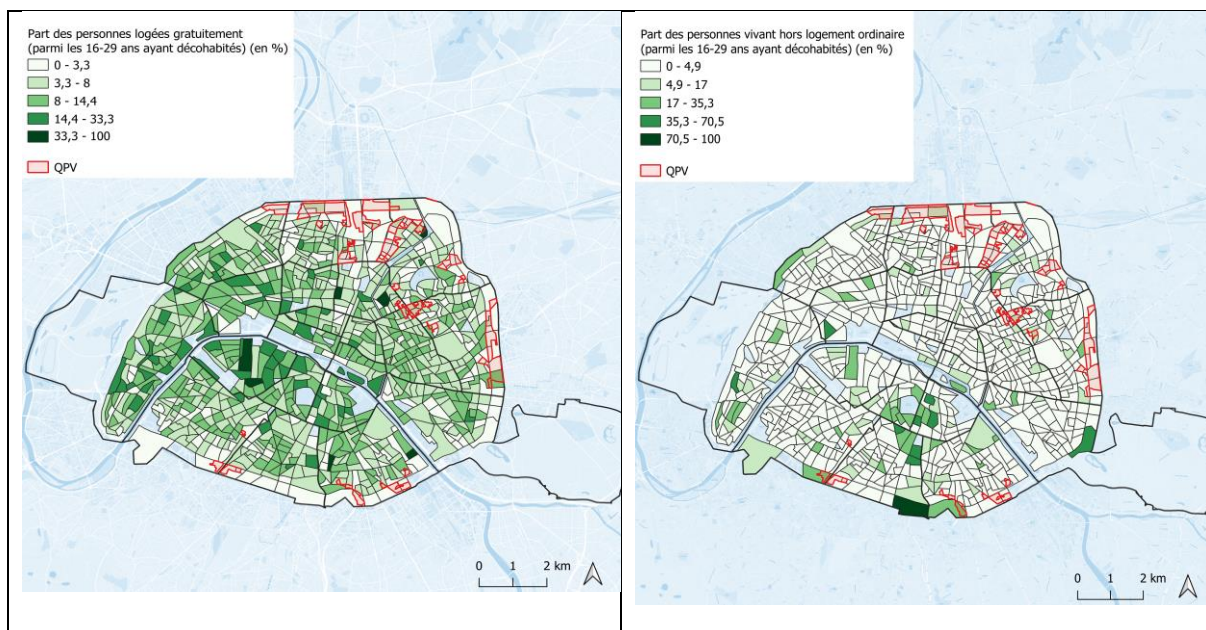


L'accès au logement social reste effectivement particulièrement restreint pour les jeunes Parisien·nes vivant hors du foyer familial (voir partie suivante). **En 2021, seul·es 5 % des 16-29 ans occupaient un logement HLM, une proportion nettement inférieure à celle observée en Île-de-France (12 % selon l'Insee RP 2021).** Les jeunes locataires ou sous-locataires de logements HLM vides se concentrent principalement dans les quartiers périphériques de la capitale, où l'offre de logements sociaux est plus importante. Ainsi, de par la concentration de logements abordables (HLM, avec des loyers plus bas et des attributions soumises à des plafonds de ressources), ces jeunes ont plus tendance à résider en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

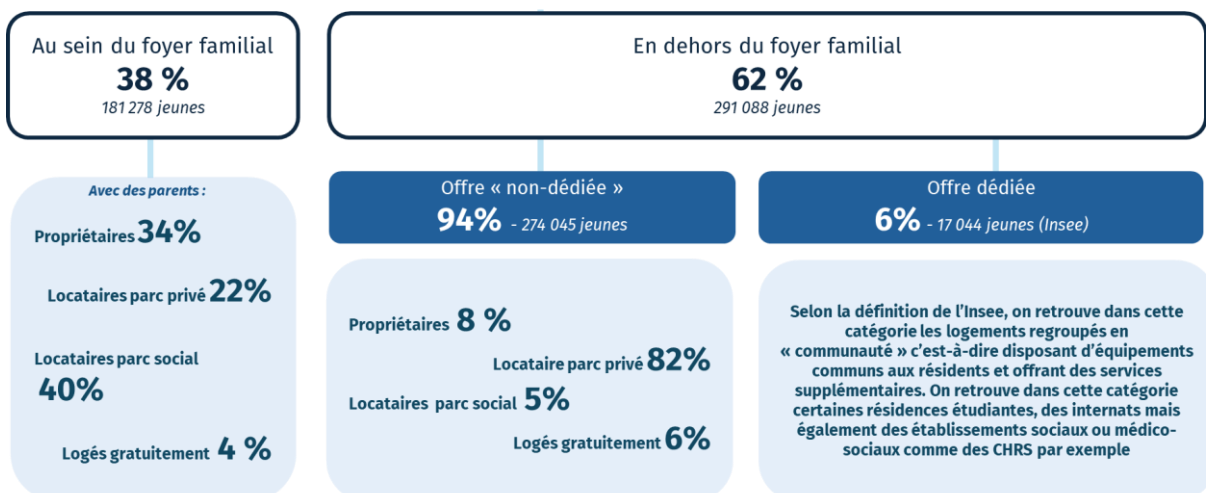


Par ailleurs, près de 19 000 jeunes vivant hors du domicile parental étaient logé·es gratuitement à Paris, soit 6,5 % des jeunes ayant décohabité. Une situation que l'on retrouve très peu dans les quartiers périphériques de Paris. Cela peut s'expliquer par le fait que le logement gratuit repose souvent sur des solidarités familiales. Or, les quartiers périphériques, accueillent des ménages aux ressources plus modestes, souvent moins en capacité de loger un·e jeune sans participation financière.

Enfin, 17 000 jeunes (soit 6% de ceux·celles vivant en dehors du domicile parental) vivaient « hors logement ordinaire » c'est-à-dire principalement dans les résidences étudiantes, internats et anciens foyers de jeunes travailleurs proposant une offre de vie en collectivité, composés le plus souvent de chambres ou petits studios intégrant ou non un bloc sanitaire. C'est ce qui explique que l'on observe une forte concentration de ces situations dans le sud de Paris, notamment au sein de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).



Synthèse : les modes d'habiter des jeunes Parisien.nes (16-29 ans)



PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX CRITIQUE DE L'OFFRE ET DES SOLUTIONS EXISTANTES

1. Un accès toujours plus difficile au logement dit « ordinaire »

a) Un parc locatif privé extrêmement coûteux qui continue pourtant d'accueillir la majeure partie des jeunes Parisien·nes

Comme évoqué dans la partie précédente, la grande majorité des jeunes Parisien·nes vivant en dehors du domicile parental réside dans le parc locatif privé. En effet, 75 % d'entre eux·elles occupent un logement loué, soit vide (41 %), soit meublé (34 %), contre respectivement 40 % et 23 % en Île-de-France

Or, comme le rappelle l'Institut Paris Région dans une étude relative au logement des jeunes en insertion¹⁴, le coût du logement constitue un enjeu majeur pour ces jeunes. Selon l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, en 2022 le loyer médian des ménages ayant récemment emménagé dans un studio à Paris s'élève à 747 €¹⁵. Cette charge représente un poids financier considérable pour les jeunes actif·ves vivant seul·es. En 2018, l'Insee estimait que ces dernier·es consacraient en moyenne 32 % de leurs revenus au loyer d'un studio dans le parc privé locatif de la Métropole du Grand Paris. Cette part souligne la pression financière qui pèse sur les jeunes locataires, limitant parfois leur accès à un logement indépendant et les contraignant à privilégier des solutions alternatives comme la colocation ou l'hébergement chez un tiers.

Zoom sur les caractéristiques des étudiant·es en recherche d'un T1 dans le parc privé à Paris en 2024

Le marché du logement étudiant à Paris se caractérise par des loyers particulièrement élevés, plaçant la capitale en tête des villes les plus onéreuses de France. Selon l'État des lieux du logement étudiant 2024 réalisé par LocService*, le loyer moyen pour un studio à Paris atteint 907 €.

Cette tension sur le marché locatif parisien se reflète également à l'échelle régionale : neuf des dix villes les plus chères pour les étudiant·es se situent en Île-de-France, confirmant l'attractivité mais aussi la difficulté d'accès au logement dans cette zone.

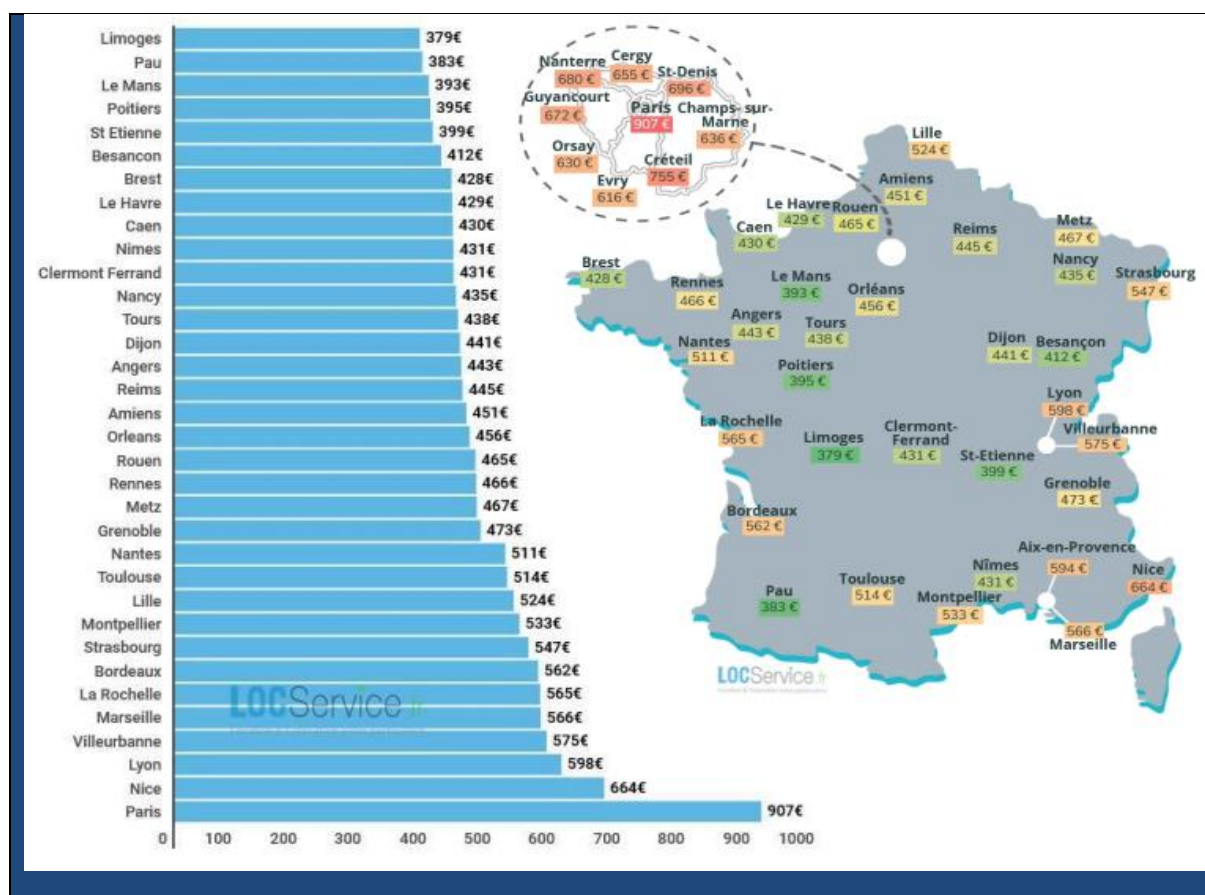
Face à ces coûts élevés, le budget mensuel moyen pour le logement charges comprises des étudiant·es souhaitant s'installer à Paris est estimé à 940 €, contre 865 € en moyenne en Île-de-France. Cette différence illustre la pression financière spécifique à la capitale.

Loyer moyen d'un studio en 2023-2024¹⁶

¹⁴ - Institut Paris Région, « Soutenir l'accès au logement des jeunes en voie d'insertion professionnelle – Etat des lieux en Île-de-France », Septembre 2024.

¹⁵ Source : Rapport sur les loyers Paris 2023, Observatoire des Loyers de l'agglomération parisienne : https://www.observatoire-des-loyers.fr/sites/default/files/olap_documents/rapports_loyers/Rapport%20Paris%202023.pdf

¹⁶ Source : Loc'Services. Étude réalisée à partir de l'analyse de 70.000 annonces d'offres et de demandes de location d'étudiants pour un T1, sur l'ensemble du territoire national entre mai 2023 et mai 2024.

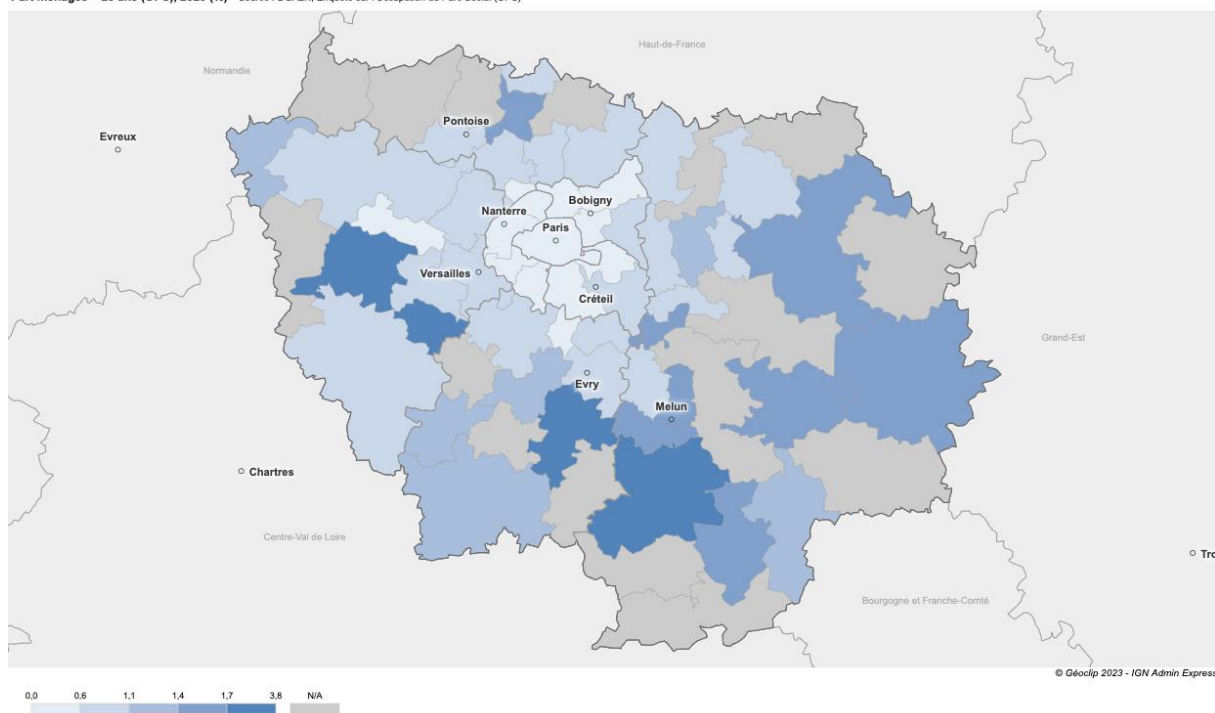


b) Des tensions dans l'accès au parc locatif social ordinaire encore plus fortes pour les jeunes¹⁷

De manière plus générale, les jeunes restent largement sous-représenté-es parmi les titulaires de baux HLM. En 2020, les moins de 25 ans ne représentaient que 0,3 % des locataires du parc social parisien, soit deux fois moins que la moyenne francilienne (0,6%). En 2018, cette proportion était plus élevée dans certains arrondissements comme le 13^e, le 14^e et le 17^e¹⁸.

¹⁷ Source : enquête OPS, données socle DRIHL

¹⁸ Source : enquête OPS, données socle DRIHL



Les jeunes de moins de 30 ans sont également sous-représentés parmi les demandeur·ses d'un logement social à Paris, en comparaison avec le reste de l'Île-de-France. En 2023, ils-elles constituaient 22,1 % des demandeur·ses de logement social dans la capitale, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne régionale (22,8 %) et bien en deçà des niveaux observés dans les Hauts-de-Seine ou le Val-de-Marne, où cette part dépasse 24 %.

Toutefois, **leur taux d'attribution est encore plus faible : seuls 20,6 % des logements sociaux leur ont été attribués à Paris, contre 23,7 % en moyenne en Île-de-France** et plus de 26 % en grande couronne. Cette difficulté d'accès est encore plus marquée sur le contingent de la Ville de Paris, où les jeunes ne représentent que 10 % des bénéficiaires d'un logement social.

Par ailleurs, les jeunes sont rarement considérés comme des ménages prioritaires dans l'attribution des logements sociaux. Ils ne comptent que pour 12,8 % des ménages prioritaires à Paris, contre 16,4 % en Île-de-France. Cette situation s'explique en partie par les critères d'inscription dans SYPLO, le système d'orientation des demandeur·ses de logement, qui privilégie les personnes sortant d'hébergements¹⁹ et les ménages reconnus DALO (Droit au logement opposable).

Face à ces obstacles, une part importante des jeunes pourrait renoncer à faire valoir leurs droits ou à exprimer leur besoin de logement social. Une étude menée par l'UNCLLAJ²⁰ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) souligne en effet **un moindre recours au DALO de la part des jeunes par rapport aux autres demandeur·ses**, ce qui pourrait refléter un manque d'information sur leurs droits.

¹⁹ Dans SYPLO, sont concernés l'ensemble des dispositifs d'hébergement temporaire : centres d'hébergement d'urgence (CHU), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), nuitées hôtelières, résidences sociales, foyers, etc. L'hébergement d'urgence fait donc partie du champ, mais il n'est pas le seul.

²⁰ Lien de l'étude menée par l'UNCLLAJ : https://www.uncllaj.org/wp-content/uploads/2024/08/EtudeUNCLLAJ_RecoursDALO_nov23.pdf

Quelles caractéristiques des demandeur·ses de logement social de moins de 30 ans ?

En 2023, 61 532 jeunes de moins de 30 ans étaient demandeur·ses d'un logement social à Paris. Leur profil se distingue de celui des autres demandeur·ses, notamment par leur lieu de résidence, leur situation familiale et professionnelle, ainsi que leurs motivations à accéder à un logement social.

- Tout d'abord, une part significative de ces jeunes réside en dehors de Paris intra-muros. On observe une sur-représentation des demandeur·ses âgé·es de 25 à 29 ans en grande couronne, tandis que les moins de 25 ans sont plus fréquemment issu·es de régions hors Île-de-France.
- En termes de conditions de logement, plus d'un quart des jeunes demandeur·ses vivent encore chez leurs parents. Cette proportion atteint même un tiers pour les 18-24 ans. Par ailleurs, 21 % sont hébergé·es en structures collectives telles que les résidences étudiantes, les foyers de jeunes travailleurs ou d'autres logements temporaires.
- Les motivations pour effectuer une demande de logement social varient, mais la mobilité professionnelle représente un facteur clé pour près d'un quart des jeunes demandeur·ses. Concernant leur statut, ils·elles sont logiquement plus souvent étudiant·es ou apprenti·es, mais une part importante (44 %) est salariée du secteur privé.
- Leur demande porte très majoritairement sur des logements de petite taille, en cohérence avec leur situation familiale : 79 % des demandeur·ses sont des ménages d'une seule personne, et ils·elles recherchent en priorité une chambre, un studio (53 %) ou un T2 (35 %).
- Enfin, les jeunes demandeur·ses disposent de revenus plus faibles que la moyenne des autres demandeur·ses de logement social. 12 % perçoivent moins de 500 € par mois et 75 % ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI (logements sociaux destinés aux ménages les plus modestes). Cette précarité est particulièrement marquée chez les moins de 25 ans, qui ont souvent des ressources limitées.

Source : traitement DLH

Pour les bailleurs sociaux parisiens interrogés, la décohabitation des jeunes demeure pourtant un enjeu majeur de gestion de leur patrimoine (réduction des situations de suroccupation par exemple) et pourrait constituer **un levier de rotation et de libération de grands logements**. Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, conformément au règlement de l'ANRU²¹, ces situations font d'ailleurs l'objet d'une attention particulière. Les jeunes en âge et en capacité de décohabiter doivent se voir proposer un logement, ceci afin de favoriser l'adéquation des logements aux compositions des ménages et fluidifier le processus de relogement dans un contexte de rareté des grands logements.

« On a un objectif de décohabitation seulement dans le contexte de l'ANRU. Cela peut permettre les relogements des parents en permettant à des enfants de décohabiter, car il est plus facile de trouver deux petits logements qu'un grand logement. » Un bailleur parisien

²¹ Agence Nationale de Rénovation Urbaine

*« Dans notre charte des attributions, les **décohabitations ne sont priorisées qu'en cas de suroccupation et principalement en QPV**. Mais on n'a pas de reporting sur le sujet et on ne l'a pas organisé. Et ça ne se fait pratiquement qu'en cas de rénovation... »* Un bailleur parisien

*« Ces questions de non-décohabitation, ça pèse énormément sur nos taux de rotation. Celles qui ne se font pas, à la fin, quand y a un départ ou un décès du parent, l'enfant a droit au bail. On applique la loi mais donc on a ensuite des logements sous-occupés. **Ce sont autant de grands logements qui ne se libèrent pas**. Donc il faut s'interroger sur comment fluidifier cette situation-là. »* Un bailleur parisien

Dans la « gestion courante », il est en revanche plus complexe de « traiter » le sujet. La demande de décohabitation est rarement formulée par auto-censure et/ou par souhait de prolonger une cohabitation qui relève de solidarités familiales parfois nécessaires pour faire face au coût de la vie.

« On a un vrai sujet sur la décohabitation. On a 18 000 ménages où on a une cohabitation parents / enfants de 25 ans ou plus. Ça dit quelque chose sur le marché du logement et la capacité des enfants à quitter le nid. On a des situations qui perdurent quoi qu'il se passe avec des volontés familiales de rester ensemble. On n'identifie d'ailleurs pas clairement les demandes de décohabitation des enfants. » Un bailleur parisien

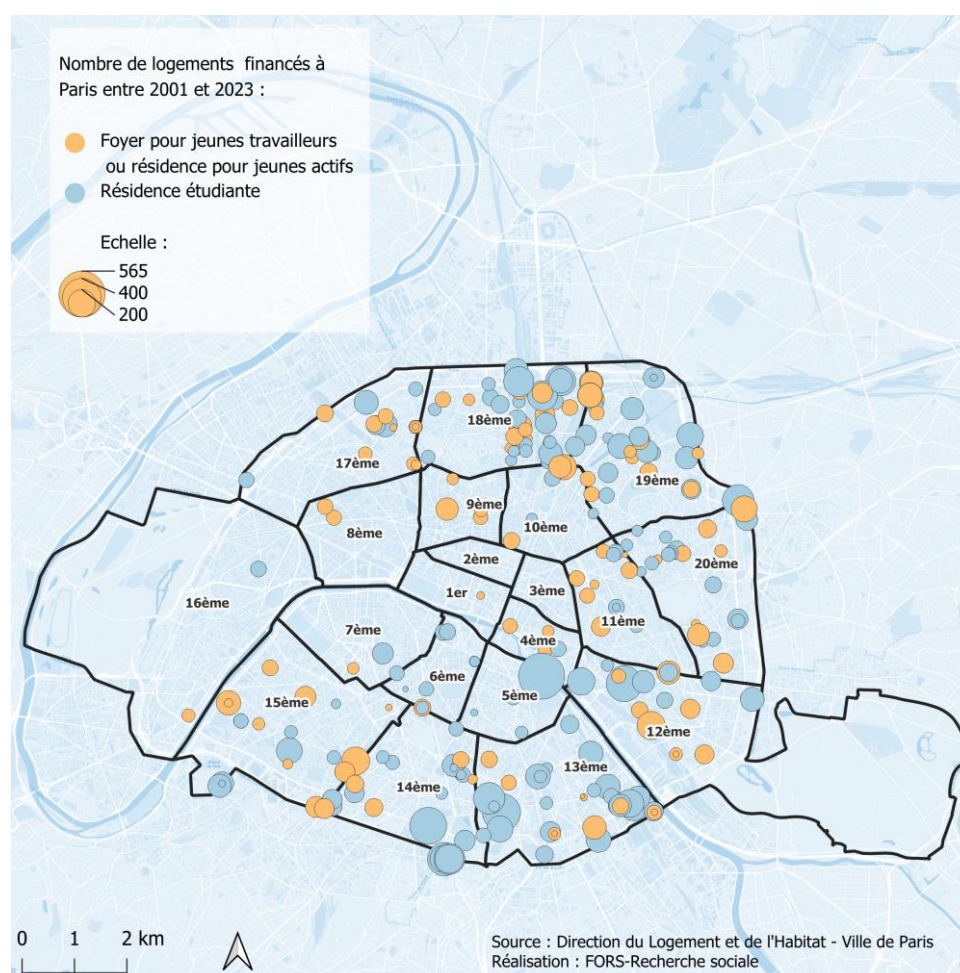
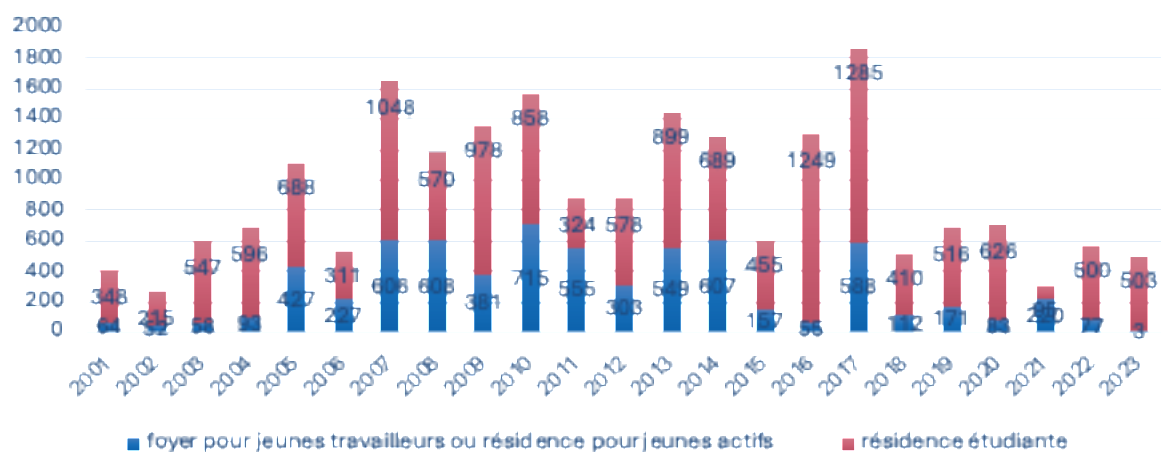
2. Une offre de logement « dédiée » en développement

À Paris, l'offre de logements destinés aux jeunes est constituée de plusieurs dispositifs spécifiques, répondant aux besoins des étudiant-es et des jeunes actif-ves en début de parcours résidentiel.

Actuellement, la capitale compte près de 32 500 logements étudiants et 6 400 places pour jeunes travailleurs et jeunes actifs. Parmi ces dernières, 5 000 places sont situées en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et 1 400 en Résidences pour Jeunes Actifs (RJA).

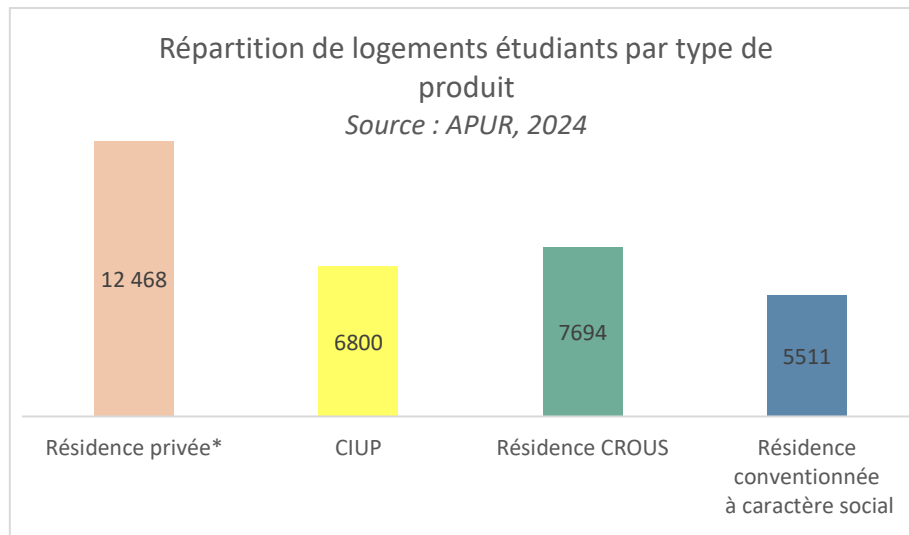
Afin de renforcer cette offre, la Ville de Paris s'est fixée un objectif de production de 3 300 logements étudiants et 700 logements en foyers de jeunes travailleurs dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sur la période 2023-2028. Ce nouvel objectif est en léger retrait par rapport à la période précédente (2017-2022), où la Ville s'était engagée à construire 4 500 logements étudiants et plus de 1 200 logements en FJT. Sur cette période, 3 200 logements étudiants ont effectivement été réalisés.

Volume de logements financés chaque année en FJT / RJA et résidences étudiantes



a) Focus sur le logement étudiant

Paris compte près de 32 500 logements étudiants, répartis entre différentes structures aux statuts variés. Une part importante de cette offre est constituée de résidences privées, mais le logement étudiant à vocation sociale reste significatif.



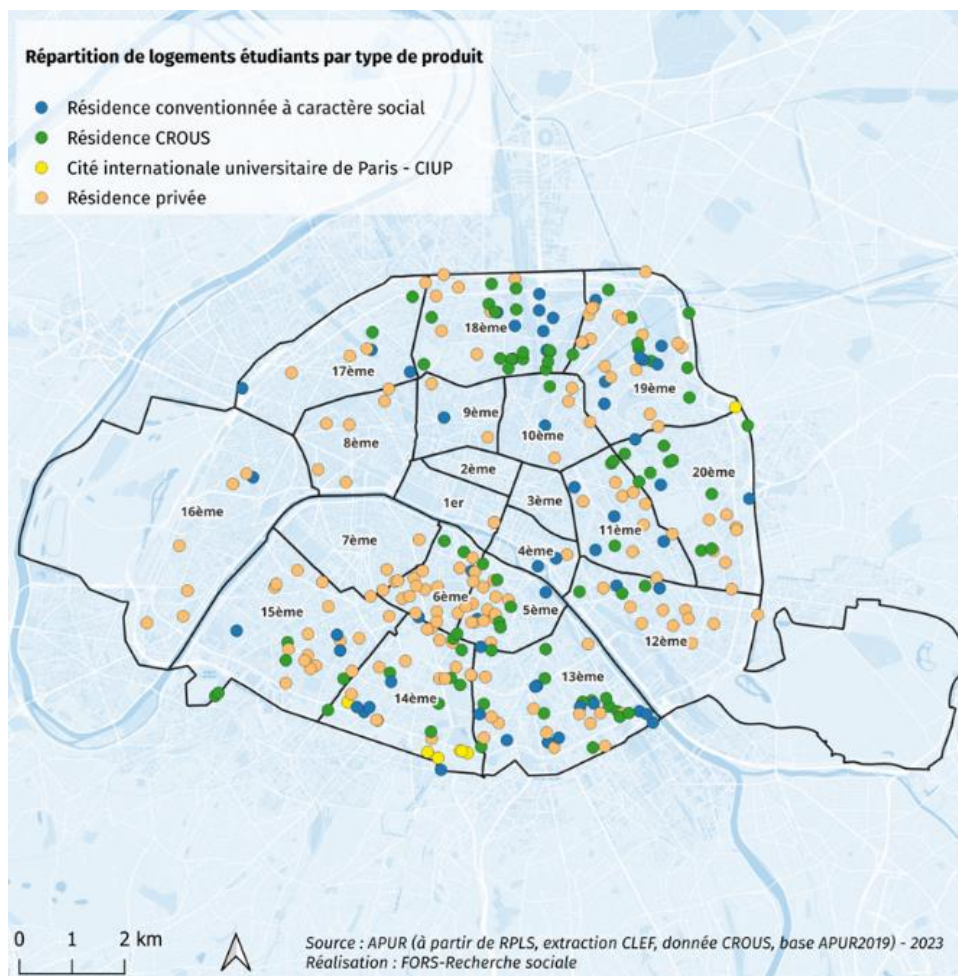
** Résidences privées conventionnées ou non, résidences rattachées aux grandes écoles, foyers conventionnels, NR*

Parmi ces logements, plus de 12 000 sont situés en résidences privées (résidences conventionnées ou non, résidences rattachées aux grandes écoles, foyers conventionnels, etc.) proposant des loyers généralement plus élevés mais offrant des services complémentaires (mobilier, internet, espaces communs).

6 800 logements sont intégrés à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) qui accueille des étudiants du monde entier.

Près de 7 700 logements sont gérés par le CROUS, garantissant des loyers modérés aux étudiant·es éligibles. L'attribution de ces logements repose sur des critères spécifiques, notamment l'éloignement du domicile familial, les ressources de l'étudiant·e et de ses parents ainsi que la composition familiale. Ces critères diffèrent de ceux du logement social classique, qui privilégie souvent la priorité aux ménages à faibles ressources ou bénéficiant de dispositifs tels que le DALO, et de ceux du logement privé, où l'attribution est généralement déterminée par la capacité à payer le loyer.

Environ 5 500 logements sont en résidences conventionnées à caractère social, accessibles sous conditions de ressources et bénéficiant d'aides publiques.



b) Focus sur les Résidences Habitat Jeunes²² et Résidences Jeunes Actifs : une offre importante mais saturée face à la demande

D'après les données recueillies par l'Institut Paris Région²³, l'offre en résidences habitat jeunes et résidences jeunes actifs (RJA) est constituée de 6 400 logements dont 5 000 en FJT (dans son socle de données, la DRIHL établit ce nombre à 4 364 places) et 1400 en RJA.

En 2023, d'après l'observatoire de l'URHAJ Île-de-France, cette offre a permis d'accueillir 4 639 jeunes dont 1 726 nouveaux·elles entrant·es. Toutefois, l'offre reste très limitée : seuls 5 % des candidat·es parviennent à obtenir une place en résidence. Par rapport aux jeunes d'Île-de-France, les bénéficiaires parisien·nes présentent des spécificités notables :

- Une moindre proportion de 26-30 ans, signe que l'offre s'adresse principalement aux plus jeunes.

²² Le terme de « Résidence Habitat Jeune » est celui utilisé par l'UNHAJ et les URHAJ. Il recouvre l'offre de foyer de jeunes travailleurs (FJT)

²³ Op. cit.

- Une forte surreprésentation des femmes (69 % contre 50 % en Île-de-France).
- Une sous-représentation des jeunes en emploi (CDI, fonction publique, CDD, intérim).
- Une augmentation du nombre de jeunes parisien·nes accueilli·es (36 % en 2023 contre 32 % il y a 10 ans), ce qui illustre la pression croissante du marché du logement sur les jeunes résidant dans la capitale.

La Ville de Paris reçoit quant à elle un grand nombre de demandes de logement en structures dédiées : en 2023, 1 911 candidatures ont été déposées auprès du bureau des relogements et de l'intermédiation locative (BRIL), dont :

- 8 % pour une entrée en Résidence Sociale Jeunes Actifs (RSJA) (contre 7 % en 2022).
- 24 % pour un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) (contre 20 % en 2022 et 15 % en 2021).
- La moitié des candidatures en FJT concerne des jeunes en fin de Contrat Jeune Majeur (CJM), dispositif de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui accompagne les jeunes après leur majorité.

Pour favoriser l'accès des jeunes Parisien·nes aux FJT, des conventions ont été établies entre la Ville de Paris et les FJT sur son contingent (50% des places) qui visent à prioriser l'entrée de jeunes Parisien·nes et plus spécifiquement des jeunes sortant·es de l'ASE et/ou les apprenti·es. Enfin, depuis 2019, une expérimentation permet à deux associations de publier directement leurs logements vacants sur le site Loc'Annonces²⁴, facilitant ainsi l'accès aux logements dédiés pour les jeunes en difficulté.

c) Focus sur la colocation à Paris

Il n'existe pas en France d'étude précise sur le nombre exact de colocations ou de colocataires. Cependant, selon le recensement de la population 2021 (Insee), plus de 50 000 jeunes auraient choisi ce mode de cohabitation.

Le marché de la colocation reste une solution prisée par les jeunes Parisien·nes dans la mesure où il reste considéré comme plus accessible financièrement. Cependant, selon l'Observatoire LocService 2024, **le loyer moyen d'une colocation dans le parc privé à Paris (charges comprises) atteint 744 € en 2024**, soit une hausse de 3 % en un an. Ce montant est nettement plus élevé qu'en Île-de-France (593 €, +6,8 %) et en province (432 €, +5,6 %). La tension sur le marché reste forte, avec 9,17 demandes pour une seule offre de colocation à Paris en 2024. Observons également qu'à l'échelle nationale, les préférences en matière de colocation varient selon le genre : 24 % des femmes recherchent exclusivement une colocation entre femmes, contre seulement 3 % des hommes souhaitant une colocation entièrement masculine.

La colocation dans le parc social a été introduite en 2009 par la loi Molle. Initialement réservée aux moins de 30 ans, elle a vu son périmètre d'application redéfini et élargi en 2018 par la loi Elan. Si le recours à la colocation par les organismes HLM reste encore modeste (3 300 logements en 2022 au niveau national selon l'Ancolis), il

²⁴ Plateforme en ligne de la Ville de Paris permettant aux demandeurs de logement social de candidater directement aux logements sociaux disponibles

présente un potentiel de développement intéressant notamment pour élargir à court terme les solutions de logement pour certains publics, en particulier les jeunes.

Les bailleurs sociaux parisiens ont ainsi commencé à investir le sujet répondant ainsi tout à la fois aux enjeux de logement des jeunes et de gestion de leur patrimoine.

« A Paris on a malgré tout des problèmes de commercialisation sur certains secteurs (QPV) avec des logements mal situés et un peu chers (ce sont des PLI) donc on a développé des colocations au sein du parc que l'on gère en direct. On en a 10 via des asso et quelques-unes en direct (à charge des personnes de trouver des locataires) au sein desquelles on retrouve principalement des jeunes actifs qui candidatent sur Seloger.com avec des colocations déjà constituées. Cela permet de peupler des grands logements. On n'a aucun problème de nuisance ou d'impayés. » Un bailleur social parisien

Cependant, son développement rencontre plusieurs difficultés :

- La colocation classique reste souvent subie par les jeunes, et elle ne se passe pas toujours dans les meilleures conditions. Ce modèle génère parfois des tensions entre colocataires, ce qui complique l'intégration de ce mode de logement dans le secteur social.

« Dans les deux cas, la difficulté c'est qu'on est sur de la colocation subie. Les gens ne choisissent pas leurs colocataires donc c'est un modèle qui n'est pas très souhaité. Un levier serait de fonctionner sur le modèle de la cooptation. Mais nous on ne veut pas rentrer dans un système de cooptation. C'est nous qui attribuons. Donc on reste sur de la colocation économique. Ça marche parfois très bien et parfois c'est plus complexe... On avait mené une expérience avec la Mission Locale il y a quelques années, orientée jeunes actifs, et ça n'a pas du tout marché. Il suffit que les rythmes de travail ne soient pas les mêmes... Nous en tant que bailleurs, on n'est pas équipés pour gérer les tensions en colocation. L'association Relais Accueil a beaucoup développé ça mais ils ont un vrai service de médiation qui s'appuie sur leurs FJT » Filiale d'un bailleur social spécialisée sur les offres spécifiques

- Des difficultés de commercialisation avec la proposition d'aller vers des systèmes de colocation choisie / par cooptation

« Au CROUS, ils ont eu du mal à remplir les logements en colocation, à tel point qu'il y a des années ils ont fait du coloc dating, car je pense que les étudiants hésitent à se mettre en colocation surtout qu'ils ne se connaissent pas. Donc l'idée serait de travailler en partenariat avec les Universités. On vous propose 7 logements en colocation pour y positionner vos étudiants, ça fait du lien social et ça permet aux étudiants de se connaître, mais on n'a pas la certitude que ça fonctionne » Un acteur jeunesse

- La nécessité d'un service de médiation locative est primordiale pour garantir une bonne cohabitation. Cependant, la mise en place de ce service génère un surcoût de gestion non toujours anticipé dans le modèle économique des bailleurs sociaux.

« On va sur ce mode de gestion quand on a épuisé les autres solutions car ce n'est pas notre cœur d'activité. On n'avait du mal à trouver des opérateurs car le modèle économique est compliqué et que l'opérateur a besoin de se rémunérer, car la population a peu de ressources donc c'est le bailleur qui baisse son loyer à la fin. En direct c'est plus attractif car on n'aura pas de frais d'agences. » Un bailleur social parisien

Une offre associative existe, mais elle reste marginale en termes de volume. Plusieurs initiatives, souvent en partenariat avec des bailleurs sociaux, ont vu le jour pour répondre aux besoins des jeunes. Parmi celles-ci, on peut citer :

- KAPS (l'AFEV), qui propose 140 places de colocation en 2023 et reçoit près de 2 000 demandes chaque année, mais avec une capacité d'accueil restreinte.
- Coop Coloc, dispositif d'intermédiation locative développé par l'association L'ACLEF qui propose des colocations meublées au sein du parc locatif social.
- Let Projet Bonnier porté également par l'association L'ACLEF avec 21 logements mis à disposition par Paris Habitat pour loger des étudiant·es, notamment ceux·celles de Sciences Po.

« Les colocations se développent de plus en plus en récupérant des logements familiaux sociaux. Coop Coloc et l'ACLEF ont des logements dans le 20^e qui ont été récupérés pour en faire des colocs. En contrepartie, les jeunes doivent s'investir dans une structure associative. L'AFEV a créé des résidences/ colocations entre bénévoles et les jeunes ont donc un logement en contrepartie duquel ils doivent s'investir en faisant cours à des étudiants étrangers. La colocation peut permettre de réduire l'isolement, de découvrir l'autonomie à plusieurs et avoir un cercle social en plus. » Acteur jeunesse

Enfin, les cohabitations intergénérationnelles, bien qu'elles soient une alternative intéressante, semblent rencontrer des difficultés de mise en œuvre dans la mesure d'une part, où les personnes âgées occupant de grands logements n'y trouvent pas d'intérêt ou n'en éprouvent pas la nécessité notamment financière, et d'autre part, parce qu'elles répondent peu aux aspirations des jeunes et sont généralement acceptées par défaut. Elles sont généralement plus utilisées par des étudiant·s étranger·es et trouvent moins d'écho chez les jeunes Parisien·nes.

« On était partenaire de la Ville de Paris quand ils ont lancé la cohabitation intergénérationnelle avec des grands logements sous occupés par des personnes séniors. Et ça n'a pas été un gros succès auprès des locataires avec un logement sous-occupé alors que la demande des étudiants était là. Ces personnes n'ont pas de difficultés économiques donc n'en ressentent pas le besoin. » Un bailleur social parisien

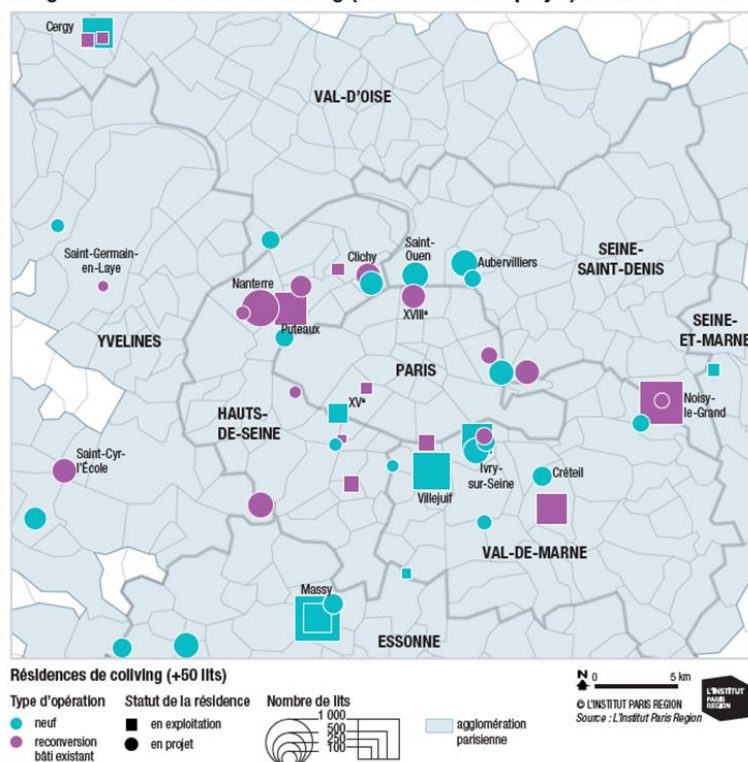
« Le logement intergénérationnel : on vend beaucoup cela pour très peu de logements disponibles, car on dit que c'est un accès au logement. Mais c'est être autonome sans vraiment l'être. Ce sont souvent des étudiants étrangers qui le font car l'accès au logement c'est l'accès à l'autonomie donc c'est bizarre de décohabiter pour habiter avec une personne qu'on ne connaît pas. » Acteur jeunesse

d) L'essor du co-living²⁵

²⁵ Source : « L'essor du coliving pour les jeunes franciliens : idéal communautaire ou symptôme de la crise du logement ? », Note rapide Société-Habitat, n° 1024, Institut Paris Région, janvier 2025

Le co-living est un modèle qui combine les caractéristiques de la colocation traditionnelle et des résidences services. Ce modèle est principalement développé dans le parc privé ou intermédiaire, visant essentiellement les jeunes actif-ves. Ces grandes colocations, pouvant accueillir de 4 à plus de 50 personnes, sont de plus en plus populaires dans les grandes villes comme Paris.

Les grandes résidences de coliving (existantes et en projet) en Île-de-France



Le co-living présente des services inclus qui rendent l'offre plus coûteuse qu'une colocation classique. Le loyer moyen par chambre est d'environ 900€, mais cela inclut des services tout-en-un, tels que l'eau, l'électricité, l'accès à Internet, les assurances, ainsi que des espaces partagés pour la cuisine, le coworking ou les loisirs. De plus, les conditions de location sont flexibles, permettant des séjours à la journée, à la semaine ou au mois, avec des démarches d'accès simplifiées, telles que l'absence de garant ou de dossiers complexes.

Cependant, les contrats de location en co-living ne sont pas soumis à encadrement des loyers, et la diversité des formes juridiques qu'ils peuvent prendre rend leur contrôle d'autant plus complexe.

À Paris, plusieurs projets de co-living ont vu le jour, avec 7 résidences de plus de 50 places, et des projets en développement. En Île-de-France, le recensement réalisé par l'Institut Paris Région (IPR) dénombre 18 résidences en exploitation (soit 7 500 places) et 32 projets en cours (6 800 places). Parmi celles-ci :

- 28 résidences se concentrent en petite couronne, représentant 56 % des projets.
- 7 résidences sont situées dans Paris intra-muros, soit environ 14 % des projets recensés.

Ce marché du co-living est dominé par des acteurs de taille variable, allant des petits opérateurs spécialisés dans la gestion de résidences à de gros groupes immobiliers. Il existe également une offre plus éclatée, composée de

petites résidences issues de divisions d'appartements dans le parc de logements ordinaires, souvent difficiles à repérer, sauf lorsqu'elles sont gérées par des opérateurs identifiés.

3. Des aides visant à sécuriser l'accès au logement des jeunes

a) Près de 4 jeunes sur 10 vivant en dehors du foyer parental sont bénéficiaires d'une aide au logement (AL) de la CAF

Fin décembre 2023, d'après les données traitées par la CAF dans le cadre de cette étude²⁶, près de 118 000 jeunes âgé-es de 18 à 30 ans bénéficient d'une aide au logement (Aide personnalisée au logement (APL) ou Allocation de logement sociale (ALS)) à Paris soit environ 40% des jeunes Parisien·nes recensées comme vivant en dehors du domicile parental.

La majorité des jeunes allocataires d'une AL sont :

- des femmes (62%),
- isolé-es sans enfants (94%),
- étudiant-es (61%) avec également 27% d'actif-ves en emploi, 6% de chômeur·euses.

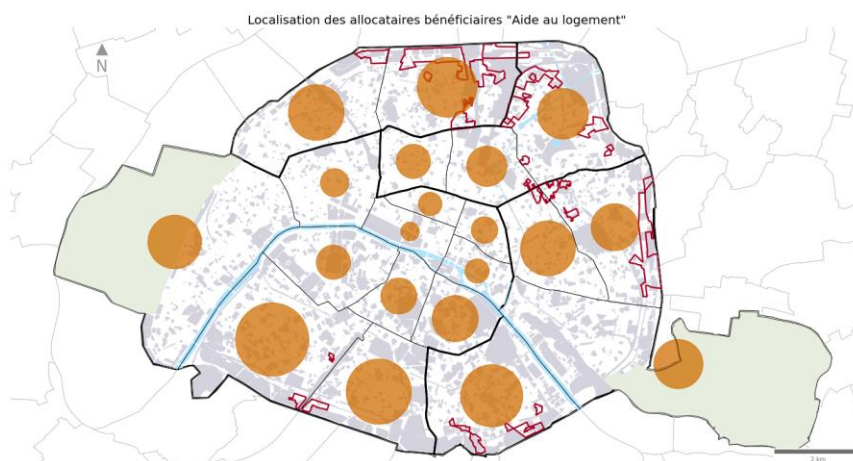
Leur quotient familial est inférieur à 300€ pour 59% d'entre eux·elles, et le QF médian, d'une valeur de 382€, est inférieur (-63€) par rapport à celui de l'ensemble des allocataires de la CAF de Paris (445€).

93% des allocataires sont en location (109 398 allocataires), 8 515 en foyer, et 3 en accession²⁷. Il est important de noter que seulement 3% de ces jeunes sont logés dans le parc public grâce à l'APL. Quel que soit leur statut d'occupation, **le loyer médian payé par ces jeunes s'élève à 553€, comparativement à 486€ pour la population totale des allocataires de la CAF de Paris.**

En décembre 2023, **les jeunes allocataires parisien·nes de 18 à 30 ans bénéficiant de l'allocation logement sont réparti·es en majorité sur les arrondissements périphériques du sud de de Paris**, et sont plus particulièrement surreprésenté·es dans les 5^e, 14^e, et 15^e arrondissements.

²⁶ Source : CAF de Paris - Données allstat FR6 de décembre 2023 – traitement réalisé par le Pôle Evaluation Performance Stratégie

²⁷ Les primo-accédants pouvaient auparavant bénéficier des APL dans le cadre de l'accession à la propriété, mais ce dispositif a été supprimé depuis.



Source : Caf de Paris - Données allstat FR6 de décembre 2023

b) Des aides complémentaires visant à sécuriser l'installation des jeunes

La Garantie Visale : une aide complémentaire

La Garantie Visale²⁸, une aide qui se développe, est de plus en plus connue et mobilisée. Cependant, elle reste limitée par le coût du parc privé et les ressources des jeunes. Pour les étudiant-es, l'aide est accessible sans justification de ressources, mais elle est limitée par un loyer forfaitaire de 800€ en Île-de-France. Pour les autres jeunes, le plafond de loyer est fixé à 50% de la somme totale des ressources des co-titulaires du bail, dans la limite du plafond d'exclusion, soit 1 500€ en Île-de-France.

En 2023, 13 920 aides Visale ont été octroyées, dont 13 626 concernaient spécifiquement les jeunes.

L'AILE : une aide pour l'installation des étudiant-es boursier-ères

L'AILE (Aide à l'Installation en Logement Étudiant) est une aide spécifique portée par la Ville de Paris et gérée par le CROUS de Paris. Elle est destinée aux étudiant-es boursier-ères titulaires d'un contrat de location d'un logement situé à Paris et inscrit-es dans un établissement d'enseignement supérieur des académies de Paris, Versailles ou Créteil. Cette aide a pour objectif de couvrir les dépenses liées à l'installation dans un logement, telles que l'achat de meubles, électroménagers ou produits informatiques. Le montant de l'AILE varie entre 500€ et 1000€, et elle est octroyée une seule fois pendant toute la période de scolarité.

En 2023-2024, 1 110 étudiant-es ont pu bénéficier de cette aide, l'équivalent de près de 700 000€ de dépenses sur l'année universitaire.

Concernant l'AILE :

²⁸ La garantie VISALE est un dispositif public, géré par Action Logement, offrant une caution locative gratuite aux bailleurs afin de couvrir d'éventuels impayés.

	Nombre d'étudiant-es aidé-es	Dépenses sur l'année universitaire
2020-2021	1582	1 018 000€
2021-2022	927	597 000 €
2022-2023	1097	753 350 €
2023-2024	1110	696 850€

Source : Données transmises par La Maison étudiante

Le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens

Le Fonds d'Aide aux Jeunes²⁹ est une aide financière adressée aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Cette aide est accordée de façon ponctuelle et subsidiaire, c'est-à-dire non cumulable avec les aides financières directes dites de droit commun (allocation exceptionnelle du Contrat d'insertion dans la Vie sociale, au titre de l'aide sociale à l'enfance, bourse de l'enseignement supérieur, AAH, RSA, etc.) ou rémunération (salaire, stage de formation).

Il comprend un volet « aides temporaires d'urgence à la vie quotidienne » pour un montant de 4 000€ (depuis 2023) sur une période de trois ans, renouvelable une fois en fonction de la situation et des besoins du-de la jeune dans le cadre de son parcours d'insertion (aide à la subsistance, paiement de loyer, frais de santé, achat de vêtements, etc.). Les aides à la vie quotidienne représentent environ 80% des demandes, demandes qui doivent être instruites par des travailleurs sociaux ou des conseiller-es en insertion professionnelle et qui font ensuite l'objet d'un examen en commission.

Chaque année, ce sont entre 1 000 et 1 400 jeunes qui sont aidé-es. Sur le volet logement, l'élaboration du nouveau règlement intérieur a permis de renforcer les aides avec notamment une aide de 3 à 6 mois pour solvabiliser les jeunes à l'entrée en FJT dans le cadre du projet Inser'Toit³⁰ porté par le CLLAJ. Sous sa forme classique d'aides ponctuelles, le FAJ peut soutenir l'installation, l'aide au paiement du premier mois de loyer, etc.

Le FAJ peut ainsi constituer un levier intéressant pour soutenir l'accès au logement des jeunes mais demeure peu connu ou mobilisé.

4. Un éventail de structures et dispositifs dédiés à l'information et l'accompagnement des jeunes

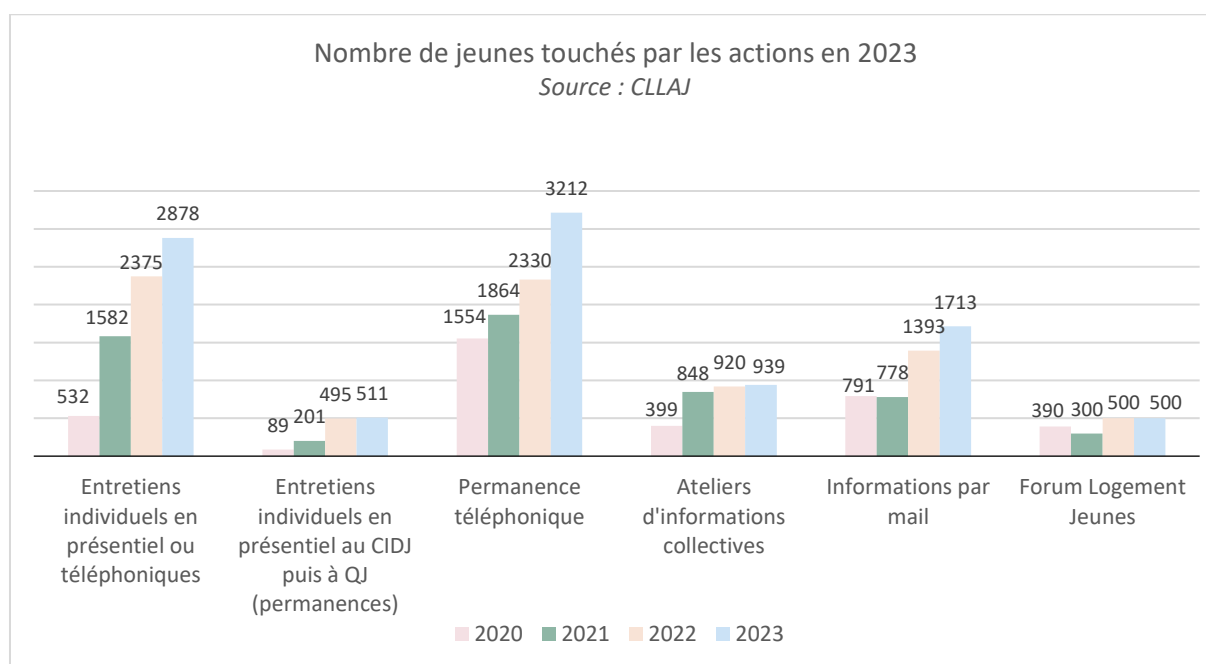
a) Le CLLAJ : une association d'information et d'accompagnement, dédiée au logement des jeunes, qui touche majoritairement des jeunes en situation de précarité

²⁹ Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif prévu par le Code de l'action sociale et des familles (art. L. 263-3 et suivants). Créé en 1989 et rendu obligatoire dans tous les départements en 1992, il relève depuis 2005 de la compétence exclusive des départements et, à Paris, de la Ville.

³⁰ Le dispositif Inser'Toit est un accompagnement global pour des jeunes aux portes de l'emploi ou de la formation. Engagé-es dans un parcours professionnel, les jeunes disposant de faibles ressources sont orienté-es vers le CLLAJ de Paris pour intégrer ce dispositif et sont accompagné-es vers une entrée en FJT ou résidence. Après un entretien individuel avec un conseiller du CLLAJ, ces jeunes sont sélectionnés-es pour assister à une série de 3 ateliers collectifs afin de connaître et de franchir les étapes à une autonomie locative.

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sont des associations qui accueillent et accompagnent les jeunes de leur territoire dans leur projet de logement : recherche, accès et maintien dans le logement, etc. Créé en 2000, le CLLAJ de Paris aide les jeunes de 18 à 29 ans révolus.

En 2023, les différentes actions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ont permis de toucher près de 9 800 jeunes contre 8 000 en 2022. Les délais d'attente pour qu'un·e jeune bénéficie d'un rendez-vous sont d'une quinzaine de jours à trois semaines selon la période de l'année, malgré une offre importante : à Paris, le CLLAJ propose des permanences téléphoniques et en ligne, ainsi que des rendez-vous sur place, tandis que des permanences sans rendez-vous sont organisées trois après-midis par semaine dans les locaux de Quartier Jeunes (QJ). Ces délais sont révélateurs de la forte demande d'information des jeunes en matière de logement sur le territoire parisien.



Le CLLAJ a par ailleurs accompagné **1 043 jeunes en 2023**, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2022 (928 jeunes). Cette évolution résulte des projets mis en œuvre par le CLLAJ : Emploi - Toit pour réussir et surtout Inser'Toit, qui se sont déployés en 2023 et qui ont pour objectif d'accompagner les jeunes sur un temps long.

- **76% des jeunes accompagné·es sont des jeunes Parisien·nes ou des jeunes domicilié·es à Paris ;**
- 39 % des orientations sont issues d'une démarche personnelle de jeune, arrivent ensuite la Mission Locale (22 %) et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (11 %) ;
- 70 % des accompagné·es sont des hommes ; 60 % des accompagné·es ont entre 21 et 25 ans
- En 2023, les jeunes accompagné·es étaient majoritairement hébergé·es chez un tiers (30 %), en situation précaire (19 %) et en logement temporaire (18 %). **Seuls 13 % étaient hébergé·es chez leurs parents.**

b) L'ADIL : un lieu d'informations juridiques ouvert à tou·tes, qui touche majoritairement des jeunes actif·ves

Autre structure dédiée aux questions liées au logement, l'**ADIL de Paris** reçoit tout public et délivre une information juridique relative à l'habitat ainsi qu'un conseil gratuit, neutre et personnalisé grâce à son équipe de 20 juristes et des permanences dans les mairies d'arrondissement et les FJT. Les jeunes de moins de 30 ans qu'elle reçoit sont principalement des jeunes actif-ves ayant décohabité mais également 35 % d'étudiant-es. Ces jeunes vivent, à 85 %, dans le parc privé et viennent principalement consulter pour des questions en lien avec le rapport locatif (augmentation et révision du loyer, encadrement du loyer, travaux incombant au bailleur, récupération de la caution, congé du bailleur) et le mal-logement (défaut d'aération, humidité dans le logement, punaises de lit).

Au cours de ses consultations, l'ADIL observe :

- **Une tendance à la hausse des consultations pour des litiges locatifs** (problèmes d'augmentation de loyers, non-respect de l'encadrement des loyers, récupération abusive de cautions, etc.).
- Une **augmentation des jeunes en situation de mal-logement** (logements insalubres, punaises de lit, absence d'isolation, suroccupation, etc.) mais aussi des **pratiques abusives** avec une multiplication des baux précaires (bail mobilité, bail civil, etc.) ou des propriétaires qui demandent des dépôts de garantie illégaux en liquide, ou refusant des locataires jeunes sans CDI.
- **Un manque d'information globale** concernant les dispositifs et aides existants.

« On remarque que les jeunes qui viennent nous voir font de moins en moins de demandes de Logements Locatifs Sociaux (LLS). Et aussi qu'un nombre croissant de jeunes sont victimes de marchands de sommeil, d'autres de pratiques abusives. Les gens nous disent qu'ils n'ont pas le choix, qu'ils doivent accepter. Les congés abusifs sont également en forte hausse, avec une explosion des expulsions depuis la crise du Covid. » ADIL

« On observe un manque d'information globale. Je reprends l'exemple de la garantie Visale d'Action Logement. C'est très peu connu, très peu utilisé. Pas nécessairement parce que les bailleurs ne veulent pas. Ça c'est quand même un manque d'information flagrant. Alors que ça permettrait à de nombreux jeunes d'accéder au logement. » ADIL

c) Des structures dédiées à la jeunesse au sein desquelles la question du logement, majeure, est diversement prise en compte

[La Mission Locale de Paris](#)

La Mission Locale de Paris s'adresse à tou·tes les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie. Elle accueille principalement des jeunes pas ou peu qualifié-es au sein de ses 6 sites parisiens (auxquels s'ajoute une permanence à Quartier Jeunes dans le cadre du Point Paris Emploi). Si sa mission première consiste en un accompagnement visant l'insertion professionnelle, elle a vocation à traiter l'ensemble des sujets relatifs à la vie quotidienne des jeunes (orientation, formation, emploi, mobilité, santé, logement, budget, etc.). Concernant plus spécifiquement les sujets hébergement / logement, la Mission Locale

propose, en fonction des situations, un soutien dans les démarches de demande de logement social, d'accès à un hébergement ou un logement temporaire. **Des actions collectives d'information sur le logement sont également proposées, notamment en lien avec le CLLAJ** (qui a réalisé 20 ateliers en 2023).

En 2023, la Mission Locale de Paris a accompagné 20 251 jeunes dont 8 810 primo-accueilli-es dont 14% résidaient en quartier prioritaire³¹. **Les jeunes résidant en QPV sont plus souvent hébergé-es par leurs parents que l'ensemble des jeunes Parisien·nes en premier accueil** (61 % contre 45 %), ou hébergé-es par des membres de leur famille (16 % contre 12 %). À l'inverse, ils-elles disposent moins souvent d'un logement autonome (7 % contre 12 %), mais ils-elles sont aussi moins souvent dans une situation d'hébergement précaire (14 % contre 28 %).

[La prévention spécialisée](#)

A Paris, la mission de prévention spécialisée est assurée par 9 associations qui couvrent environ 11 arrondissements. Ciblée sur les 12-21 ans (plus de 13 000 jeunes suivi-es en 2024), elle inscrit son action dans le champ de la protection de l'enfance et vise à proposer, selon les principes d'intervention propres au « travail de rue », un accompagnement relationnel accessible et de proximité, basé sur la libre adhésion et l'anonymat, auprès des enfants et des jeunes les plus exclu-es.

Si le logement ne constitue pas spécifiquement un axe prioritaire de travail, force est de constater que des problématiques relatives à la décohabitation peuvent émerger dans des contextes familiaux complexes. Face à ce sujet, les éducateur·ices restent cependant relativement démuni·es et parfois peu formé·es. Néanmoins, d'après les données d'activité, la problématique éducative en lien avec le logement a été travaillée avec 374 jeunes suivi-es par la prévention spécialisée en 2023 à Paris. La lecture des rapports d'activité fait ressortir deux éléments principaux :

- Les jeunes en situation d'errance, sans domicile stable (rue, hébergement chez des tiers, etc.)
- L'accès au logement autonome avec la question des ressources et de l'insertion (montant de loyer, garanties, etc.)

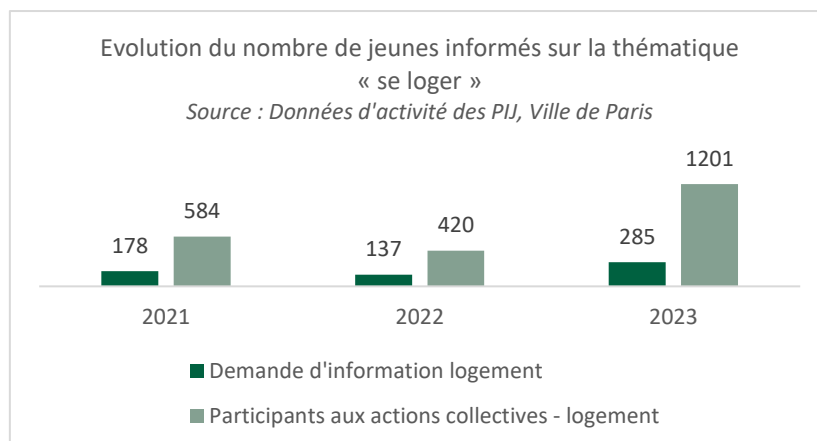
Parmi les 9 associations de prévention spécialisée, c'est la Fondation Jeunesse Feu Vert, principale association à Paris, qui mentionne avoir accompagné le plus grand nombre de jeunes sur cette problématique (233 jeunes dont 133 filles).

[Les structures à vocation généraliste : les Points Information Jeunesse \(PIJ\) et Quartier Jeunes](#)

Implantés dans les équipements jeunesse de la Ville de Paris (Centres Paris Anim' et Espaces Paris Jeunes), les 24 PIJ parisiens accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur autonomie et sur l'ensemble des sujets qui les concernent : loisirs, santé, logement, insertion, mobilité, accès aux droits, engagement citoyen, etc.

³¹ Source : rapport d'activité 2023 de la Mission Locale de Paris

Un accueil individuel et des actions collectives sont proposés sur l'ensemble de ces thèmes, parmi lesquels le logement ne représente qu'une proportion relativement faible : 2,4% des accueils individuels et 1,3% des actions collectives en 2023. Par rapport aux années précédentes, on note cependant une forte hausse des demandes d'information sur le logement et du nombre de participant-es aux actions collectives portant sur ce sujet.



Ouvert depuis septembre 2021, Quartier Jeunes (QJ) s'affirme comme un lieu d'accueil, créé et animé par la Ville de Paris, pour tou·tes les jeunes de 16 à 30 ans, qui doit leur permettre de « trouver des perspectives, des solutions et des réponses concrètes à leurs besoins et interrogations ». De nombreux partenaires y sont présents, à commencer par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), sous forme de permanences ou d'actions plus ponctuelles : CLLAJ, Mission Locale, Point d'accès au Droit (PAD) Jeunes, etc.

En 2024, environ 100 000 jeunes ont été accueilli·es (180 000 si l'on inclut le public lié aux Jeux Olympiques de 2024), dont :

- 2% des jeunes qui entrent au sein de QJ avec pour première intention de s'informer sur le logement ;
- 797 bénéficiaires de la permanence logement sur l'année 2024 ;

Dans leurs missions, ces structures généralistes observent principalement que :

- Les jeunes ne savent pas vers qui se tourner pour les questions liées au logement et lorsqu'ils-elles sont orienté·es, le manque de ressources et de suivi personnalisé limite l'impact des actions menées → Les jeunes abandonnent parfois leurs démarches faute d'accompagnement.
- Les jeunes acceptent des emplois mal payés pour sécuriser leur situation → Stratégie visant à avoir un dossier locatif plus solide.
- Le logement trop cher impacte le reste de la vie sociale et alimentaire → Certain·es jeunes sacrifient leur alimentation pour payer leur loyer avec pour conséquence un nombre de jeunes croissant fréquentant les dispositifs d'aide alimentaire.

[La Maison Étudiante et la direction de la vie étudiante du CROUS](#)

La Maison étudiante est une structure de la Ville de Paris qui met à disposition ses locaux pour **accompagner gratuitement les étudiant-es parisien·nes dans toutes les étapes de leurs projets**, qu'ils soient artistiques, associatifs ou entrepreneuriaux. Sur l'année scolaire 2022-2023, elle a reçu plus de 60 000 visiteur·ses.

Outre ses missions de soutien aux projets, la Maison Étudiante a élargi ses actions de manière à mieux accompagner les étudiant-es dans leur vie quotidienne. Un appel à projets a permis (en partenariat avec la Maison Étudiante) de financer 13 projets d'aide alimentaire et, en 2023, ce sont 9 distributions qui avaient lieu chaque semaine principalement dans les 5^e, 13^e et 18^e arrondissement pour un total de 3 050 paniers distribués. A cet égard, une étude menée par l'observatoire du Samusocial de Paris en 2022 auprès des étudiant-es se rendant dans les distributions alimentaires avait montré que le logement était de loin le premier poste de dépense budgétaire pour ces dernier·ères.

Le travail en réseau avec les universités permet également des réorientations. Très récemment, le guide « Etudiant.es, mieux se loger et vivre à Paris » a également été élaboré³².

Du fait d'un élargissement de ses missions sur ces différents aspects, la Maison Étudiante fait le constat d'un changement de profils parmi les étudiant-es qu'elle accueille avec une hausse des demandes d'aide alimentaire et d'hébergement temporaire tandis que le logement devient progressivement la priorité des demandes d'aide sociale devant l'alimentation.

Ces constats sont globalement partagés par le **CROUS** dont l'accès aux résidences est prioritairement réservé aux étudiant-es boursier·ères venant d'autres régions, excepté pour certaines situations de jeunes en rupture familiale et/ou des jeunes majeurs de l'ASE. De manière générale, le CROUS doit aujourd'hui faire face à des étudiant-es en grande précarité qui, pour certain·es, privilégient leurs études au détriment de leurs conditions de vie et de logement : *« Au fil des discussions, on découvre des situations de jeunes qui sont à plusieurs dans des chambres de bonne ou bien qui sous-louent donc n'ont pas droit aux APL... Ils n'ont rien. » Crous de Paris*

Tous les acteur·ices s'accordent sur la nécessité de mieux informer les jeunes et de créer des solutions de logement adaptées aux parcours variés (étudiant·es, jeunes actif·ves précaires, jeunes en insertion, sortant·es de l'ASE).

Un meilleur maillage entre les différentes structures, ainsi que des logements passerelles et des aides plus accessibles, seraient essentiels pour améliorer l'autonomie des jeunes Parisien·nes.



En synthèse : les principaux freins identifiés par les acteur·ices

Des freins liés à l'offre

³² Guide « Etudiant.es, mieux se loger et vivre à Paris » : https://cdn.paris.fr/paris/2025/09/18/livret-etudiant_vfinale2025_web-3e6m.pdf

- Un parc locatif privé qui continue d'accueillir en nombre les jeunes décohabitants mais dont les perspectives d'accès s'éloignent de plus en plus : rareté, cherté, etc.
- Un parc locatif social insuffisamment « réactif » et des besoins non exprimés du côté des jeunes.
- Une production de logements étudiants encore insuffisante.
- Une offre dédiée méconnue (FJT, RJA) et/ou qui pâtit encore de représentations négatives - « c'est pour les gens qui ont des problèmes » - ou dont les règles de fonctionnement sont en « inadéquation » avec les aspirations de nombre d'entre eux-elles (interdiction d'héberger un ami, d'avoir un animal de compagnie, etc.).
- Un manque de passerelles entre logement étudiant et logement jeune actif → À la fin des études, beaucoup de jeunes retournent chez leurs parents faute de solution.
- Les solutions alternatives (colocation, logement intergénérationnel) telles que développées par les acteurs publics demeurent insuffisamment adaptées aux besoins et aspirations des jeunes → Enjeu d'aller vers de la colocation choisie notamment.

Des freins psycho-sociaux

- La peur de l'isolement (cf. colloque santé mentale des étudiants³³) : « Avec un colloque sur la santé mentale qu'on a fait, on peut voir que le fait de rester en cohabitation avec sa famille permet d'éviter l'isolement et de s'éloigner socialement. Les résidences universitaires n'arrivent pas à contrer ses effets de solitudes. Le cocon familial offre des habitudes et des activités sociales. » La Maison Etudiante

Des freins administratifs / juridiques

- Manque d'autonomie des jeunes face aux démarches → Nécessité d'ateliers pédagogiques sur le logement (constitution du dossier, consommation énergétique, etc.).
- Complexité, méconnaissance et réticences des jeunes face aux démarches administratives.
- Méconnaissance des droits et devoirs, situations de discrimination.

³³ Colloque sur la santé mentale du public étudiant, organisé par La Maison Etudiante le 7 juin 2024

PARTIE 3 : LE VECU ET LE RESSENTI DES JEUNES

1. Présentation de la méthode et de l'échantillon

a) Organisation et profils de jeunes Parisien·nes rencontrés lors des *focus groups*

Focus group avec des jeunes suivis par l'association SYTTEEN (insertion sociale des pro. des jeunes du 17e) *juillet 2024*

- 10 garçons âgés de 19 à 25 ans
- Tous sont non-décohabitants et vivent chez leurs parents locataires du parc social ;
- Une majorité de jeunes ni en étude, ni en formation et ni en emploi ; quelques jeunes avec un contrat précaire (animateur à temps partiel, ...), un jeune en couple

Focus group avec des jeunes accompagnés par la Mission Locale *Février 2025*

- 8 jeunes : 4 garçons et 4 filles âgées de 20 à 23 ans
- 6 sont non-décohabitants et vivent chez leurs parents locataires du parc social ou privé ; 2 ont décohabités et vivent en colocation dans le parc privé (et ne sont pas originaires de Paris, ni de l'IdF)
- 6 jeunes en CEJ, la totalité ne sont ni en étude, ni en formation et ni en emploi

Enquête minute avec des jeunes fréquentant Quartier Jeune *27 février après-midi*

- 8 jeunes : 6 femmes et 2 hommes âgés de 21 à 27 ans
- 6 jeunes vivent en dehors du foyer familial dont 3 en colocation et 1 en résidence étudiante ; 2 vivent encore chez leurs parents
- 7 étudiants et 1 salarié

b) L'enquête par questionnaire : modalités de diffusion et profil des répondant·es

Un questionnaire en ligne a été élaboré avec l'aide des différents partenaires, et diffusé afin de recueillir les ressentis et expériences des jeunes Parisien·nes sur les leviers et les freins à la décohabitation.

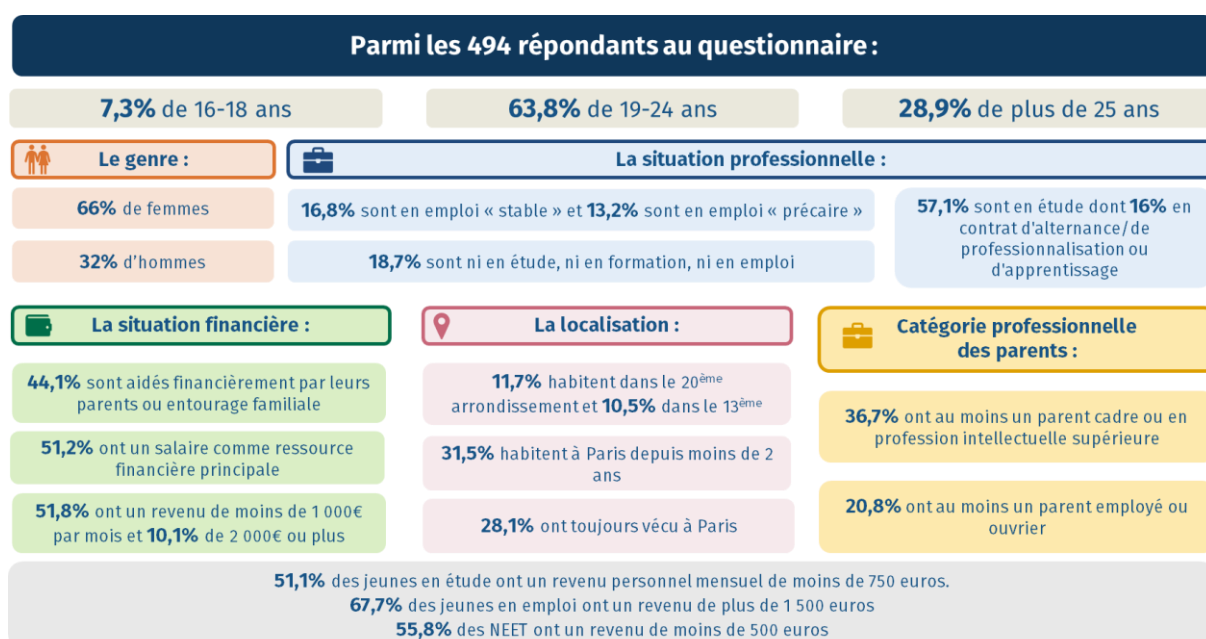
Pour assurer une large diffusion et atteindre un public varié, le questionnaire a été relayé par plusieurs structures :

- Ville de Paris (diffusion via son site internet et son réseau, notamment aux PIJ et aux FJT)
- CAF (diffusion aux allocataires des aides personnelles au logement âgé·es de 16 à 29 ans et aux parents allocataires ayant des enfants de 16-29 ans vivants à leur domicile)
- URHAJ (diffusion à leur réseau)
- UNAFO (diffusion à leur réseau)

- CLLAJ (diffusion à leur réseau)
- Mission locale (diffusion via leurs antennes et par entretiens avec des jeunes)

Parmi les répondant·es, une variété des profils mais une surreprésentation de la tranche d'âge des 19-24 ans, des jeunes femmes et des étudiant·es

L'enquête a recueilli les réponses de 494 jeunes Parisien·nes, dont une majorité âgée de 19 à 24 ans (63,8 %). Les jeunes de 16 à 18 ans représentent 7,3 % des répondants, tandis que 28,9 % ont plus de 25 ans. En termes de répartition par genre, les femmes sont majoritaires, constituant 66 % des répondant·es.



La situation professionnelle des répondant·es est marquée par une diversité de statuts. 57,1 % des jeunes sont étudiant·es, parmi lesquels 16 % suivent un cursus en alternance, en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Près de 17% occupent un emploi « stable » (CDI), tandis que 13 % sont en emploi « précaire » (CDD, intérim, auto-entrepreneuriat, etc.). Par ailleurs, 19 % des répondant·es sont des NEET (ni en étude, ni en emploi, ni en formation). Parmi eux·elles, une majorité (56 %) dispose de moins de 500 euros de revenus par mois.

Le profil socio-professionnel des parents des répondant·es reflète une certaine diversité sociale. 37 % ont au moins un parent cadre ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, alors que 21 % ont au moins un parent employé ou ouvrier.

Les sources de revenus des jeunes interrogé·es varient également. Si plus de la moitié (51 % de notre échantillon) a cité parmi ses principales sources de revenus un salaire, ils·elles sont également **44 % à dépendre encore fortement de l'aide financière de leurs parents**. Toutefois, les niveaux de revenus restent modestes : près de 52 % des jeunes gagnent moins de 1 000 euros par mois, et seul·es 10 % disposent d'un salaire supérieur à 2 000

euros. On observe également que 51 % des étudiants-es disposent d'un revenu personnel inférieur à 750 euros par mois, tandis que 68 % des jeunes en emploi gagnent plus de 1 500 euros.

D'un point de vue géographique, si tous les arrondissements sont représentés, **la répartition des répondant-es met en évidence une forte concentration dans le nord-est parisien** (les 18, 19 et 20^e arrondissements regroupent 30 % des réponses) **et dans le sud** (13, 14 et 15^e arrondissement – 27 % des réponses). Précisons également que 23 jeunes ayant répondu au questionnaire vivent en dehors de Paris³⁴, soit 4,7 %. Par ailleurs, les parcours résidentiels des jeunes sont variés : **31,5 % vivent à Paris depuis moins de deux ans, tandis que 28 % y ont toujours vécu.**

Une sous-représentation des jeunes vivant au sein du foyer parental

Parmi les jeunes interrogé-es, près de 70 % ne vivent plus chez leurs parents (soit 344 répondants), tandis que 30 % résident encore au sein du domicile familial (150 répondants) – contre respectivement 62% et 38 % selon le recensement. Parmi ces dernier-ères, certain-es (17 %) ont déjà connu une première expérience de décohabitation avant de revenir chez leurs parents après la fin de leurs études le plus souvent, mais également parfois en raison de difficultés financières liées au paiement du loyer ou d'autres charges. Enfin, précisons que pour plus d'un tiers des jeunes ayant décohabité, il s'agit de leur premier logement.

Parmi les jeunes ne vivant plus au domicile familial, on observe :

- une surreprésentation des femmes (71 %) et des jeunes âgé-es de 25 ans et plus (33,4 %) ;
- davantage de jeunes en emploi stable, en emploi précaire ou en apprentissage ;
- si plus de la moitié (57 %) déclare disposer d'un salaire, ils-elles sont 47 % à bénéficier également de l'aide de leurs parents ou de leur entourage.

Parmi les jeunes vivant encore au domicile familial :

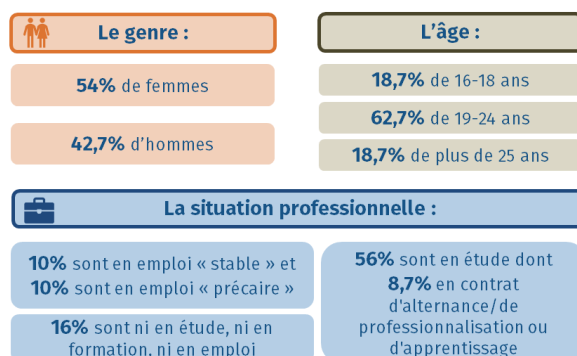
- les femmes restent majoritaires mais de manière plus équilibrée (54%) ;
- la proportion de 16-18 ans est plus élevée (19%), contrairement à celle des plus de 25 ans (19%) ;
- les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) sont plus fortement représenté-es ;
- la situation financière reste souvent précaire : l'aide des parents et de l'entourage constitue ainsi la principale source de revenus pour la majorité d'entre eux-elles et plus de la moitié disposent de ressources inférieures à 500 € par mois. Logiquement, cette situation concerne particulièrement les jeunes en études et les NEET, qui disposent de peu ou pas de revenus autonomes.

³⁴ Bien qu'ils-elles n'aient pas été la cible première du questionnaire, destiné aux jeunes Parisien·nes, nous avons choisi de les conserver dans l'échantillon et les analyses qui suivent.

Parmi les 344 répondants au questionnaire ne vivant plus chez leurs parents (69,6%) :



Parmi les 150 répondants au questionnaire vivant chez leurs parents (30,4%) :



2. Focus sur les jeunes vivant encore chez leurs parents

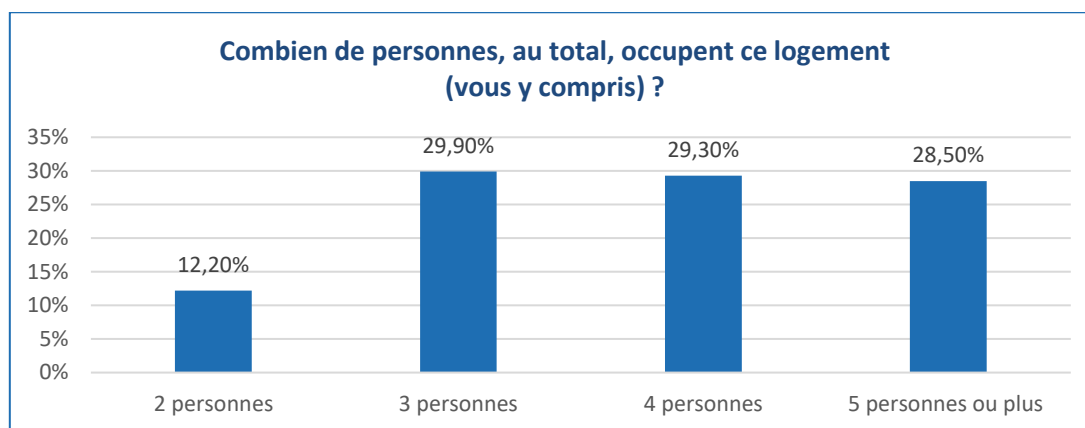
Près d'un tiers des jeunes interrogé-es réside toujours dans le domicile familial. Cette situation, bien que parfois choisie, est aussi contrainte par divers facteurs économiques, sociaux et résidentiels. Afin de mieux comprendre les conditions de vie de ces jeunes et les obstacles qu'ils-elles rencontrent pour accéder à un logement autonome, nous nous intéressons ici à leur situation familiale, financière, à leur ressenti et aux freins perçus à la décohabitation.

Parmi les jeunes n'ayant pas encore décohabité, 59% résident chez des parents locataires dans le parc social, tandis qu'1/4 vivent chez des parents propriétaires et 13% vivent chez des parents locataires dans le parc privé. La situation des jeunes ni en étude, ni en emploi ni en formation (NEET) se distingue particulièrement : 76% d'entre eux-elles habitent chez leurs parents locataires du parc social. *A contrario*, parmi les étudiant-es sans contrat de travail, ce sont 35,6% d'entre eux-elles qui résident chez des parents propriétaires de leur logement.

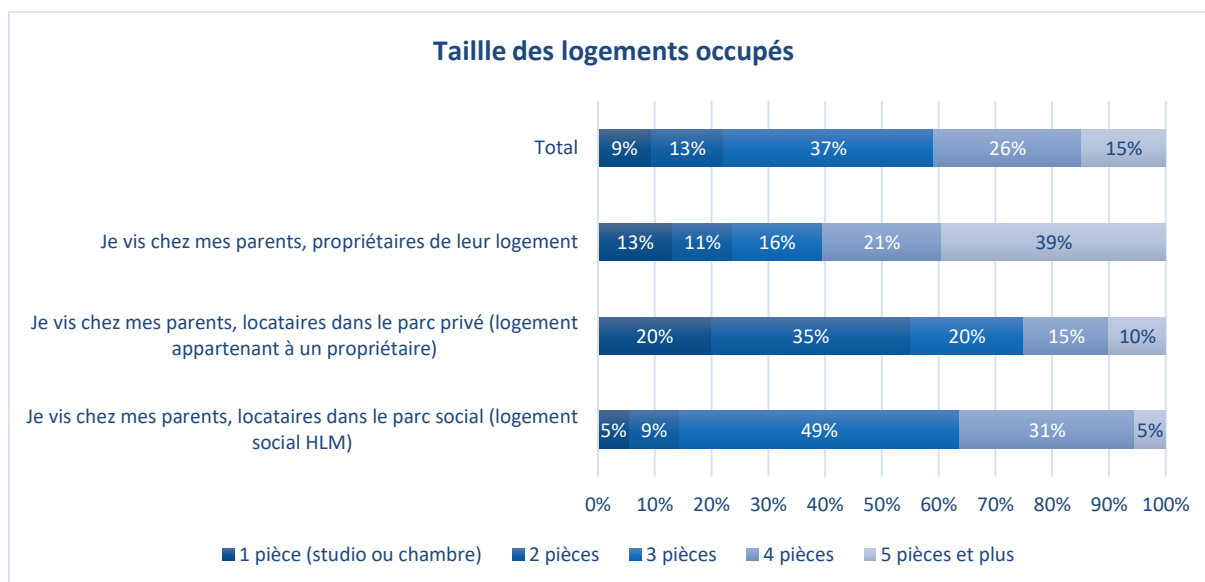
	Effectifs	Fréquence
Je vis chez mes parents, locataires dans le parc social (logement social HLM)	91	59%
Je vis chez mes parents, locataires dans le parc privé (logement appartenant à un propriétaire)	20	13%
Je vis chez mes parents, propriétaires de leur logement	39	25%
Je vis avec mes parents, qui ne sont pas concernés par les situations mentionnées ci-dessus	3	2%

a) La cohabitation avec les parents à l'origine de situations de suroccupation pour 1 jeune sur 3 ayant répondu

Plus de la moitié des jeunes répondant·es vivent dans des foyers de quatre personnes ou plus. Si 85,5% ont déclaré vivre avec au moins un frère ou une sœur, la cohabitation ne se limite pas toujours au noyau familial puisque 28% des jeunes déclarent partager leur logement avec d'autres personnes en plus de leurs parents et de leur fratrie (membres de la famille élargie ou personnes extérieures). C'est une situation plus fréquente chez les jeunes vivant dans le parc social.



La taille des logements occupés par les ménages est influencée par le statut d'occupation des parents : les logements sont généralement plus spacieux lorsque les parents sont propriétaires (avec près de 40% de 5 pièces ou plus) et plus petits lorsqu'ils sont locataires dans le parc privé. Quel que soit le statut d'occupation du ou des parents, on notera que 9 % des jeunes ayant répondu vivent dans des conditions de logement particulièrement exiguës puisqu'ils-elles occupent un studio / T1.



Mais plus globalement, on peut estimer que, parmi les 149 jeunes déclarant vivre chez leurs parents, au moins 50 sont en situation de suroccupation³⁵ soit plus d'1 sur 3. A titre de comparaison, le taux de suroccupation à Paris est estimé par l'Insee à 14,5 % en 2021³⁶.

Taille du logement	Nb de personnes occupant le logement								Total
	2	3	4	5	6	7	8	10	
1 pièce	3	5	4	2			1		15
2 pièces	7	6	4	1	1				19
3 pièces	7	19	16	7	5	1	1		56
4 pièces		9	14	7	4	2		1	37
5 pièces et plus	1	5	7	4	3	1	1		22
Total	18	44	45	21	13	4	3	1	149

Légende :

Suroccupation modérée

Suroccupation accentuée

b) Un vécu et des ressentis contrastés selon l'âge et la situation socio-professionnelle

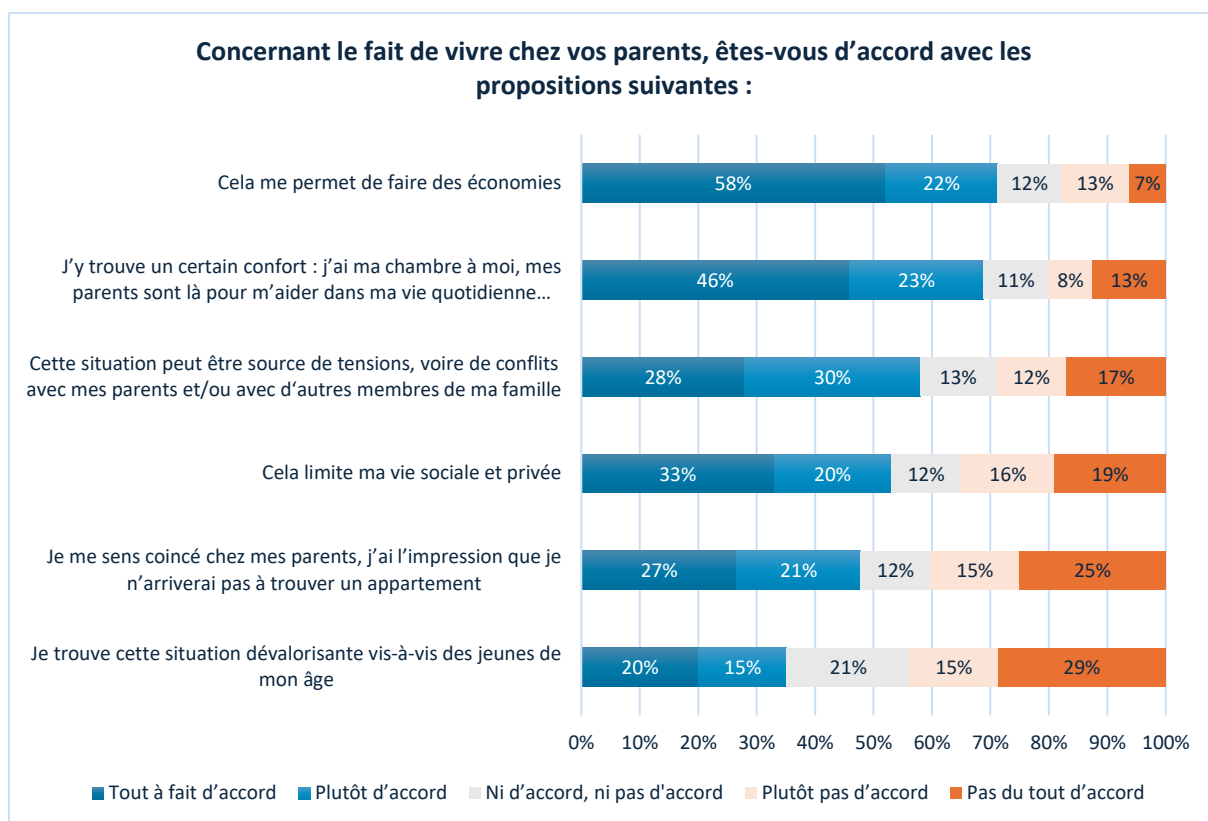
Les réponses des jeunes Parisien·nes vivant encore chez leurs parents révèlent une grande diversité de ressentis face à cette situation. Globalement, les jeunes semblent apprécier les **avantages financiers et matériels** à vivre chez leurs parents, tout en reconnaissant que cela peut freiner leur autonomie. Mais si la grande majorité reconnaît y trouver un certain confort (69 %) - un ressenti particulièrement répandu chez les moins de 19 ans – et une sécurité leur permettant de réaliser des économies (79 %), ils·elles sont aussi nombreux·euses à exprimer les difficultés engendrées par cette situation.

³⁵ Il s'agit bien là d'une estimation *a minima* car nous ne disposons pas de l'ensemble des éléments pour apprécier la réalité des situations.

Pour rappel, selon l'Insee, un logement est suroccupé s'il comporte moins de pièces que le nombre théoriquement nécessaire au ménage occupant le logement (norme). Le nombre de pièces théoriquement nécessaire (norme) est calculé ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ;
- pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par personne.

³⁶ Source : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.



Plus de la moitié des répondant-es (58 %) estime en effet que la cohabitation avec leurs parents peut générer des tensions voire des conflits. Cette perception est particulièrement forte parmi les jeunes NEET. Parmi les témoignages recueillis sont évoquées des situations familiales particulièrement difficiles voire des violences intrafamiliales accentuant encore davantage le caractère subi de la cohabitation. Les conditions de logement sont également fréquemment évoquées comme la cause de nombreuses tensions. *A minima*, plus de la moitié des jeunes exprime l'idée que la cohabitation limite leur vie sociale et privée.

« C'est extrêmement difficile d'autant plus que je cherche un emploi en attendant de reprendre mes études. Cette année mon seul parent m'a mis dehors alors j'ai été SDF pendant quelques temps. J'ai été contrainte de revenir car tout le monde le sait c'est difficile de trouver un logement. Depuis je fais profil bas. Mais je vis avec la peur que cette situation se reproduise. », Femme, 21 ans, à la recherche d'un emploi pour financer ses études, vit chez son parent dans le parc social

« Je suis en conflit avec mon père, on ne se parle plus. J'ai vécu en foyer plusieurs années, mais j'ai dû revenir chez eux pour trouver une autre voie et m'en sortir. »

« Vivre à 6 dans un 2 pièces est un problème. »

« Notre appartement contient une seule chambre qui est occupée par mon père. Moi, je dors au salon, donc je n'ai pas de vie privée. »

« Je n'ai pas d'emploi et pas d'études donc pas le choix, mais des fois c'est tendu avec mes parents et mes frères et sœurs. Ils sont plus âgés que moi et ils sont encore à la maison, car ils n'ont pas de situation stable, donc ils ne partent pas. Je vis avec ma sœur dans ma chambre, et quand je suis triste je dois me cacher pour pas qu'on me voit. » (Focus group Mission Locale)

Aussi, la cohabitation prolongée avec les parents est-elle source de frustration pour près de 48 % des jeunes qui se sentent « coincé-es » faute de perspective d'accès à un logement indépendant. Ce sentiment est particulièrement marqué chez les 25 ans et plus qui vivent cette situation comme un échec, source de dévalorisation par rapport aux jeunes de leur âge.

« Le fait de vivre chez ses parents peut être un atout pour faire des économies et ne pas se sentir seule. Mais cela limite la vie privée, de devoir se justifier sur nos faits et gestes, et retarde le sentiment d'indépendance et de responsabilité. », Femme, 24 ans, étudiante, vit chez ses parents dans le parc social

« Les loyers sont très chers et c'est très compliqué de trouver un appartement à Paris. Je me sens frustrée de devoir encore habiter chez mes parents, même si c'est aussi très confortable pour moi. », Femme, 29 ans, en emploi stable, vit chez ses parents propriétaires de leur logement

Au-delà de cette contrainte matérielle, certain-es jeunes expriment **un sentiment de redevabilité, voire de culpabilité**, envers leurs parents, en particulier lorsque ces derniers se trouvent en situation de vulnérabilité (financière ou du fait de l'avancée en âge et de problèmes de santé...).

« Je vis avec un seul parent qui me fait de la peine surtout on est une famille monoparentale dans un petit logement, je préfère rester dans la rue que de voir mon parent souffrir en silence même il y a des logements grands à Paris on reste coincé dans un petit appartement. », Homme, 20 ans, étudiant, (vit à 8 dans un 3 pièces du parc social)

« C'est difficile d'être toujours dans ce rôle d'enfant. Plus on reste plus et plus on a du mal à partir (ou à y penser). Et puis les voir vieillir au quotidien et perdre en autonomie... », Femme, 26 ans, NEET, vit chez ses parents dans le parc social

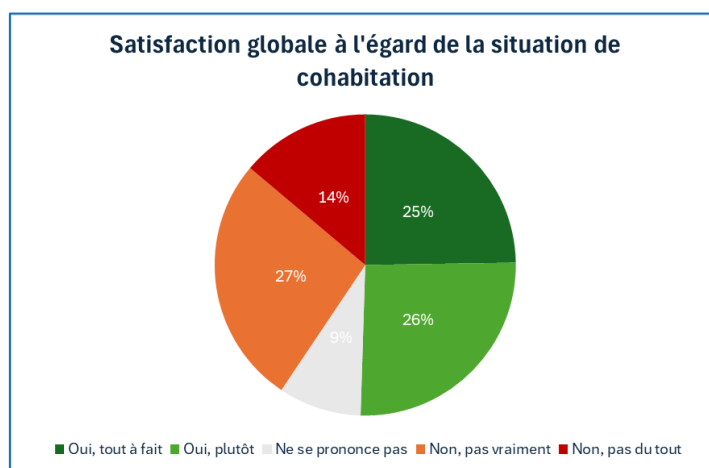
Certains témoignages révèlent également **des sentiments d'injustice et d'incompréhension** face à un marché du logement qui paraît encore largement inaccessible et ce, malgré l'urgence de certaines situations.

« Financièrement, je ne peux plus vivre à Paris, alors je n'ai pas le choix que de vivre chez mes parents en Alsace. J'espère y rester qu'un an, le temps de mettre de l'argent de côté pour me payer un loyer parisien et reprendre mes études. »

« J'aimerais trouver un appartement d'ailleurs les docteurs demandent que je quitte le foyer familial mais à Paris c'est compliqué, la vie est chère et pour avoir un logement c'est très compliqué même si on est en situation de handicap, on est incompris », Femme, 25 ans, NEET, AAH, vit chez ses parents dans le parc social en suroccupation

c) Plus de 2 jeunes sur 3 expriment le souhait de partir rapidement de chez leurs parents ou dans un futur proche

La cohabitation avec les parents ne fait pas l'unanimité parmi les jeunes : seule la moitié d'entre eux-elles se déclarent globalement satisfait-es de leur situation. Sans surprise, les plus âgé-es et les NEET sont les plus insatisfait-es.



En lien avec ce constat, 68 % des jeunes vivant chez leurs parents expriment le souhait de partir rapidement ou dans un futur proche. Ce désir est particulièrement marqué chez les plus de 25 ans, qui souhaitent unanimement quitter le foyer parental. À l'inverse, les plus jeunes (moins de 19 ans) restent majoritairement attaché-es au domicile familial (68 % d'entre eux-elles n'envisagent pas encore de partir). Cette tendance se retrouve aussi chez les étudiant-es sans contrat de travail.

« Pour moi, ce n'est pas trop important de quitter le logement des parents, ça me permet d'économiser de l'argent et je n'en ai pas le souhait pour le moment » (Focus group SYTTEEN)

« Je n'en ressens pas l'envie et je suis encore jeune, j'ai tout le temps devant moi. »

Le désir d'indépendance et de tranquillité sont les principales motivations à quitter le foyer parental. Pourtant, seul-es 54 % des jeunes vivant chez leurs parents ont déjà entrepris des démarches pour rechercher un logement.

Quelles sont les principales motivations qui vous poussent à avoir envie ?		
	Effectifs	Fréquence
J'ai envie d'être seul-e, tranquille chez moi	79	27 %
Je souhaite devenir plus responsable et gagner en indépendance/maturité	75	26 %
Je ne veux plus représenter une « charge » pour mes parents	49	17 %
Je souhaite changer d'environnement (arrondissement, quartier...)	25	9 %
Je ressens une pression sociale du fait de vivre chez eux à mon âge	24	8 %
Je souhaite me rapprocher de mon lieu de travail / ou d'études	19	7 %
Je souhaite emménager avec mon conjoint/ma conjointe	12	4 %
Je souhaite quitter Paris	8	3 %
Total/ réponses	291	100 %

Interrogés : 494 / Répondants : 104 / Réponses : 291 - Pourcentages calculés sur la base des réponses

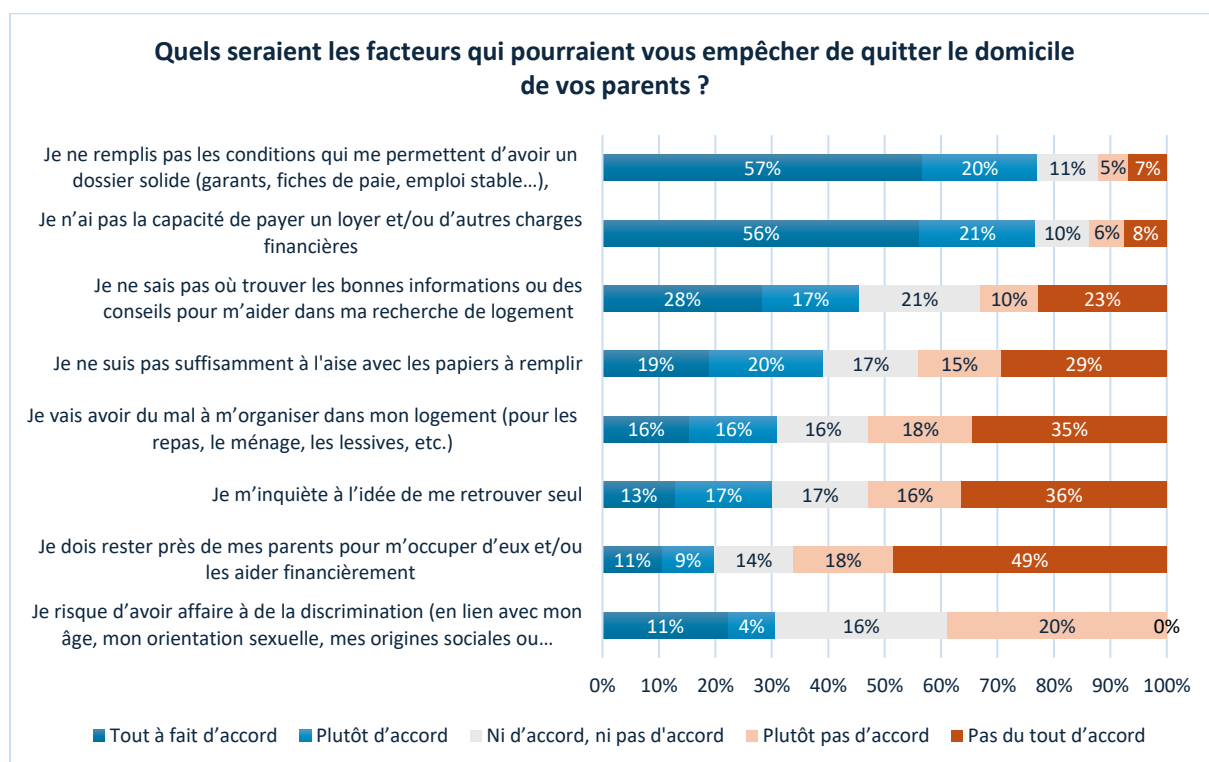
d) Une conscience particulièrement aiguë des réalités du marché et des conditions pour accéder à un logement

Les réponses, comme les témoignages recueillis, montrent que plusieurs obstacles empêchent ces jeunes de décohabiter. L'aspect financier est de loin le plus évoqué, mais des facteurs familiaux, administratifs et psychologiques jouent également un rôle.

D'abord, plus des trois quarts des répondant-es estiment ne pas réunir les conditions nécessaires (notamment l'emploi stable, les 3 fiches de paie nécessaires et le montant de la caution) pour constituer un dossier solide et, par conséquent, ne se sentent pas en capacité d'assumer les charges financières liées à un logement et au déménagement (loyers, charges, dépôt de garantie, frais d'agence). Lors des *focus groups*, certain-es jeunes ont par ailleurs exprimé la crainte d'un « faux départ » et l'échec que pourrait représenter un retour au domicile parental.

« Moi je me verrai bien seul dans un appart mais il faut le salaire qui suit pour avoir un appart et si je pars de chez mes parents, je ne pourrais pas revenir » (Focus group Mission Locale)

« En soi, on peut partir mais on va revenir au bout de 2 mois, 3 mois. Autant partir pour de vrai, comme ça ta mère sera sereine... Ce qui freine certaines personnes c'est de prendre ce risque, on a peur de pas assurer par la suite... » (Focus group SYTTEEN)



Au-delà des difficultés financières, **près d'un-e jeune sur deux déclare ne pas savoir où trouver les bonnes informations ou des conseils** pour rechercher un logement. Par ailleurs, certain-es déclarent ne pas être à l'aise avec les démarches administratives, notamment pour remplir les documents nécessaires.

Certaines réponses révèlent des craintes plus personnelles : environ **30 % des répondant-es s'inquiètent de vivre seul-es et de ne pas savoir s'organiser dans leur logement**. Certain-es jeunes déclarent ainsi ne pas ressentir d'urgence ou d'envie de quitter le domicile parental : *« Je n'en ressens pas l'envie et je suis encore jeune, j'ai tout le temps devant moi. »* Ces craintes ont notamment été exprimées lors des échanges en *focus group* avec les jeunes de l'association SYTTEEN ou de la Mission locale, qui pour certain-es ne conçoivent pas l'accès au logement et à l'indépendance sans être en couple ou mariés.

« Ce n'est pas d'être seul qui est mauvais, c'est le fait d'être seul face aux charges, du jour au lendemain tu te retrouves seul : manger, ménage, tu vas te lever tu vas voir que tu n'as rien acheté... On a été habitué au confort, on est à la maison, la maman qui nous chouchoute, nous fait la lessive..... », Focus group SYTTEEN

« Avant d'y penser il y a le mariage et le fait d'avoir une situation stable pour pouvoir partir, car je peux vivre de mes propres revenus que si j'ai un emploi. La priorité ce sont les études d'abord et avoir un logement après, quand j'aurais une situation stable. », Focus group Mission Locale

Pour au moins 20 % d'entre eux, la solidarité familiale s'exerce de façon inversée : c'est parce qu'ils-elles estiment devoir **« rester près de leurs parents pour s'occuper d'eux et/ou les aider financièrement »** qu'ils-elles **hésitent à décohabiter**. Rappelons en effet que malgré des revenus limités, 20 % des jeunes déclarent participer financièrement aux dépenses du logement, une proportion qui monte à 26 % parmi ceux-celles dont les parents sont locataires du parc social. Cette contribution est fortement corrélée à l'âge et à la situation professionnelle : 50 % des jeunes de 25 ans et plus et 60 % des jeunes en emploi précaire participent aux charges du foyer. À l'inverse, moins de 10 % des étudiant-es déclarent contribuer financièrement aux charges du foyer.

« Je vis chez mon père qui est seul. Partir, c'est le laisser isolé. J'ai peur qu'il se sente seul et qu'il ne se laisse aller à mon départ. »

« Je veux rester avec eux et veiller sur eux aussi, ils ont autant besoin de moi que j'ai besoin d'eux au quotidien. », Femme, 23 ans, en alternance, parc locatif social

« La vérité c'est que les salaires il faut avoir un bon salaire et la famille aussi, on ne peut pas quitter si la maman a besoin de nous encore, elles sont vieilles aussi déjà. Moi mes frères sont en Afrique je suis seul à la maison », Focus group SYTTEEN

Enfin, **plus de 15 % redoutent de subir des discriminations lors de leur recherche de logement**.

En synthèse : quelques profils-type parmi les jeunes vivant au domicile familial

2. Ceux-celles qui acceptent la situation car ils-elles la perçoivent comme temporaire et bénéfique dans un contexte familial et matériel soutenant
 - Étudiant-es ou jeunes travailleur-euses qui restent chez leurs parents pour économiser avant de partir.

- Jeunes qui n'ont pas encore le désir ou la possibilité de partir

2. Ceux·celles qui subissent la situation par contrainte financière

3. Ceux·celles qui ressentent un besoin urgent d'indépendance et qui vivent mal la cohabitation prolongée avec leurs parents (jeunes actif·ves, généralement un peu plus âgé·es)

4. Ceux·celles qui vivent des tensions ou des situations familiales compliquées

- Jeunes vivant dans des foyers monoparentaux, en conflit familial ou en situation de mal-logement.
- Jeunes freiné·es par des responsabilités familiales (soutien à un parent ou à un proche)

3. Focus sur les jeunes ne vivant plus chez leurs parents

Représentant près de 70 % des répondant·es, ces jeunes ont quitté le domicile familial pour diverses raisons, qu'il s'agisse des études, de l'entrée dans la vie active ou du souhait d'autonomie.

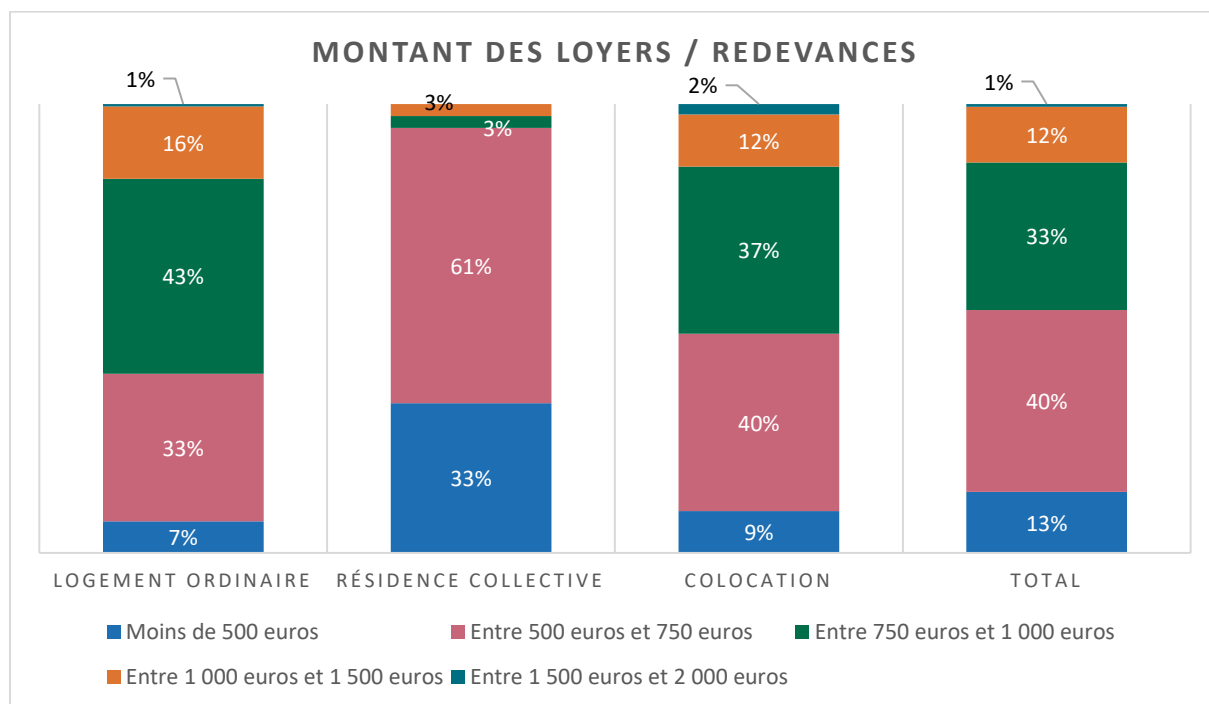
a) Statuts et conditions d'occupation des logements : une majeure partie vit dans le parc locatif privé

58 % d'entre eux·elles résident dans un logement ordinaire et plus particulièrement dans le parc locatif privé.

Une part significative des répondant·es vit en résidence collective (22 %), pour plus de la moitié en FJT et pour l'autre moitié en résidente étudiante. La colocation représente également une solution privilégiée par certain·es jeunes : 12 % vivent en colocation dite « classique ». Parmi les autres situations, 9 déclarent être dans des situations de sous-location et **13 jeunes répondant·es déclarent une situation résidentielle très précaire (hébergement chez un tiers, rue, hébergement d'urgence, etc.)**

	Effectifs	Fréquence
Logement ordinaire dont :	200	58 %
Logement HLM	8	2 %
Locatif privé	188	54 %
Accédant à la propriété	4	1 %
Résidence collective dont :	76	22 %
Résidence étudiante hors CROUS	14	4 %
Résidence universitaire du CROUS	16	5 %
Foyer de jeunes travailleurs (FJT)	42	12 %
Résidence jeunes actifs	4	1 %
Colocation dont :	43	12 %
Colocation « classique »	41	12 %
Colocation portée par une association	2	1 %
Autre situation dont :	26	8 %
Je suis hébergé·e chez un membre de ma famille	8	2 %
Je suis hébergé·e par un tiers	5	1 %
Autre...	13	4 %

Parmi les jeunes déclarant ne plus vivre au sein du domicile familial, 28,3 % ont signé un bail de colocation, tandis que près de 27 % ont opté pour un bail de location meublée. Cependant, 10 % des répondant-es indiquent ne pas avoir signé de bail d'habitation. Il est important de noter que les montants des loyers ou redevances sont généralement plus élevés dans les logements ordinaires ou en colocation comparés à ceux situés dans des résidences collectives.



En ce qui concerne la répartition des jeunes selon leur situation de vie, près de 63 % vivent seul-es dans leur logement, 14 % habitent en couple et 19,5 % se déclarent en colocation. Ce mode de vie semble être influencé par l'âge et la situation professionnelle des jeunes. En effet, les jeunes en étude vivent plus fréquemment seul-es (69,5 %), tandis que les jeunes en emploi ont davantage tendance à vivre en couple (22,1 %).

b) La recherche de logement : un parcours du combattant, révélateur des inégalités sociales

Plus de 80 % des répondant-es indiquent avoir trouvé difficile de trouver un logement qui soit à la fois en adéquation avec leur budget et conforme à leurs envies, malgré le fait que près des deux tiers des jeunes estiment disposer d'un dossier solide.

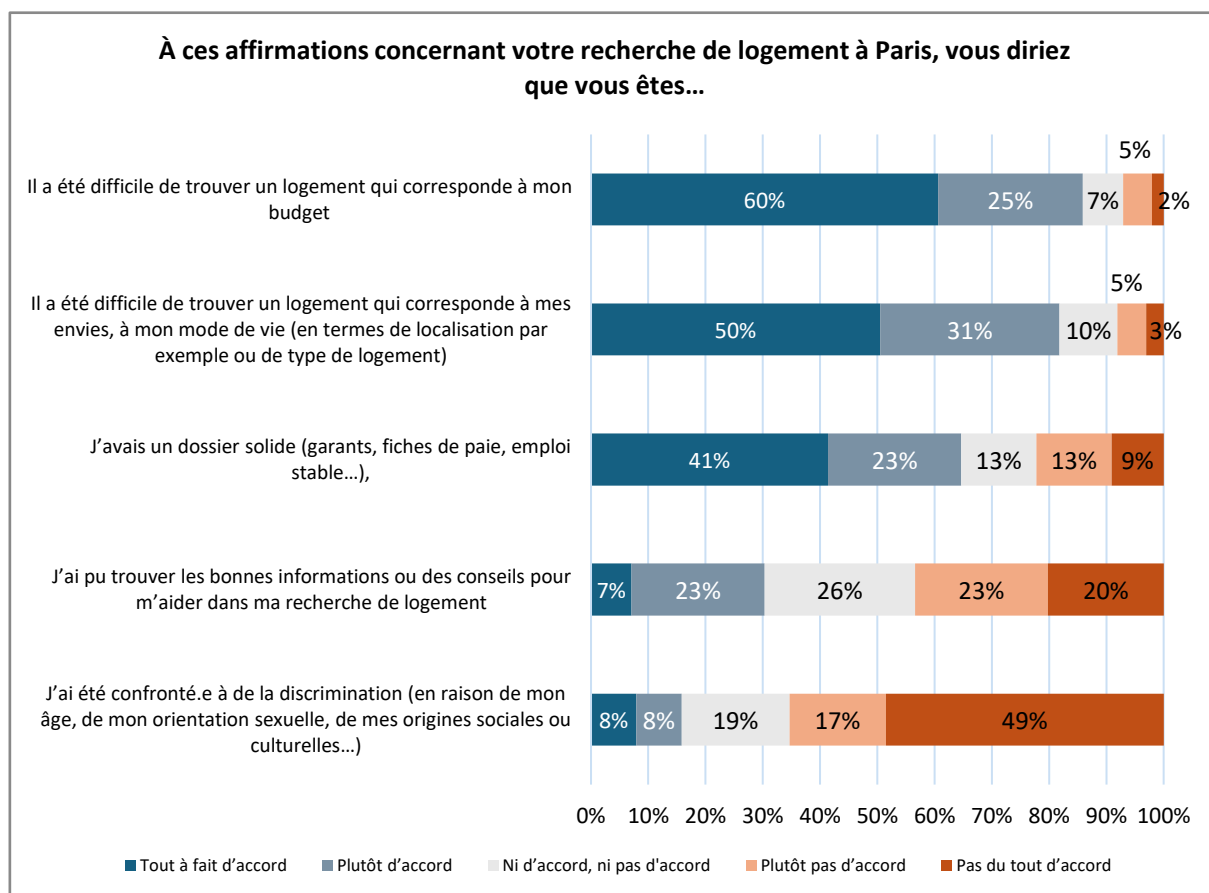
« Avant de pouvoir avoir accès à mon propre petit studio, j'ai vécu plusieurs années dans des appartements et dans des situations très difficiles (insalubrité, promiscuité, sous-location, défaut d'isolation, froid en hiver, facture d'électricité élevée). Il m'a fallu décrocher un master 2 et travailler 4 ans avant d'avoir un dossier à la limite acceptable pour demander un logement décent. », Personne non binaire, 28 ans, en emploi stable

L'exigence de revenus élevés et de garants empêche certain-es jeunes d'accéder à un logement, en particulier ceux-celles en situation précaire :

« Sans garants ayant des CDI et exerçant dans un type de métier spécifique, il est presque impossible de se loger à Paris. »

« Étudiante en alternance, je travaille depuis mes 16 ans et ai mis des économies de côté, mais sans garant solide, j'ai mis 7 mois à trouver un logement. »

« Mon logement CROUS est situé dans un quartier très précaire de Paris mais c'est la seule solution qui m'a été proposée car je n'avais pas un dossier suffisamment convenable pour les exigences démesurées des agences et des propriétaires dans le privé. », Femme, 20 ans, étudiante



Les témoignages ci-après révèlent les difficultés qui jalonnent le parcours de recherche d'un logement, certains jeunes se résignant, après des mois de recherche, à recourir à l'hébergement chez un tiers ou à des formes de sous-location non déclarées, ou à s'éloigner de Paris.

« Je n'ai jamais trouvé un logement en moins de trois mois sur Paris (j'en ai eu trois), et je n'ai jamais eu plus de 20m². Je payais mon dernier loyer 600 € sans les charges (c'était une colocation donc seulement la moitié du loyer). Je me suis séparée et je me retrouve maintenant à vivre chez des tiers pour éviter de finir à la rue (trouver un appartement quand on est précaire est trop long pour se retourner). Je n'ai pas de garant solide et je travaille en intérim ce qui n'aide pas. », Femme, 24 ans, en emploi précaire

« Je suis logé chez un tiers car je ne peux pas me permettre de louer un appartement », Homme, 24 ans, NEET

« Je suis viré (sous-location), je ne sais pas comment je vais trouver un nouveau logement... »

« J'ai dû me loger en banlieue car l'état des logements parisiens est en grande majorité assez critique (intérieur vieillot, pièces petites et mal isolées, mal insonorisées, cuisines très anciennes et mal équipées quand c'est le cas, peu de lumière, pas de chambre séparée ou colocation avec une personne dormant dans le salon et aucune vie privée). », Femme, 28 ans, en emploi précaire

Les jeunes répondant-es sont nombreux-ses à identifier le soutien parental (financier mais également moral ou affectif) comme un appui essentiel dans l'accès à un logement autonome. Ceux-celles bénéficiant d'une aide financière de leurs parents ou de leur entourage (41 % des jeunes ayant répondu) sont d'ailleurs proportionnellement moins nombreux-ses à estimer avoir rencontrer des difficultés. *A contrario*, les témoignages de ceux ne pouvant bénéficier de garanties solides (étranger-ères dont les parents vivent en dehors du territoire français, jeunes issu-es de familles modestes ou précaires...) sont révélateurs de **l'acuité des inégalités sociales et économiques dans l'accès au logement et plus largement à l'autonomie.**

« Étudiante de 22 ans en alternance qui travaille depuis ses 16 ans et qui a mis des épargnes de côté, me permettant d'avoir une situation convenable. Ma famille, ayant quant à elle une situation précaire, n'a pas pu m'accompagner sur un dossier solide, ce qui m'a apporté beaucoup de difficultés à trouver un logement (7 mois de recherche) »

« Mon FJT est destiné aux 18-26 ans. Actuellement j'ai 27 ans et ils m'ont laissé renouveler mais j'aurai aimé quelque chose de plus grand et de plus autonome pour mon âge quand même. Tous mes amis du même âge ont des logements plus grands. Mais comme je suis étrangère et que j'aide financièrement ma famille tous les mois, c'est plus difficile de trouver un logement sans avoir de parents en France et hors foyer c'est trop cher. », Femme, 27 ans, en alternance

« J'ai de la chance d'avoir obtenu un logement CROUS qui correspondait à ce que je souhaitais, et d'avoir des parents qui payent mon loyer, mais je connais beaucoup de gens qui ont eu énormément de mal à trouver un logement sur Paris. C'est très compliqué pour tous les étudiants qui ne sont pas issus de la classe moyenne supérieure (minimum) », Femme, 19 ans, étudiante

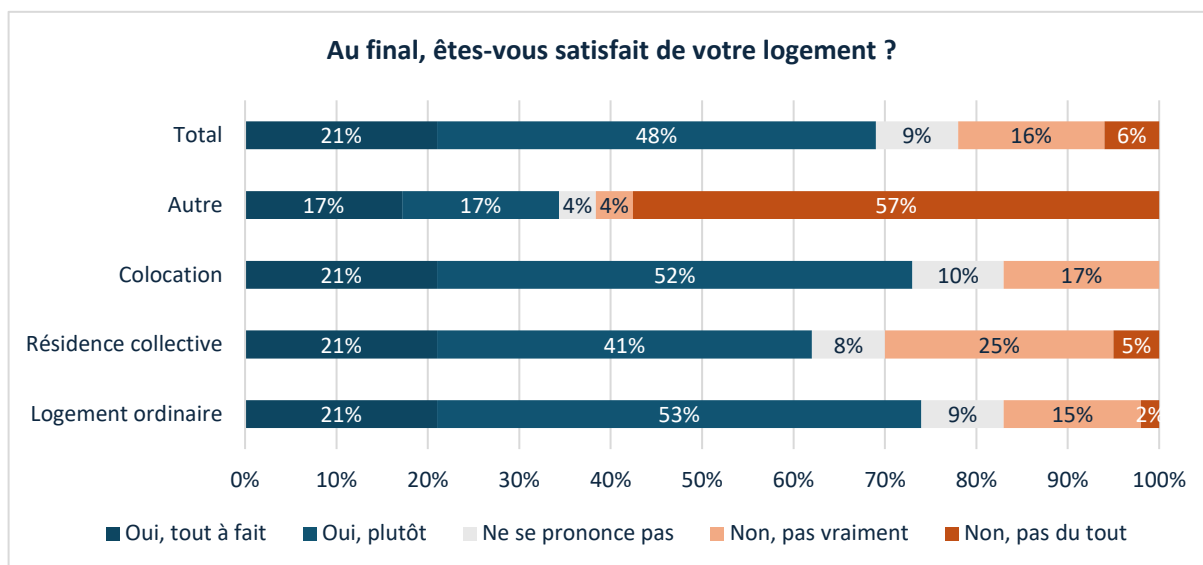
« Heureusement ma famille avait de l'argent de côté et ont pu acheter un petit studio mais tout le monde n'a pas cette chance. », Homme, 20 ans, étudiant

Il est également à noter que **seulement 30 % des répondant-es considèrent avoir pu trouver les bonnes informations et conseils pour leur recherche.** De plus, **15 % déclarent avoir été confronté-es à des situations de discrimination durant leurs démarches.**

"I came to study in Paris, France on 7 Nov 2024. I didn't get CROUS accommodation. So, I booked individual shared accommodation from India. After a few days in the accommodation my landlady and roommates attacked me with racism and discrimination. I called the police on them, but they didn't help. I was threatened not to cook, wash clothes and they would throw away my belongings", Personne non binaire, 29 ans, étudiant-e en alternance

c) L'appréciation des conditions de logement : des logements jugés majoritairement trop coûteux et trop chers, particulièrement dans le parc locatif privé

Au global, près de 7 jeunes sur 10 se déclarent plutôt satisfait-es de leur logement. Cette moyenne cache cependant des disparités selon les conditions d'occupation des logements avec une moindre satisfaction parmi les jeunes vivant en résidence collective et, en toute logique, une majorité d'insatisfaction parmi ceux-celles étant contraint-es de recourir à différentes formes d'hébergement chez un tiers ou de sous-location.



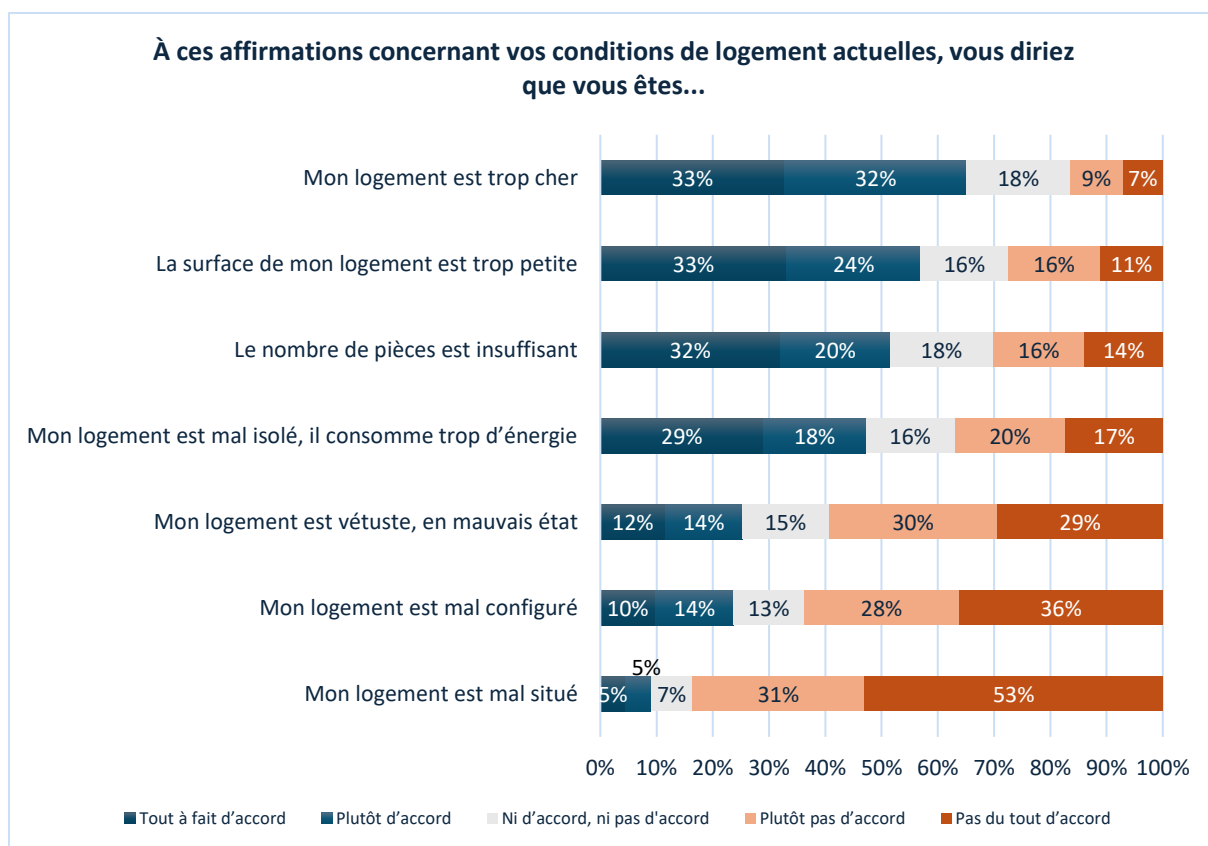
Dans le détail cependant, les jeunes répondant-es considèrent majoritairement que leur logement est trop cher (65 %). C'est particulièrement vrai pour ceux-celles vivant dans le parc privé (79 %) et ceux-celles vivant en colocation (75 %) exposé-es de fait à des niveaux de loyers / redevances bien plus élevés qu'en résidence étudiante ou FJT. Plus de la moitié estiment également que leur logement est trop petit.

« 23m² pour 870€/mois à 27 ans en CDI. »

« Mon logement est le moins pire que j'ai trouvé, mais reste beaucoup trop cher pour la surface ridicule que j'occupe. 15m². »

« Je suis dans un studio mais je paye 980€ par mois, c'est très cher. »

La précarité énergétique semble également être une préoccupation fortement partagée puisque 47 % des jeunes estiment que leur logement est mal isolé et qu'il consomme trop d'énergie, avec les conséquences que cela peut avoir en termes de charges supplémentaires. Concernant leur logement, la majorité des jeunes répondant-es considèrent que leur logement est bien situé. On notera enfin qu'1 jeune sur 4 considère que leur logement est vétuste ou en mauvais état.



Concernant plus spécifiquement les jeunes vivant en résidence collective (résidences étudiantes, FJT, etc.), cette solution est particulièrement appréciée pour son faible coût, ce qui en fait une option attractive pour de nombreux·ses jeunes qui y voient aussi un tremplin pour prendre leur indépendance.

« Ce logement CROUS était pour moi ma porte de sortie d'un contexte malsain chez ma mère. Je n'ai pu obtenir qu'une colocation qui s'est mal déroulée notamment via le manque d'intimité (T1bis) », Femme, 18 ans, étudiante

« Les foyers de jeunes travailleurs sont de vrais atouts sur le marché de l'immobilier, un bon moyen de s'installer sur Paris avec peu de moyens », Femme, 23 ans, étudiante

« J'habite dans une résidence sociale étudiante dans une chambre de 19m². J'ai 500 € mais après les APL ça me fait que 320 € de loyer. J'y suis depuis 1 an et demi et c'est le moins cher que j'ai pu trouver », Femme, 24 ans, étudiante

Toutefois, la vie collective n'est pas toujours facile à vivre pour certain·es, en raison des difficultés de cohabitation et du manque d'autonomie ressenti. Par ailleurs, un sentiment d'inquiétude persiste chez ces jeunes en raison du caractère temporaire de ces solutions, ce qui leur procure un manque de stabilité et de sécurité sur le long terme.

« J'ai eu de la chance de trouver un FJT mais la redevance comprend un tarif de restauration qui ne convient pas à mes horaires de travail ni à mes contraintes de repas. Mais je suis obligée de le payer car j'habite dans

une chambre qui n'a pas de cuisine. Il n'y a que celle du foyer qui a des heures de fermeture. Je paie aussi chaque mois pour avoir accès à un frigo dont le stockage est trop petit. », Femme, 26 ans, en emploi précaire

*« Je suis très bien dans mon logement actuel mais **ce qui m'inquiète c'est de me retrouver à la rue sans un logement fixe car le foyer jeune travailleur est un logement temporaire.** », Homme, 22 ans, en emploi précaire*

d) Le sentiment de subir la situation, notamment à l'égard des pratiques abusives de certains propriétaires privés

Alors que plus de 80 % des répondant·es considèrent que leur logement est « bien situé », de nombreux témoignages véhiculent l'idée que, dans un contexte où la demande est largement supérieure à l'offre, vivre à Paris a un prix qui suppose des sacrifices, à commencer par ne pas être trop regardant·e sur l'état du logement.

*« Je suis satisfaite de mon logement mais **il est tellement difficile de se loger à Paris que l'on accepte des choses qui ne seraient pas acceptable dans d'autres villes.** », Femme, 24 ans, en emploi précaire*

*« **Mon logement est le moins pire que j'ai trouvé mais reste beaucoup trop cher pour la surface ridicule que j'occupe (15 m²)** même s'il reste dans l'encadrement des loyers. Et je n'ai pas la force de chercher autre chose parce que la recherche est trop laborieuse. **Il y fait froid, humide** mais l'emplacement est idéal par rapport à mon emploi. Je déplore ne pas me loger dans des conditions plus décentes alors même que j'ai un salaire décent. Le marché à Paris est toutefois prohibitif... », Femme, 27 ans, en emploi précaire*

De nombreux·ses jeunes témoignent ainsi des pratiques abusives de certains propriétaires privés : défauts d'entretien du logement, non-respect de l'encadrement des loyers, etc.

*« **Etant donné qu'il est très compliqué de trouver un logement à Paris, je me contente d'un logement dans lequel mon propriétaire ne paye pas les travaux** pour qu'il soit en bon état. Car si je pars, je ne pourrai pas retrouver de logement rapidement, il le sait donc il se fiche de maintenir en état l'appartement. », Femme, 23 ans, étudiante*

*"**Le propriétaire respecte l'encadrement des loyers mais n'engage pas de dépenses pour les travaux car il sait qu'il y aura de la demande.** », Femme, 24 ans, études en alternance*

*« **Le système de "colocation" organisé par les propriétaires pour profiter de la pénurie de logements permet à ceux-ci de toucher pour chaque chambre le prix d'un petit studio, et de ne rien entretenir, parce que les gens ont besoin de trouver un logement étudiant.** », Homme, 20 ans, étudiant*

Peu nombreux·ses à être informé·es sur les règles en vigueur (54 % n'ont pas répondu à la question et 8 % ont répondu ne pas savoir), on notera cependant que 17 % des jeunes ayant répondu signalent un non-respect des normes de décence du logement et 16 % un non-respect de l'encadrement des loyers. Cependant, seulement 31,5 % d'entre eux·elles ont entrepris des démarches pour signaler ces problèmes. La majorité des autres jeunes redoutent en effet que leur propriétaire ne renouvelle pas leur bail, voire qu'ils·elles soient expulsé·es.

*« **Mon propriétaire est très à l'écoute et très dévoué, mais le prix de mon logement est bien trop élevé par rapport à sa taille, même s'il est très bien aménagé. Donc je ne me sens pas légitime à contester le prix.** », Femme, 22 ans, étudiante avec job*

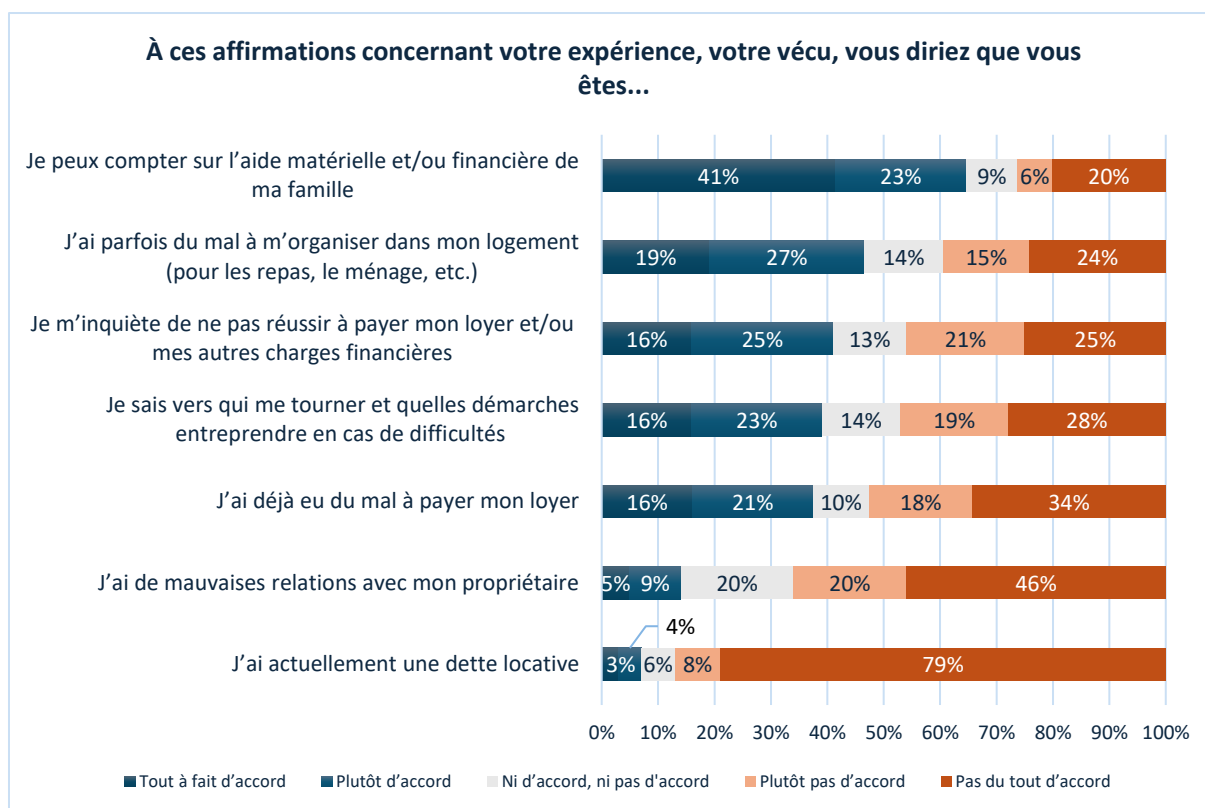
« Je suis en litige avec mon ancien propriétaire et **je cherche une aide juridique mais cela fait 6 mois que je n'ai pas de réponse**. Et parce que le temps passe, je finis par abandonner mes démarches. », Homme, 26 ans, en emploi précaire

« **Virée de mon ancien logement à cause des JO**, j'ai eu la chance de trouver quelque chose grâce à un proche. Sans ça, j'aurais été à la rue et le déménagement aurait été presque impossible, tout en prenant en compte la **pression exercée par un propriétaire abusif**. Je n'ai trouvé aucune aide pour déménager et tous les autres logements (encore aujourd'hui) sont au-delà de mes moyens. Même si j'ai un toit sur la tête, je ne peux pas mettre de l'argent de côté pour ma vie future, mon stage, etc. », Femme, 20 ans, étudiante avec un job

« Je suis plutôt satisfait mais je trouve que le loyer est cher. Plus précisément, j'ai été assez choqué de l'augmentation annuelle permise par l'encadrement des loyers qui font que le montant augmente tous les ans de 30 €/mois. **Je ne comprends pas pourquoi il est possible pour les propriétaires d'augmenter le loyer alors que les salaires, aides, bourses n'augmentent pas de manière proportionnelle. Tous les ans j'ai moins d'argent**, j'ai de plus en plus de mal à payer et mon propriétaire gagne plus », Femme, 27 ans, étudiante avec un job

e) Près de la moitié des jeunes se sentent relativement isolé-es, démunis-es ou inquiet-ètes face aux difficultés réelles ou qui pourraient survenir dans la gestion du logement

Si près de 2 jeunes sur 3 déclarent pouvoir compter sur l'aide matérielle et/ou financière de leur famille – ce soutien est particulièrement présent chez 79,2 % des jeunes ayant au moins un parent cadre ou de profession intermédiaire, contre seulement 59% chez ceux-celles ayant au moins un parent ouvrier ou employé – ils-elles sont au moins 20% à estimer ne pas du tout pouvoir compter sur ce type de soutien familial.



Par ailleurs, **ce sont quasiment la moitié des jeunes (47 %) qui ne savent pas vers qui se tourner ni quelles démarches entreprendre en cas de difficultés liées à leur logement.**

En ce qui concerne l'organisation au sein de leur logement, 46 % des jeunes avouent parfois avoir du mal à s'organiser. De plus, 41 % s'inquiètent de ne pas réussir à payer leur loyer et/ou leurs charges financières, une inquiétude particulièrement marquée chez les jeunes cumulant études et job étudiant (63 % d'entre eux-elles sont concerné-es). Enfin, 37 % des jeunes ont déjà rencontré des difficultés pour payer leur loyer.

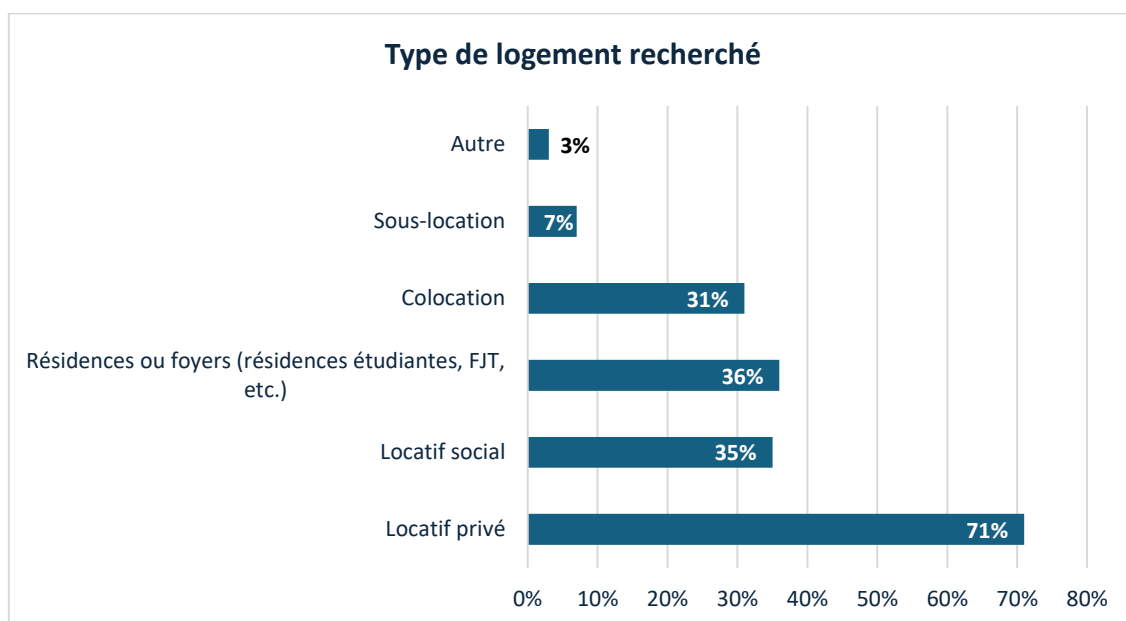
« Les principales difficultés pour quitter le domicile familial c'est le prix des loyers mais aussi le prix de la vie quotidienne ; ça coûte cher de se faire à manger et quand on est dans des études lourdes (style prépa), c'est compliqué de bien manger. Pareil pour les tâches ménagères, ça prend du temps. », Femme, 24 ans, vit en résidence étudiante

4. Les jeunes face à la recherche de logement

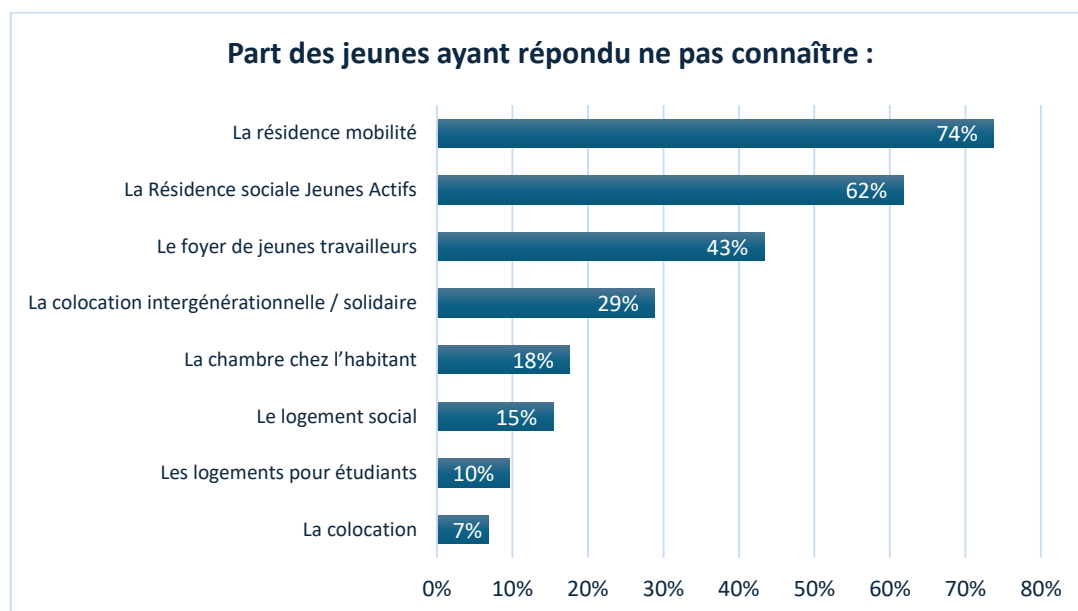
a) Des solutions logements encore méconnues ou victimes d'un a priori négatif

Pour leur recherche de logement, les jeunes continuent de se tourner majoritairement vers le marché locatif privé bien qu'ils-elles soient conscient-es des difficultés pour y accéder. Cependant, les hommes, ainsi que les jeunes NEET, semblent s'orienter également un peu plus souvent vers le locatif social, ce dont ont pu témoigner

ceux-celles rencontrés lors des *focus groups*³⁷. De leur côté, les jeunes de moins de 25 ans et les étudiant-es se tournent plus fréquemment vers des solutions telles que les résidences étudiantes et les foyers de jeunes travailleurs (FJT).



Une explication réside dans la relative méconnaissance de l'ensemble des solutions et offres de logement existantes, y compris les FJT que 43% des jeunes déclarent ne pas connaître.



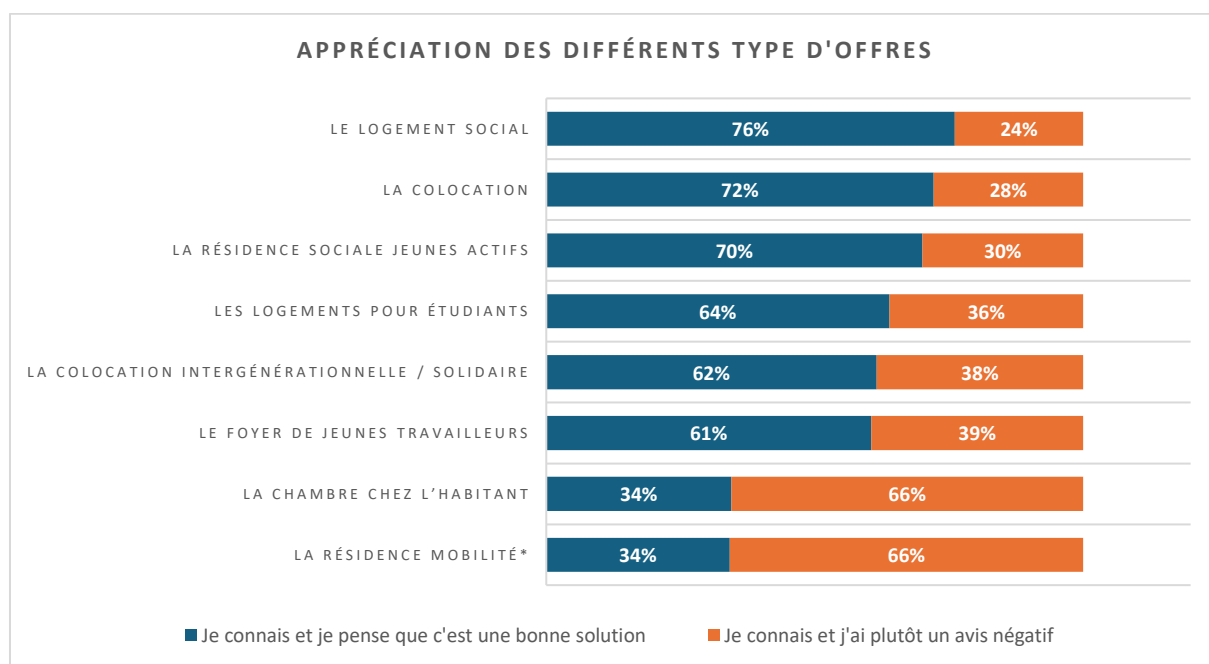
³⁷ Parmi ceux-celles rencontrés avec l'association SYTTEEN, ils-elles étaient nombreux-ses à avoir vécu toute leur vie en logement social, semblaient en connaître les rouages ou tout au moins envisageaient de se tourner vers une profession spécifique, perçue comme un levier pour obtenir un logement dans le parc social du fait des droits de réservation (Ville de Paris, RATP, SNCF...)

En outre, certain-es expriment des réticences vis-à-vis des solutions dédiées aux jeunes et/ou alternatives au logement autonome ordinaire. Les témoignages recueillis révèlent des représentations encore contrastées à l'égard des logements en semi-collectivité tels que les FJT. On observe également des a priori d'ordre culturel vis-à-vis de la colocation : pour la majorité des jeunes rencontrés à la Mission locale ou avec l'association SYTTEEN notamment, l'idée de partager un logement avec des inconnu-es ou des personnes extérieures à la famille n'est pas concevable.

« Les FJT c'est bien car le loyer est abordable et en plus tu vis avec des jeunes donc c'est moins compliqué d'être accepté. En plus la sélection sur dossier est moins sélective. », Femme, 24 ans, étudiante (entretien à Quartier Jeunes)

« J'avais un pote qui était dans un FJT mais c'est max pour 2 ans et après on te vire. Mon pote n'a pas aimé vivre là-bas. », Focus group Mission Locale

« Moi la colocation c'est non car je ne peux pas vivre avec une personne inconnue, car partager la même salle de bain ou cuisine.... Je pourrai uniquement avec quelqu'un de ma famille ou copine, car j'ai besoin d'espace personnel. », Focus group Mission Locale



* Les résidences mobilités sont des logements meublés temporaires destinés aux jeunes en études, formation, stage ou emploi, parfois assortie de services collectifs ou d'un accompagnement.

Les plateformes en ligne de location de logement sont très majoritairement privilégiées par les jeunes dans leur recherche de logement ainsi que le bouche-à-oreille. Ils-elles sont en revanche bien moins nombreux-ses à avoir

(eu) recours aux agences immobilières (seul·es 17 %) à égalité avec les réseaux sociaux. Soulignons également que 21 % des jeunes répondant·es ont également effectué une demande de logement social.

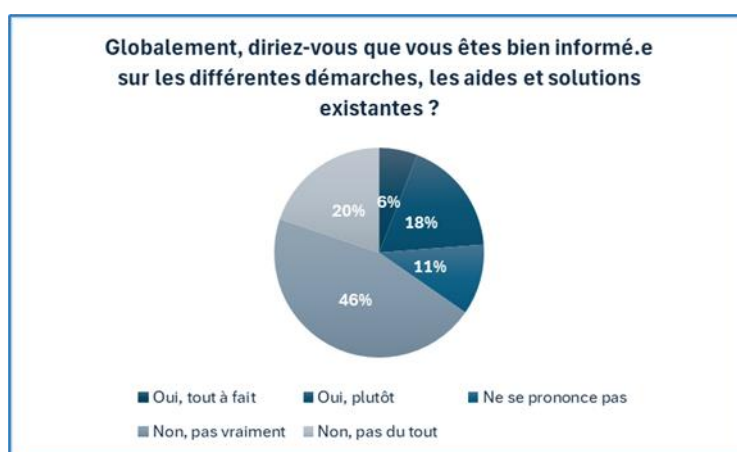
Pour les jeunes les plus modestes, à défaut de pouvoir présenter un dossier solide auprès des agences ou du marché locatif « formel », le réseau informel (bouche-à-oreille, recommandations et informations échangées de manière non officielle, souvent via des amis) est souvent cité comme le principal mode de recherche comme en ont témoigné les jeunes lors des focus group. Au risque de recourir à des situations précaires telles que des locations sans signature de bail (et donc sans protection juridique du locataire).

« Mon coloc avait déjà un appart et il cherchait quelqu'un pour être en coloc avec lui donc ça s'est passé naturellement. Je connaissais cette personne donc c'était plus simple, donc moins papiers à faire. » Focus group Mission Locale

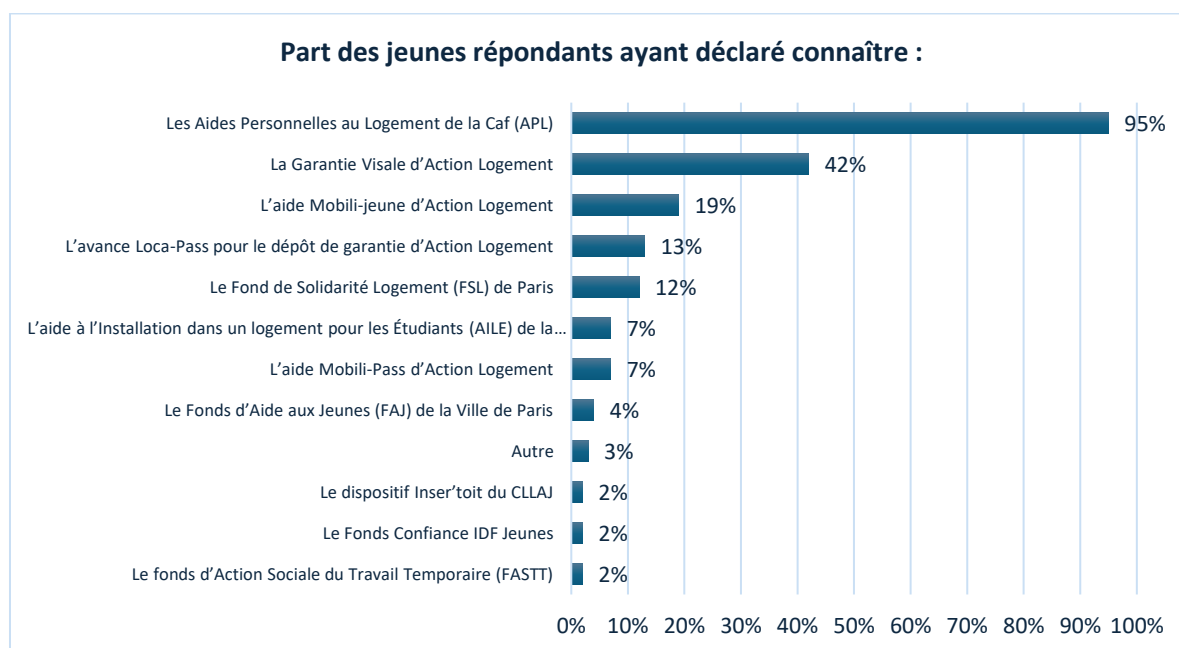
« Moi je suis passée par des particuliers et j'en ai parlé autour de moi pour avoir une coloc. Le premier c'était un accord à l'amiable sans contrat, mais un jour à cause d'une soirée, on a eu un mois pour partir du logement. Là avec ma coloc, on veut chercher un nouvel appart, on ne regarde qu'avec des particuliers car on a un dossier nul pour les agences, donc on regarde sur Le Bon Coin. » Focus group Mission Locale

b) Les sites internet « institutionnels » et le réseau de connaissance demeurent les premières sources d'informations sur les aides existantes pour les jeunes interrogés

Globalement, l'ensemble des enquêtes menées auprès des jeunes montre un manque de connaissance important des aides auxquelles ils·elles pourraient prétendre et des interlocuteur·ices vers lequel·les se tourner. Ainsi, **deux tiers des jeunes ayant répondu au questionnaire estiment ne pas être suffisamment informé·es sur les démarches, les aides et les solutions disponibles pour accéder à un logement.**



Concernant les aides financières, si l'APL et, dans une moindre mesure, la garantie Visale, semblent bien connues, la plupart des autres dispositifs restent largement ignorés³⁸. Plus spécifiquement, les aides de la Ville de Paris (FSL, AILE, FAJP) ne sont connues que de respectivement 12 %, 7 % et 4 % des jeunes ayant répondu.



Pour ceux-celles ayant cherché à se renseigner (les ¾ des répondants), les sites internet « institutionnels » sont la première source d'information suivie par le réseau de connaissance. On observera que seul-es 21 jeunes déclarent avoir fait appel aux structures d'accompagnement telles que les CLLAJ, les PIJ ou autres structures jeunes de Paris.

Modalités de recherche d'informations sur les aides et solutions existantes		
	Effectifs	Fréquence
Sur les sites internet « institutionnels »	234	35%
Auprès de mon réseau de connaissance (amis...)	189	28%
Je ne me suis pas renseigné.e	117	17%
Sur les réseaux sociaux	63	9%
Auprès du comité local logement autonome jeune (CLLAJ), des points information jeunesse (PIJ), ou d'autres structures jeunes de Paris (Quartier Jeunes – QJ)	21	3%
Autre	20	3%

³⁸ Cependant, on notera que l'avance Locapass est mieux connue des jeunes de 25 ans et plus, ainsi que de ceux-celles en emploi stable. De leur côté, les apprenti-es connaissent davantage l'aide mobile-jeunes.

J'ai fait un recours DALO	18	3%
Je me suis rendu à des salons/forum (salon de l'étudiant, etc...)	13	2%
Total/ réponses	675	100%
Interrogés : 494 / Répondants : 446 / Réponses : 675 - Pourcentages calculés sur la base des réponses		

5. Les suggestions pour améliorer l'accès au logement des jeunes

Interrogé-es par questionnaire ou lors des *focus groups*, les jeunes ont été nombreux-ses à s'exprimer et suggérer des idées pour améliorer l'accès au logement des jeunes – plus de 110 parmi les répondant-es.

Ces suggestions relèvent de différents registres (production de logements, régulation du marché, information et accompagnement, etc.) synthétisés de la manière suivante :

a) Augmentation de l'offre de logements abordables et création de nouvelles formes de logement adaptées aux jeunes

Pour répondre aux besoins croissants en logement, les jeunes appellent à développer davantage l'offre de logements abordables. Cela passe notamment par une **augmentation des logements sociaux**, des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et des résidences étudiantes gérées par le CROUS – y compris en transformant les immeubles de bureaux inoccupés – mais également par la proposition d'un **plafonnement plus strict des loyers**, avec des contrôles renforcés pour éviter les abus.

D'autres suggèrent que soient aussi développées des **résidences dédiées aux jeunes actif-ves et diplômé-es**, souvent exclu-es des logements étudiants. La captation et la réhabilitation de logements insalubres pourraient également servir à créer davantage d'offre en **colocations « encadrées et subventionnées »**.

« Baisse de tous les loyers, augmentation du parc immobilier CROUS, augmentation du parc immobilier social et obliger tous les propriétaires à rénover leurs logements pour ne plus avoir de logements indignes »

« La location privée est de plus en plus chère, il serait intéressant de mettre un tarif à ne pas dépasser pour tout le monde (par exemple 700 € max pour un 20m²). »

« Il faudrait un État qui développe beaucoup plus les logements sociaux. »

« Plus de logements étudiants et de logements accessibles aux jeunes actifs. »

« Des aides pour accéder ou transformer des logements en colocation, elles sont quasiment inexistantes à Paris. »

« Il faudrait plus de logements de courte durée, surtout pour les stages. »

b) Renforcement de la régulation du marché locatif privé et le contrôle de la réglementation en vigueur

Les jeunes soulignent la nécessité de **mieux faire respecter la législation et les règles en vigueur en matière de logement**.

Ils-elles recommandent notamment **un contrôle plus strict des propriétaires afin de limiter les abus et garantir des conditions de logement décentes**. Cela pourrait passer par un outil permettant de faciliter les signalements pour les locataires. En parallèle, ils-elles plaident pour **un renforcement de l'aide juridique** afin d'accompagner les locataires confronté·es à des litiges.

Certain·es proposent également d'**obliger les propriétaires à valider leurs annonces** via un processus sécurisé (similaire au dossier Visale). D'une certaine manière, il s'agirait d'un « **permis de louer** » visant à encadrer la mise en location des biens et s'assurer du respect des normes.

Enfin, plusieurs jeunes suggèrent de limiter la multipropriété et d'interdire ou au moins de réguler plus fortement les **plateformes de location temporaire** (Airbnb).

« Il y a beaucoup d'arnaques sur les plateformes comme Se Loger. Il faudrait que les propriétaires remplissent un dossier validé par l'État avant de publier une annonce. »

« Mieux encadrer les loyers et mieux contraindre les bailleurs au respect de l'encadrement (devoir faire la démarche en tant que locataire est compliqué et pas toujours possible). »

« Obliger les propriétaires parisiens à respecter le plafond de loyer à Paris, faire plus de contrôles des locations pour éviter les abus (logements vétustes, pas aux normes) »

« Permettre de signaler / modération des annonces qui ne respectent pas l'encadrement des loyers ou les contraintes liées au DPE. »

« Renforcer les contrôles de l'encadrement des loyers et s'occuper des logements CROUS qui pourrissent. »

« Il faut agir sur les assurances loyer impayé, qui exigent des conditions de travail (CDI exclusif) et des revenus irréalistes pour les jeunes actifs. »

« Voter une loi pour réduire la multipropriété, principalement dédiée aux Airbnb. Cela libérerait beaucoup plus de logements pour les Parisien·nes. »

« Des permanences juridiques dédiées et bien relayées. Agir également sur les assurances loyer impayé qui exigent des conditions de travail (cdi exclusif) et des revenus irréalistes pour les jeunes actifs »

c) Meilleure information et centralisation des aides

Pour améliorer l'accès à l'information sur le logement, les jeunes suggèrent plusieurs pistes d'action. Tout d'abord, ils-elles expriment le besoin de **centraliser les informations sur un site unique et de concevoir un simulateur d'aides afin de mieux identifier les dispositifs auxquels ils-elles peuvent prétendre**. Cette perspective fait directement écho au constat établi plus haut : pour les ¾ des répondant·es qui se sont renseigné·es sur les aides et solutions existantes, les sites internet institutionnels constituent la première source d'information. La CAF, bien connue des jeunes, apparaît donc comme une institution légitime pour porter ce type d'initiative.

Par ailleurs, ils-elles recommandent de renforcer la diffusion de ces informations, notamment grâce à **une communication accrue dans les établissements scolaires et universitaires (flyers, affiches, mails informatifs)**. Cette approche permettrait de toucher un plus grand nombre de jeunes en amont de leur recherche de logement. La création d'un guide d'entrée dans la vie active, incluant un volet logement, est également évoquée.

Enfin, le **développement d'ateliers et de permanences d'information voire de formation sur le logement** (l'offre, les démarches, les droits et devoirs, le budget logement, etc.) est également plébiscité. Ces sessions, organisées dans des lieux dédiés tels que les Quartier Jeunes (QJ), les Points Information Jeunesse (PIJ), la Mission Locale ou au CLLAJ, permettraient d'accompagner les jeunes de manière plus concrète et personnalisée dans leurs démarches. Dans une logique d'aller-vers, il s'agirait également de **rendre ces ateliers plus accessibles en organisant des sessions hors-les-murs, c'est-à-dire en se rendant directement dans les lieux de vie / espaces vécus des jeunes** (par le biais d'associations locales par exemple ou en lien avec la prévention spécialisée, etc.)

« Centraliser l'information et les plateformes délivrant ces aides : créer une fiche regroupant toutes les informations relatives aux aides et une fois la fiche remplie, rediriger vers les demandes correspondantes. En bref optimiser l'accès à l'information, les démarches et suivi des aides. »

« Créer un guide ou un simulateur pour montrer aux gens quels sont les dispositifs disponibles pour eux. »

« Un portail / guichet unique numérique qui concentre et facilite les démarches à l'initiative de la Ville de Paris, et qui donne possibilité de prise de RDV avec un professionnel à Quartier Jeunes. Sur le site de la CAF, recenser les aides. Les APL sont sans doute les plus connues donc centraliser les infos sur les aides pourrait être efficace et permettre de faire baisser le taux de non-recours au droit. »

« Dans les écoles et les facs, mettre des affiches et envoyer un mail à chaque étudiant avec toutes les aides dont il peut bénéficier. »

« Plus d'informations accessibles dans les lieux d'étude (universités, écoles, etc.), interventions dans les lycées pour montrer que des solutions existent. »

« Plus d'ateliers logements à la Mission Locale, je n'en vois qu'une par semaine qui est souvent complète. »

« Les centres d'infos pour les jeunes comme Quartier Jeunes sont utiles ainsi que les accompagnements comme le CLLAJ. »

d) Simplification des démarches administratives et accompagnement personnalisé

Au-delà d'une meilleure accessibilité de l'information, **l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches (constitution des dossiers locatifs, etc.) est également un enjeu clé**. Faciliter l'accès aux travailleurs sociaux, notamment pour les jeunes en situation de précarité ou confronté-es à des difficultés particulières, est une mesure jugée essentielle. Est aussi souhaitée la mise en place ou le **renforcement de l'offre d'accompagnement personnalisé** (conseiller-ères dédié-es, assistantes sociales) au sein des Universités et établissements de formation ainsi que dans les Missions Locales et autres structures dédiées à la jeunesse (telles que les Points Information Jeunesse par exemple). Enfin, sans que cela ne soit toujours explicite dans les propos, les jeunes rencontré-es en focus group ont exprimé leurs inquiétudes à l'idée d'avoir à prendre en charge seul-es les tâches du quotidien (faire ses courses, gérer son budget, faire la cuisine, les lessives...).

« J'ai besoin qu'on me montre comment faire pour être autonome sur les démarches. »

« Avoir des véritables temps de formation dédiés à la recherche de logement. »

« Pouvoir obtenir un rendez-vous avec une assistante sociale dès la première année d'étude pour faire un point sur notre situation et nos besoins. »

« Un accompagnement solide pour le logement des jeunes serait une excellente initiative. »

« Aide pour les demandes de financement, pour la constitution de dossier, pour l'aide à la recherche. C'est beaucoup de documents, de recherches et personnellement je n'ai jamais appris à faire tout ça. »

e) Revalorisation des aides financières et des revenus des jeunes

Enfin, certain-es jeunes ont suggéré l'enjeu de **revaloriser les aides financières** au regard du coût de la vie à Paris : augmentation des **APL** et des aides pour les jeunes travailleur-ses ; rehaussement du **salaire minimum**, jugé insuffisant pour vivre décemment à Paris ; aides spécifiques pour les **étudiant-es non boursier-ères**, souvent exclu-es des dispositifs existants.

« Faire des aides qui reflètent plus la réalité du coût de la vie à Paris. »

« Je n'ai jamais connu d'aide financière pour les jeunes travailleurs. »

« Revalorisation des APL. »

« Payez mieux les gens. 1500€ de salaire, ce n'est pas un salaire décent pour vivre à Paris. »

« Les loyers sont chers et ce qui bloque énormément, c'est la Garantie loyer impayé (GLI) qui demande de gagner 3 fois le loyer/mois. Rien qu'un logement à 700 €/mois soit le loyer pour un appart d'environ 20m² à Paris on demande des garants et des revenus de 2100 €/mois. »

« Accès à des aides pour les étudiants non boursiers qui ne sont plus rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Ne pas soumettre le Garantie loyer impayé à ceux qui débutent sur le marché du travail... »

CONCLUSION

L'étude conduite par FORS-Recherche Sociale pour la Ville de Paris met en **évidence** la complexité croissante et la forte hétérogénéité des parcours de décohabitation **des jeunes Parisien-nés**. **Si quitter** le domicile parental reste un repère symbolique fort de l'entrée dans l'âge adulte, cette étape est de plus en plus conditionnée par les ressources économiques, la situation familiale et les opportunités résidentielles offertes dans un contexte parisien très contraint.

Une décohabitation différée, contrainte... mais pas toujours vécue comme une urgence

Le premier enseignement majeur tient à la diversité des vécus de la cohabitation parentale. Tou-tes les jeunes ne vivent pas la décohabitation de la même manière ni avec la même urgence :

- Pour certain·es, notamment issu·es de familles modestes ou vivant dans des logements exigus, la cohabitation est source de tensions, de promiscuité et de dépendance. Elle est alors vécue comme un frein à l'autonomie personnelle, professionnelle et affective.
- Pour d'autres, issu·es de milieux plus favorisés ou disposant d'espaces de vie confortables, rester chez les parents peut être un choix pragmatique, permettant d'économiser ou de préparer un projet d'installation réfléchi.
- Enfin, une partie des jeunes oscille entre ces deux réalités, alternant phases de décohabitation temporaire (colocation, résidence étudiante, logement de transition) et retours le plus souvent contraints au domicile parental selon les aléas de l'emploi, des études ou de la vie de couple.

Ainsi, la décohabitation ne s'oppose plus à la cohabitation : elle s'inscrit dans des parcours faits d'allers-retours, où le maintien chez les parents peut être à la fois une ressource et une contrainte.

Des parcours résidentiels inégaux selon les milieux sociaux et les ressources familiales

Les conditions de logement parental jouent un rôle décisif :

- Les jeunes des classes moyennes et supérieures bénéficient souvent d'un **logement spacieux, bien situé, et d'un soutien financier parental**, leur permettant de planifier une décohabitation "choisie" et différée.
- À l'inverse, les jeunes des milieux populaires, notamment dans le parc social ou les logements surpeuplés, connaissent **des situations d'attente subies** et expriment un fort désir de départ, souvent freiné par l'insécurité professionnelle ou le manque d'offres accessibles, teinté néanmoins d'inquiétudes voire d'un **sentiment de culpabilité** à l'idée de laisser seul(s) leur(s) parent(s).

Cette inégalité se double d'un **clivage genré** : les jeunes femmes évoquent plus fréquemment le besoin de quitter un domicile parental vécu comme contraignant ou normatif, tandis que certains jeunes hommes se sentent plus légitimes à y rester pour des raisons économiques.

Une offre de logements peu adaptée aux transitions résidentielles

La décohabitation suppose une offre souple, accessible et transitoire, adaptée aux trajectoires évolutives des jeunes. Or, le diagnostic a permis d'objectiver les principaux points de tension dans l'accès à l'offre existante avec :

- Un parc privé dissuasif, où le coût, la concurrence et les pratiques abusives entravent l'autonomie résidentielle.
- Une saturation des résidences Habitat Jeunes et FJT, dont la mission d'accompagnement reste pourtant essentielle ;
- Un parc social peu mobilisable pour les jeunes, en raison des critères d'attribution, du manque de petites surfaces et de la rareté des logements disponibles ;

Les formes alternatives (colocation, co-living, habitat intergénérationnel) se développent mais demeurent marginales ou perçues comme des solutions par défaut plutôt que comme de véritables tremplins vers l'autonomie.

Des jeunes conscient.es et lucides mais insuffisamment accompagnés.es

Les jeunes rencontré.es expriment une bonne compréhension des obstacles structurels. Cependant, ils-elles manquent :

- d'informations claires et centralisées sur les aides et dispositifs existants ;
- d'un accompagnement concret dans la recherche, l'installation et la gestion quotidienne du logement ;
- d'espaces d'expérimentation ou de transition permettant une autonomisation progressive.

Cette situation nourrit un sentiment de frustration et d'injustice, particulièrement chez les jeunes en insertion ou issu-es des classes populaires.

En conclusion, la décohabitation des jeunes Parisien·nes ne relève ni d'un modèle unique ni d'un simple passage obligé : elle est un moment de différenciation sociale et générationnelle où se joue la capacité à devenir autonome. Soutenir ce processus, c'est reconnaître la pluralité des situations – entre confort familial, contrainte économique et désir d'indépendance – et offrir à chacun·e les conditions d'un choix réel, et non subi, de départ du domicile parental.

Une politique ambitieuse de la décohabitation, articulant logement, accompagnement et égalité des chances, apparaît dès lors comme un levier essentiel pour garantir l'autonomie et la mixité sociale des jeunes générations parisiennes.

FOCUS SUR QUELQUES INITIATIVES ET EXPERIENCES

6. Initiatives en matière d'habitat coopératif et solidaire

Programme "Ospitalità Solidale" – Coopérative DAR=CASA (Milan, Italie)

Objectif : offrir un logement abordable à des jeunes de 18 à 30 ans en contrepartie d'un engagement bénévole dans des résidences sociales en périphérie.

Principe : réhabilitation de logements sociaux vacants ; loyers modérés et participation communautaire.

<https://www.housingevolutions.eu/project/ospitalita-solidale-darcasa-programmes-for-young-people/>

Le projet "Ospitalità Solidale" a été lancé en 2014 par la coopérative DAR=CASA, en partenariat avec la municipalité de Milan, la coopérative Comunità Progetto et l'association ARCI Milano. Il s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans qui étudient ou ont un emploi temporaire.

Ce projet répond à un enjeu majeur lié à l'augmentation du nombre de jeunes résidant à Milan entre 2009 et 2014. En effet, 50 000 étudiants sur les 200 000 inscrits dans les universités milanaïses viennent d'une autre région, mais seules les cinq plus grandes universités de la ville offrent un logement à un étudiant sur 17. Par ailleurs, le coût de la vie à Milan est supérieur à la moyenne nationale, et le prix du logement constitue un obstacle important tant pour les étudiants que pour les jeunes actifs, contraints de se tourner vers un marché locatif privé de plus en plus onéreux.

Le projet s'implante ainsi dans deux ensembles de logements sociaux en périphérie de Milan, caractérisés par un manque d'entretien des bâtiments, un nombre élevé d'appartements vacants et une concentration de vulnérabilités sociales et économiques.

Grâce aux fonds publics, 24 mini-appartements de 23 m² ainsi que deux espaces dédiés aux services de proximité ont été rénovés. Depuis la fin des travaux, ces logements ont accueilli plus de 40 jeunes locataires, qui bénéficient de loyers modérés en échange d'un engagement dans des activités bénévoles au sein des résidences. Le taux de rotation y est élevé en raison de la mobilité importante des jeunes occupants.

"Porto 15" – Ville de Bologne (Italie)

Objectif : favoriser la décohabitation des jeunes de moins de 35 ans à travers un habitat collectif public et coopératif.

Principe : 18 logements municipaux rénovés et gérés collectivement ; loyer réduit contre engagement citoyen.

<https://www.housingevolutions.eu/project/porto-15-bologna-innovative-public-co-housing/>

Porto 15 est le premier programme de logement public en Italie dédié aux jeunes de moins de 35 ans et l'un des premiers à être initié uniquement par l'administration publique. Dans un pays où environ 67 % des jeunes adultes vivent encore chez leurs parents, cette initiative représente une véritable innovation sociale. Situé en plein cœur du centre historique de Bologne, le projet a permis de rénover 18 appartements (environ 45 places) dans un immeuble municipal, avec des espaces communs sur chaque étage favorisant la vie en communauté. En contrepartie d'un loyer inférieur à la moyenne du marché, les résidents s'engagent à respecter une "charte de valeurs", qui définit leurs responsabilités et leur participation à la dynamique collective.

Le projet est porté par plusieurs acteurs : la ville de Bologne, ASP (Entreprise Publique de Services de la Ville de Bologne), ACER-Bologna (agence de gestion du logement social) et SuMisura, une organisation spécialisée dans le logement coopératif.

Ce modèle s'inscrit dans la tradition coopérative de Bologne, une ville où les premières coopératives d'habitation ont vu le jour dès 1884, avant d'être interrompues sous le régime fasciste, puis relancées après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, alors que les loyers ont augmenté de près de 10 % en un an, notamment sous l'effet de la crise économique et de la multiplication des locations touristiques via Airbnb, l'accès au logement est devenu un enjeu central. Face à cette situation, la municipalité a signé un Protocole sur les Expulsions, reconnaissant la perte d'emploi comme un motif légitime de non-paiement du loyer et s'engageant à soutenir les familles menacées d'éviction.

Porto 15 marque un tournant dans la perception du logement coopératif en Italie et a suscité un fort intérêt, incitant la ville à lancer un appel aux initiatives privées et citoyennes pour réhabiliter d'autres bâtiments municipaux. En parallèle, Bologne collabore avec Barcelone pour développer un modèle commun de logement coopératif, ouvrant ainsi la voie à un échange d'expériences entre villes européennes. Porto 15 démontre que le logement coopératif peut être une réponse efficace aux défis du logement urbain, en alliant accessibilité financière, engagement citoyen et réhabilitation du patrimoine immobilier.

Coopérative d'habitants UTOP – Paris (France)

Objectif : expérimenter un modèle d'habitat participatif fondé sur la propriété collective et la mutualisation.

Principe : immeuble conçu et géré par ses habitants (17 logements) avec espaces communs et loyers modérés.

Dans le 20^e arrondissement de Paris, la coopérative Utop a réalisé un projet innovant : un immeuble de 17 logements sur 7 étages, conçu et construit par ses propres habitants. Contrairement aux HLM classiques, ils en sont collectivement propriétaires et louent leur appartement (950€ pour un trois pièces) en détenant des parts sociales qu'ils revendent au même prix en cas de départ. Après douze ans de travail, les résidents ont emménagé en juin 2024.

Ce modèle a été rendu possible par la loi Alur de 2014, qui a donné un cadre juridique à l'habitat participatif. La Ville de Paris a attribué un terrain à ce projet, soutenu financièrement par la coopérative HLM Coopimo et un prêt bancaire garanti par la Ville. Habitat et Humanisme a avancé soixante ans de loyers en échange de trois logements d'insertion.

L'immeuble est pensé pour favoriser la vie collective : jardin partagé, toit-terrasse, buanderie, studio de musique, paliers aménagés en espaces de rencontre. Les équipements comme internet, aspirateurs ou autres sont mutualisés. Les logements modulables, du studio au cinq-pièces, s'adaptent aux besoins des habitants.

7. Solutions temporaires et flexibles

Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) – Pays de la Loire

Objectif : proposer un hébergement souple aux jeunes en mobilité (formation, mission courte).

Principe : mise en relation entre propriétaires disposant d'une chambre libre et jeunes hébergés via une association spécialisée ; loyers encadrés, séjours courts et accompagnement.

<https://www.jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/coj-cnh---rapport-logement-des-jeunes-adopt-pdf-4529.pdf>

Ce dispositif, qui a vu le jour au début des années 2010 en Pays de la Loire, consiste à mettre en relation un bailleur privé qui possède une chambre inoccupée dans son logement principal et un jeune (travailleur, en formation etc.) qui cherche à se loger. L'objectif est de répondre rapidement au besoin d'un jeune pour un projet d'études, de stage ou de contrats temporaires, avec un logement à proximité du lieu de formation ou d'emploi. Les modalités de l'hébergement sont souples et font l'objet d'un accord entre les parties, y compris pour des séjours courts ou alternés (quelques jours par semaines ou par mois). La mise en relation est assurée et le bail est conclu grâce à l'intermédiaire d'un tiers associatif. La participation financière demandée au jeune est également modeste et peut-être modulée selon la durée du séjour souhaitée (15 € la nuit et 2845 jusqu'à 270 € par mois, selon la charte définie par les acteurs Habitat Jeunes engagés dans la démarche). Ces solutions sont

proposées par des associations spécialistes du logement des jeunes, généralement bien implantées sur leur territoire et développant un large panel de solutions de logements (en résidence Habitat Jeunes ou dans d'autres dispositifs d'intermédiation locative). A la différence de la cohabitation intergénérationnelle solidaire, il n'y a pas de restriction quant à l'âge du propriétaire, et celui-ci ne peut demander de menu service au jeune qu'il loge. En 2023, pour la seule région Pays-de-la-Loire, 1 406 binômes ont été constitués, représentant 55 099 nuitées

8. Ressources de base / filet de sécurité

Deposit Guarantee Schemes – Écosse

Objectif : sécuriser les parcours locatifs et réduire les risques de sans-abrisme.

Principe : garantie publique du dépôt de garantie, protégeant locataires et bailleurs.

https://www.highland.gov.uk/download/downloads/id/3148/highland_rent_deposit_scheme_-_frequently_asked_question.pdf?utm_source=chatgpt.com

En Écosse, les dispositifs de garantie de dépôt locatif, connus sous le nom de "Deposit Guarantee Schemes", ont été largement instaurés dès le milieu des années 2000 pour soutenir les jeunes et les personnes vulnérables face au risque de sans-abrisme. Ces mécanismes se sont révélés efficaces, avec 89 % des contrats locatifs conclus dans ce cadre dans les Highlands maintenus pendant plus de trois ans. Des études ont également démontré que ces dispositifs permettent des économies substantielles en facilitant l'accès à des logements locatifs privés décents, réduisant ainsi le recours à des hébergements d'urgence plus onéreux.

Les "Deposit Guarantee Schemes" écossais fonctionnent en protégeant les dépôts des locataires en cas de défaillance du bailleur, assurant ainsi une plus grande sécurité pour les locataires et renforçant la confiance dans le marché locatif privé. Cette approche a contribué à stabiliser le logement pour de nombreux individus et familles, tout en offrant une alternative rentable aux solutions d'hébergement temporaire.

Revenu Jeunes Inconditionnel – Haute-Garonne (projet avorté)

Objectif : expérimenter un revenu de base pour les 18-24 ans, exclus du RSA.

Principe : allocation mensuelle jusqu'à 500 €, versée à 1 000 jeunes tirés au sort, sans condition de ressources, avec évaluation scientifique.

En septembre 2021, le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne a annoncé son intention de mettre en place une expérimentation de revenu de base destinée aux jeunes de 18 à 24 ans, une tranche d'âge exclue du RSA et particulièrement exposée à la précarité. Ce projet visait à tester un dispositif innovant pour pallier les lacunes du système de protection sociale actuel, tout en cherchant un équilibre entre sécurisation des parcours et incitation à l'emploi.

L'expérimentation, votée en décembre 2021, prévoyait le versement d'un revenu mensuel pouvant aller jusqu'à 500 euros à 1 000 jeunes tirés au sort parmi 4 000 candidats, sans condition de ressources. Entièrement financé par le département pour un budget de 9 millions d'euros, ce projet avait été conçu avec des chercheurs de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès pour assurer un cadre scientifique rigoureux et une évaluation approfondie. Le lancement devait débuter en mars 2022.

Cependant, la Préfecture de la Haute-Garonne a jugé cette initiative non conforme au cadre juridique en vigueur. Face à cette décision, l'Assemblée départementale a été contrainte de retirer sa délibération le 8 mars 2022.

Cette initiative s'inscrivait dans une dynamique plus large, portée par quinze départements plaidant depuis plusieurs années pour l'ouverture du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans et l'expérimentation d'un revenu de base.

Dispositif "Avenir Jeune 29" – Finistère

Objectif : soutenir les jeunes non déshabitués dans leur projet d'insertion.

Principe : allocation mensuelle de 300 € pendant 9 mois (renouvelable), accompagnement, et aides à la mobilité.

<https://www.aide-sociale.fr/avenir-jeune-finistere/>

Le dispositif Avenir Jeune 29, initié par le Conseil départemental du Finistère, soutient les jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Il offre une allocation mensuelle de 300 €

pendant 9 mois, renouvelable une fois, pour les jeunes engagés dans un projet d'insertion. Des aides ponctuelles sont également disponibles pour couvrir des besoins urgents, tels que l'hébergement, l'alimentation ou le transport. De plus, une aide au permis de conduire est proposée, visant à améliorer la mobilité et l'autonomie des jeunes, avec une prise en charge pouvant atteindre 1 100 €.

Autres revenus jeune

En **Meurthe-et-Moselle**, le Conseil départemental a instauré le "Revenu d'émancipation jeunes", une aide mensuelle de 500 € versée pendant six mois, renouvelable une fois, destinée aux 16-24 ans avec peu ou pas de soutien familial. Ce dispositif vise à faciliter l'émancipation des jeunes en leur offrant un soutien financier temporaire sans exiger la signature d'un contrat

<https://www.meurthe-et-moselle.fr/actu/le-revenu-demancipation-jeunes-made-54-operationnel>

Le "Revenu Jeunes" de **Loire-Atlantique**, lancé en 2022, est une aide financière de 150€ à 500 € par mois pour les 18-24 ans en situation de précarité. Il est accordé sous conditions de ressources pour une durée initiale de quatre mois, renouvelable jusqu'à 25 ans. En plus de cette allocation, un accompagnement personnalisé est proposé (logement, emploi, santé, etc.). Pour en bénéficier, le jeune doit résider en Loire-Atlantique depuis plus d'un an et faire sa demande via un référent (mission locale, travailleur social). 1 112 jeunes de Loire-Atlantique ont été aidés entre juillet 2022 et novembre 2024.

https://www.loire-atlantique.fr/44/jeunesse/le-revenu-jeunes-une-aide-financiere-et-un-accompagnement-pour-les-moins-de-25-ans/c_1401267

Dans la **Métropole de Lyon**, le "Revenu de Solidarité Jeunes" propose une aide financière de 420 € par mois pour les 18-24 ans sans ressources d'activité, et de 315 € pour ceux ayant des revenus inférieurs à 400 €. Ce soutien, accordé pour une durée maximale de deux ans, est accompagné d'un suivi personnalisé visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

<https://www.grandlyon.com/services/revenu-solidarite-jeunes>

9. Initiatives d'accompagnement et d'accès à l'information

Plateforme territoriale "Info Jeunes Bretagne Logement" (France)

Objectif : centraliser les informations sur le logement des jeunes à l'échelle régionale.

Principe : portail numérique coanimé par Info Jeunes Bretagne et les CLLAJ locaux, référençant :

- les aides financières locales (FAJ, AILE, aides régionales et départementales) ;
- les offres de logements étudiants et jeunes actifs ;
- les dispositifs d'accompagnement (missions locales, bailleurs sociaux, associations).

Brigade d'Ambassadeurs Numériques – Strasbourg

Objectif : renforcer l'accès à l'information et au soutien par les réseaux sociaux.

Principe : étudiants ambassadeurs interagissant avec les jeunes via les plateformes numériques pour écoute, orientation et prévention.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-sante-des-jeunes/une-brigade-d-ambassadeurs-sur-les-reseaux-sociaux-pour-aider-les-jeunes-en-souffrance>

En 2020, la Maison des Adolescents (MDA) de Strasbourg, avec le soutien de la Fondation de France, a lancé une initiative visant à soutenir les jeunes en difficulté via les réseaux sociaux. Une vingtaine d'étudiants volontaires en psychologie, soins infirmiers et travail social ont été recrutés comme "ambassadeurs" pour interagir avec les adolescents sur des plateformes telles qu'Instagram, Snapchat, Twitter, Facebook, Discord et TikTok. Ces ambassadeurs ont assuré une présence régulière, diffusé des contenus informatifs et engagé le dialogue avec les jeunes, dans le but de les écouter et de les orienter. La MDA a souhaité généraliser le dispositif, notamment en l'inscrivant dans les cursus de formation, avec les écoles de soin et de travail social et les facultés de psychologie du territoire Grand Est.

BIBLIOGRAPHIE

- ADIL de Paris, « Décohabitations : Difficultés et solutions de (re)logement », Décembre 2015.
- ADIL de Paris, « Le logement des jeunes à Paris – Portrait socio-démographique et état des lieux des conditions de logement des 18-25 ans », Avril 2020.
- Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, « Observation sociale pour le logement d'abord - Les jeunes et le Logement d'abord dans la Métropole Européenne de Lille », Mars 2023.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), « Enseignement supérieur et recherche - Démographie étudiante, nouvelles géographies des lieux d'enseignement et de recherche et poids économique de ce secteur à Paris », Février 2024.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), « Etude des dynamiques démographiques dans le Grand Paris », Décembre 2023.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), « Le logement étudiant à Paris », Octobre 2002.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), « Le logement étudiant dans la Métropole du Grand Paris – Analyse du parc existant et de la dynamique de production », Octobre 2024.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), « Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris – Portrait social et démographique – 4e édition », Novembre 2022.
- Caisse des Allocations familiales de Paris - Ville de Paris, « Convention territoriale globale Parisienne 2023-2027 », 2023.
- Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), « Mission d'évaluation nationale du dispositif Visale », Février 2021.
- Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ Paris), « Rapport d'activité », 2021/2022/2023.
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, « Logement des jeunes : une urgence sociale ! », Janvier 2025.
- Direction du Logement et de l'Habitat, Ville de Paris, « Communication – Stratégie “développement et amélioration de l'offre de logement 2035” », 2022.
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), « Repère - Plan d'actions régional pour redynamiser la production des logements à destination des étudiants et des jeunes », Mars 2021.
- Groupe Action Logement, « Pilotage Visale – Note d'analyse 4T 2023 », Janvier 2024.
- INJEP, Analyses et synthèses n°72, « La cohabitation en fin d'études, révélatrice des inégalités sociales et territoriales », Novembre 2023.

- Insee, Analyse Île-de-France n°162, « Dans la métropole du Grand Paris, trois jeunes actifs sur dix vivent chez leurs parents », Décembre 2022.
- Institut Paris Région, « Note Rapide - L'essor du coliving pour les jeunes franciliens : idéal communautaire ou symptôme de la crise du logement ? », Janvier 2025.
- Institut Paris Région, « Soutenir l'accès au logement des jeunes en voie d'insertion professionnelle – Etat des lieux en Île-de-France », Septembre 2024.
- Julie Solard et Rosalinda Coppoletta, « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », 2014.
- La Maison étudiante, « Bilan annuel - septembre 2022 à juin 2023 ».
- LocService, « Etat des lieux du logement étudiant en France en 2024 : Les loyers augmentent dans la majorité des villes universitaires », Mai 2024.
- Observatoire du Samusocial de Paris, « EtuCris – Etudiantes et étudiants en crise, à l'aide alimentaire », Septembre 2022.
- Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de Paris, 2022-2028.
- Schéma Parisien des Services aux Familles, 2021-2026.
- The Behavioural Insights Team, « Mettre en location son bien et choisir son locataire : quels mécanismes sociocognitifs et comportementaux des bailleurs particuliers ? », Juillet 2022.
- Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Île-de-France (URHAJ), « Diagnostic préalable à la révision du SRHH - Focus sur le logement et l'accès à l'autonomie des jeunes », Octobre 2022.
- Union Sociale pour l'Habitat, « Colocation dans le parc social : état des lieux et recommandations, Repères n°128 », Janvier 2024.
- Union Sociale pour l'Habitat, « Faciliter l'accès au logement des jeunes : les solutions offertes par les organismes Hlm », Juin 2024.
- Ville de Paris, « Etudiant.e.s - Mieux se loger et vivre à Paris », 2024.

GLOSSAIRE

- DJS : Direction Jeunesse et Sports
- DLH : Direction du Logement et de l'Habitat
- DDCT : Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires
- DSOL : Direction des Solidarités
- DAE : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
- URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- UNAFO : Union professionnelle du logement accompagné
- CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
- LARES : Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales
- RIVP : Régie Immobilière de la Ville de Paris
- APUR : Atelier parisien d'urbanisme
- INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- CPJ : Conseil Parisien de la Jeunesse



FORS-Recherche sociale est un bureau d'étude et de conseil créé en 1965, au statut associatif. Au moyen d'enquêtes de terrain, d'analyses de données et d'animations de concertation, FORS-Recherche sociale vise à éclairer les phénomènes sociaux et les traduire en enjeux pour accompagner l'élaboration des politiques publiques et orienter la prise de décision.